Audit Financier

Métropole de Lyon

Juin 2026

Rapport final

Disclaimer

Ce document a été établi sur la base des besoins et informations que vous nous avez communiqués, par référence à votre contexte et en fonction de l'environnement juridique et économique actuel.

Les conclusions, qui y sont énoncées, sont élaborées à partir de nos méthodes, processus, techniques et savoir-faire. La décision de mettre en œuvre ou non ces conclusions, ainsi que les modalités de mise en œuvre relèvent de votre seule responsabilité. En tout état de cause EY n'assume aucune responsabilité vis-à-vis des tiers.

Ce rapport est émis en application du contrat convenu entre nous.

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Rappel des objectifs de la mission

La mission d'audit financier confiée à EY a pour objectif principal de doter l'Exécutif de la Métropole de Lyon d'une vision consolidée, fiable et prospective de sa situation budgétaire et financière, dans un contexte de début de mandat nécessitant des arbitrages structurants. Elle s'inscrit dans une logique d'aide à la décision, visant à objectiver les marges de manœuvre financières de la collectivité et à sécuriser la soutenabilité de sa trajectoire à moyen et long termes.

1. Établir un diagnostic financier rétrospectif robuste (2019-2026) permettant d'analyser les équilibres budgétaires, la dynamique des recettes et des dépenses, ainsi que l'évolution des principaux agrégats financiers (épargne, dette, investissement).

2. Apprécier les risques et les engagements pesant sur les finances métropolitaines, en intégrant notamment les contraintes liées aux réformes des finances locales, les engagements hors bilan et les relations financières avec les organismes externes.

3. Définir une trajectoire financière prospective (2026-2032) permettant d'évaluer la soutenabilité des politiques publiques, les marges de manœuvre budgétaires et la capacité d'investissement de la Métropole, y compris à travers des scenarii alternatifs.

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

AGENDA

01 Benchmark de pairs

02 Analyse rétrospective 2019 – 2025 (BP)

03 Analyse rétrospective 2019 – 2025 (BP+BA)

04 Analyse rétrospective 2019 – 2025 (BP+BA) – Macro-politiques publiques

05 Facteurs d’évolution et revue des risques

06 Analyse prospective

Comparaison de la Métropole de Lyon et de ses pairs sur comptes 2024 : des KPI positionnés favorablement

10 points de comparaison pour la Métropole de Lyon

MÉTROPOLE GRAND LYON

Départements :

- CD 62 (Pas-de-Calais)
- CD 74 (Haute-Savoie)
- CD 76 (Seine-Maritime)
- CD 92 (Hauts-de-Seine)
- CD – – Ensemble des CD

Collectivités :

- Ville de Paris et département
- Métropole Européenne de Lille
- Bordeaux Métropole
- Métropole Aix-Marseille-Provence
- MCU – – Ensemble Métropoles et Communautés urbaines

Méthodologie :

- Cette comparaison s'appuie sur les données budgétaires 2024 disponibles sur OFGL et certaines données issues de CFU individuels
- Des retraitements spécifiques peuvent expliquer des chiffres légèrement différents de ceux qu'on peut trouver ailleurs dans le rapport

	Moins bon											Meilleur
Poids des recettes fiscales (73+731)	*Moins élevé*	MCU – – 53%	Bordeaux Métropole	Paris	Métropole Européenne de Lille	Pas de Calais	**Métropole de Lyon 69%**	CD – – 72%	haute-savoie	Seine-Maritime	La Métropole	hauts-de-seine	*Plus élevé*
Poids des charges de personnel	*Plus élevé*	MCU – – 35%	Bordeaux Métropole	Paris	La Métropole	CD – – 22%	haute-savoie	Pas de Calais	Seine-Maritime	**Métropole de Lyon 18%**	hauts-de-seine	Métropole Européenne de Lille	*Moins élevé*
Taux d'épargne brute	*Moins élevé*	hauts-de-seine	Pas de Calais	Paris	haute-savoie	CD – – 6.9%	Seine-Maritime	**Métropole de Lyon 11%**	La Métropole	Bordeaux Métropole	MCU – – 19.7%	Métropole Européenne de Lille	*Plus élevé*
Taux d'endettement	*Plus élevé*	Bordeaux Métropole	La Métropole	Paris	MCU – – 107%	Métropole Européenne de Lille	**Métropole de Lyon 65%**	CD – – 46%	Pas de Calais	Seine-Maritime	hauts-de-seine	haute-savoie	*Moins élevé*
Capacité de désendettement	*Plus élevé*	hauts-de-seine	Pas de Calais	Paris	Bordeaux Métropole	La Métropole	CD – – 6.7 ans	**Métropole de Lyon 5.8 ans**	MCU – – 5.4 ans	haute-savoie	Seine-Maritime	Métropole Européenne de Lille	*Moins élevé*

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

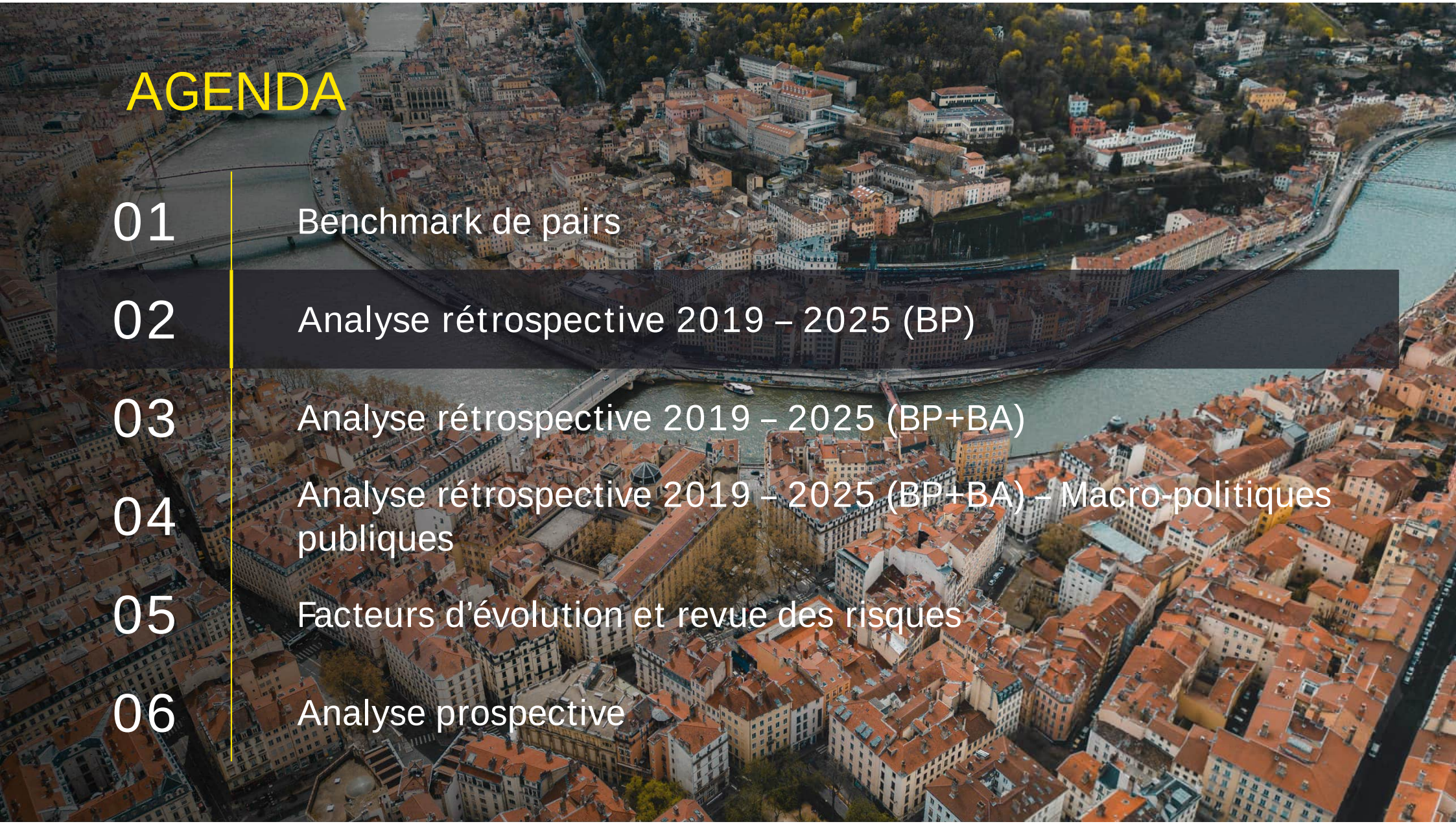

AGENDA

01 Benchmark de pairs

02 Analyse rétrospective 2019 – 2025 (BP)

03 Analyse rétrospective 2019 – 2025 (BP+BA)

04 Analyse rétrospective 2019 – 2025 (BP+BA) – Macro-politiques publiques

05 Facteurs d’évolution et revue des risques

06 Analyse prospective

La Métropole de Lyon constitue un modèle hybride dont le périmètre spécifique limite la comparabilité financière avec les autres métropoles

La Métropole de Lyon constitue une collectivité territoriale à statut particulier, créée par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et mise en œuvre au 1er janvier 2015. Elle se distingue par une organisation institutionnelle unique en France, exerçant sur un même périmètre l'ensemble des compétences auparavant dévolues à la communauté urbaine de Lyon et au département du Rhône, auxquelles s'ajoutent des compétences complémentaires issues des communes.

Ce positionnement se traduit par un champ d'intervention particulièrement large, couvrant à la fois les politiques métropolitaines classiques (développement économique, aménagement, mobilité, infrastructures) et des compétences de nature départementale (action sociale, solidarités), complétées par des domaines spécifiques prévus par la loi (équipements culturels, réseaux énergétiques et numériques, gestion des milieux aquatiques, prévention de la délinquance, logement, santé, etc.).

Le budget de la Métropole agrège des compétences relevant de plusieurs niveaux de collectivités, limitant la comparabilité avec les autres métropoles ou départements compte tenu de périmètres et de structures budgétaires distincts.

MÉTROPOLE GRAND LYON

Evolution de la population annuelle de la Métropole de Lyon (2019-2025)

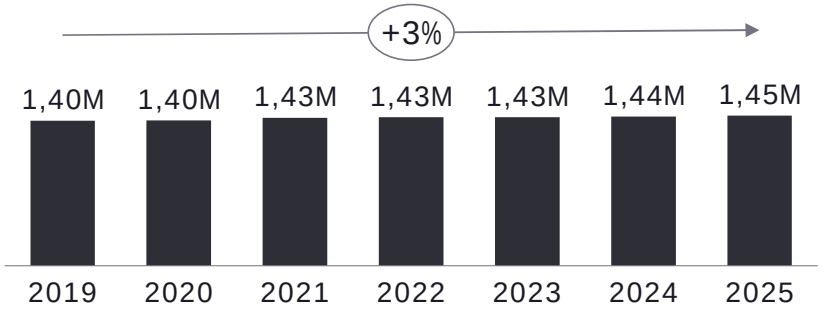

Sources : Sénat, Insee, Data Grand Lyon

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Sa large assise financière a permis à la Métropole d'absorber les chocs, même si les conséquences des facteurs de dégradation de 2023 sont toujours visibles

Evolution des recettes de fonctionnement (2019-2025)

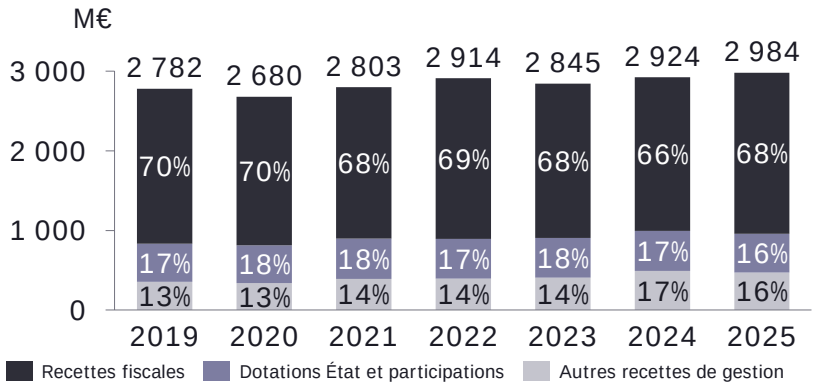

Evolution des dépenses de fonctionnement (2019-2025)

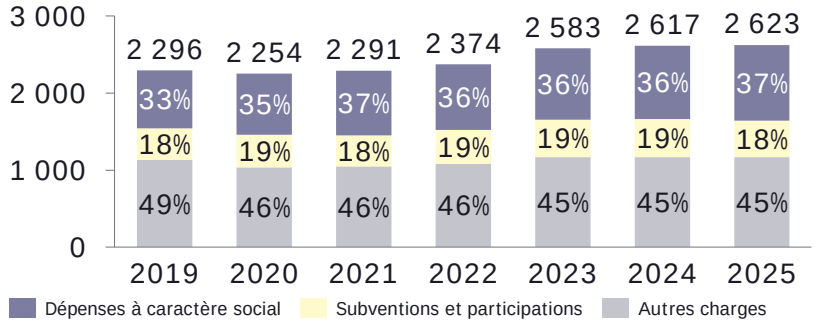

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

Entre 2019 et 2025, les recettes réelles ont progressé de 1,2% en moyenne chaque année, pour atteindre c. 3Mds € en 2025. Cette progression a été possible malgré

- la crise COVID en 2020 qui a affecté en particulier les recettes tarifaires,
- la poursuite de la réforme de la fiscalité locale qui a réduit ses marges de manœuvre fiscales
- les efforts demandés aux collectivités au titre de leur contribution au redressement des finances publiques
- Le décrochage des DMTO à partir de 2023

Ces chocs externes ont modifié légèrement seulement le poids relatif des facteurs contributifs aux recettes. Mais c'est la pilotabilité de ces recettes qui a été structurellement modifiée (voir slides suivantes)

Sur la même période, les dépenses réelles ont augmenté quasiment deux fois plus vite, de 2,2% pour atteindre c. 2,6Mds €. Cette hausse s'explique notamment par

- l'accroissement des dépenses à caractère social du fait des compétences exercées par la Métropole,
- celle des charges de personnel, à mettre en relation avec les mesures de revalorisation prises à l'échelle nationale et
- de façon plus générale par l'augmentation des charges courantes portée par l'inflation, notamment en 2023.

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

La trajectoire financière marquée par le choc d'épargne de 2023 : les épargnes s'améliorent mais n'ont pas retrouvé leurs niveaux précédents

Evolution de l'épargne brute et nette au BP (2019-2025)

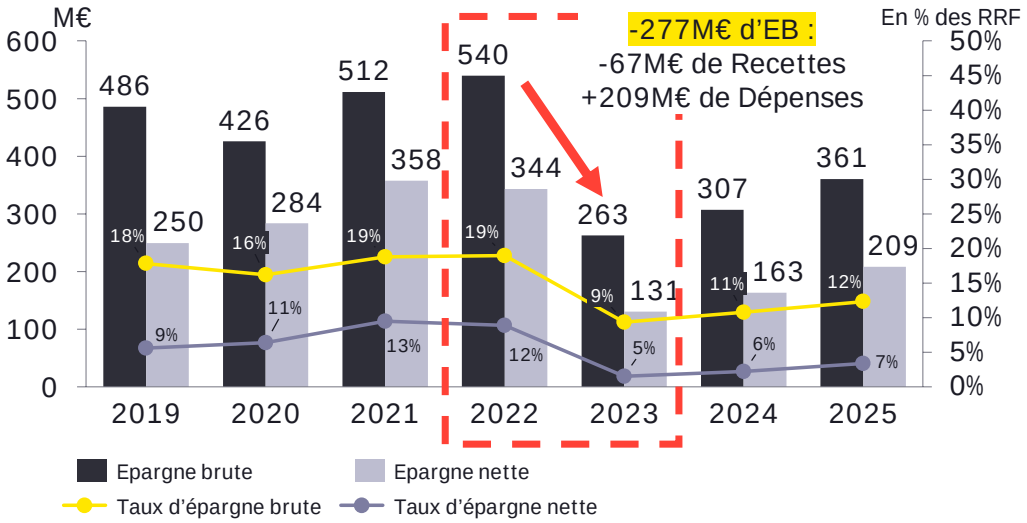

Evolution de l'encours de dette et de la capacité de désendettement (2019-2025)

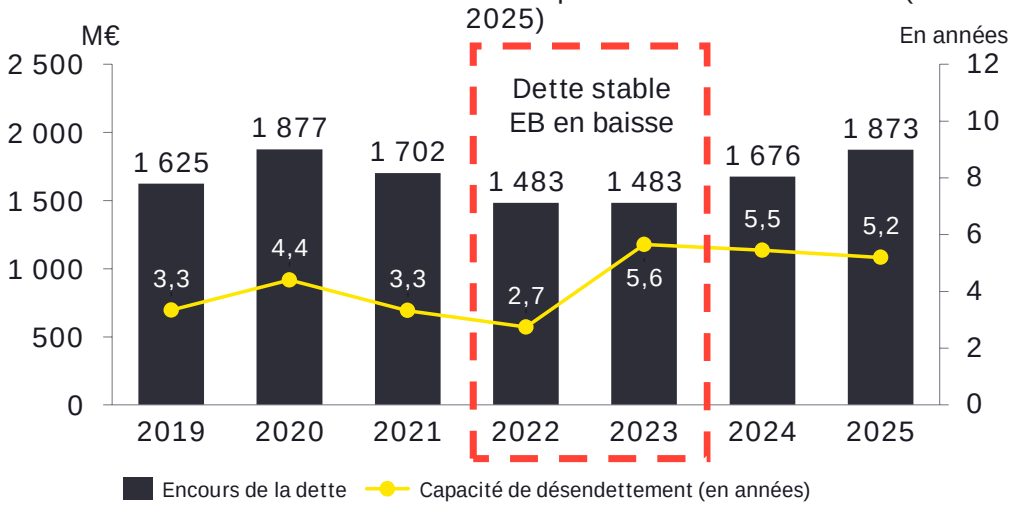

La période 2019-2025 est marquée par un effet de ciseaux entre des dépenses dynamiques et des recettes qui progressent moins rapidement. Entre 2019 et 2025 tous les niveaux d'épargne sont orientés à la baisse. En particulier, l'épargne brute passe de 486M€ en 2019 à 361M€ en 2025 et l'épargne nette de 250M€ à 209M€.

Néanmoins, il faut distinguer deux périodes : la séquence 2019-2022 avec une épargne élevée, le choc de 2023 notamment dû à la crise inflationniste et la chute des DMTO et la période 2023-2025 où les niveaux d'épargne semblent se consolider à la hausse.

La capacité de désendettement de la Métropole suit la même évolution puisqu'elle est très solide entre 2019 et 2022, elle recule en 2023 tout en restant bonne, et tend depuis à s'améliorer.

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Une gestion active de la trésorerie grâce à l'utilisation de divers outils financiers

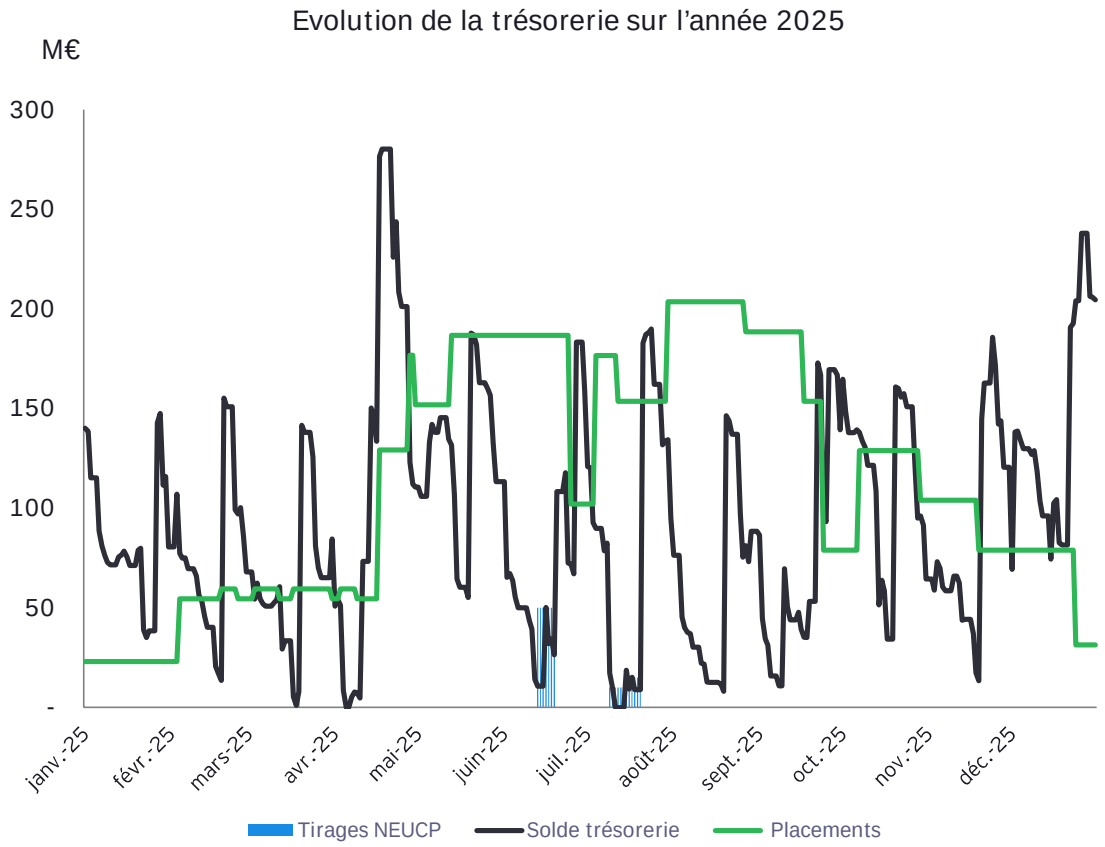

Sur l'exercice 2025, le solde quotidien de trésorerie apparaît volatil et présente des creux marqués en cours d'année : le solde varie dans une fourchette large, avec un point haut à ~280 M€ et des points très bas pouvant atteindre 0 €.

La collectivité ne dispose pas de plan de trésorerie, notamment parce qu'elle ne maitrise pas entièrement les encaissements et décaissements qui restent à la main du trésorier public.

Si le solde moyen de trésorerie quotidien représente 13 jours de dépenses, ce qui peu sembler peu, c'est le fruit d'un usage mesuré des outils de lissage qui sont à sa disposition.

En effet, la Métropole place une partie de sa trésorerie, jusqu'à 200M€ parfois (niveau moyen autour de 114M€) ce qui lui permet d'engranger des recettes financières.

Par ailleurs, depuis 2019 le programme NeuCP permet de financer à des conditions avantageuses les besoins de trésorerie par des tirages ponctuels. La Métropole est ainsi amenée à arbitrer entre les placements et les tirages NeuCP selon les gains financiers nets qu'elle peut en tirer.

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Les recettes fiscales, bouleversées dans leur structure et marquées par le recul des DMTO, ont peu progressé sur la période

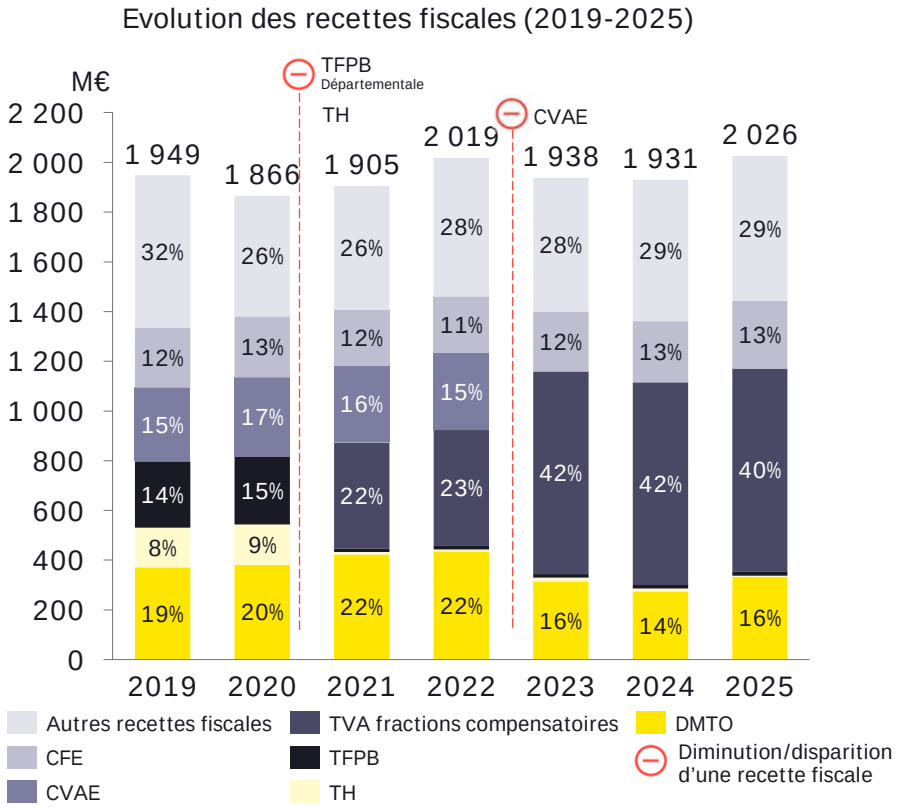

La métropole a perdu le bénéfice de la CVAE dont l'assiette était territorialisée, permettant à la collectivité de tirer avantage des effets de son dynamisme économique. La CVAE et la Taxe d'Habitation supprimées ont été remplacées par de la TVA, dé-territorialisée, non pilotable et sujette à des changements réglementaires (désindexation du volume perçu par la collectivité par rapport aux recettes totales perçues par l'Etat).

Les recettes à pouvoir de taux (CFE, TFPB et DMTO essentiellement) ne représentent plus que 27% des recettes de gestion contre 38% en début de période. Ce pouvoir de taux est d'autant plus réduit que s'agissant des DMTO, l'assiette est volatile et le taux appliqué est déjà au niveau plafond permis par la loi. De plus, en raison du marché immobilier, les DMTO ont reculé de 121M€ en 2023 puis de 40M€ en 2024.

Globalement les recettes fiscales sont atones sur la période, autour de 1,9 à 2,0 Md€.

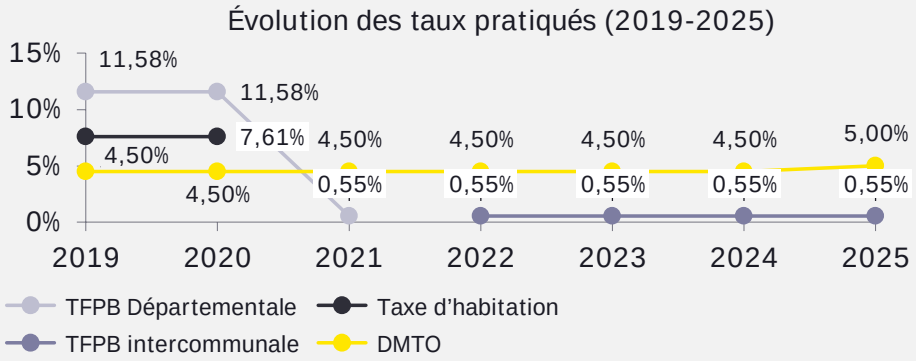

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Des dotations en recul sur la période avec notamment une baisse de la DGF par habitant

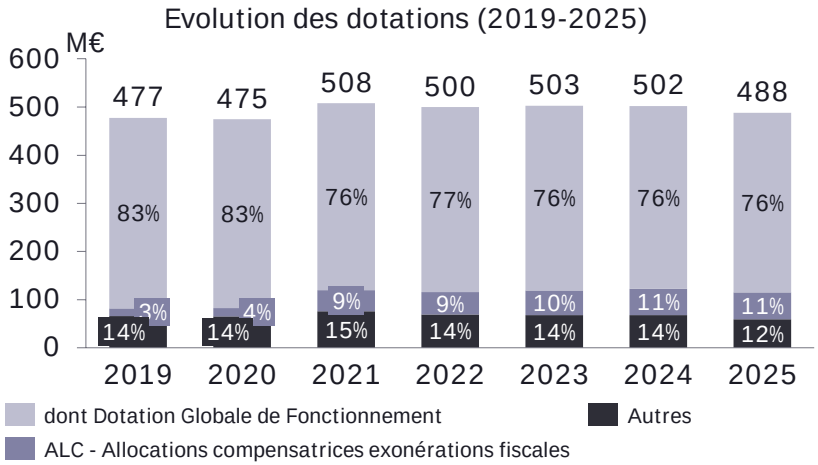

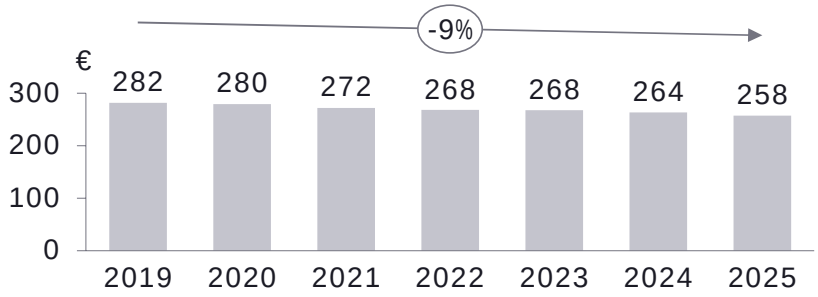

Le chapitre Dotations et participations comprend ici l'ensemble des dotations de péréquation perçues par la Métropole ainsi que des Dotations forfaitaires versées par l'Etat.

Les dotations forfaitaires sont en baisse en volume et en euros par habitant. Elles comprennent notamment deux composantes :

- celle liée au statut d'EPCI, passant de 243M€ à 223M€ sur la période, en baisse chaque année
- celle liée au statut de département, passant de 111M€ à 109M€ sur la période, soit un niveau assez stable en volume

La DGF, qui représentait une dotation de 282€ par habitant en 2019 atteint 258€ par habitant en 2025.

Toutes choses égales par ailleurs, si le taux de DGF par habitant était resté au niveau de 2019, la Métropole aurait bénéficié au total de 118M€ supplémentaires sur la période 2020-2025.

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Des recettes de facturation et de tarifs en progression, dont le poids reste cependant faible dans le budget

Evolution des produits des services, du domaine et ventes diverses (2019-2025) en M€

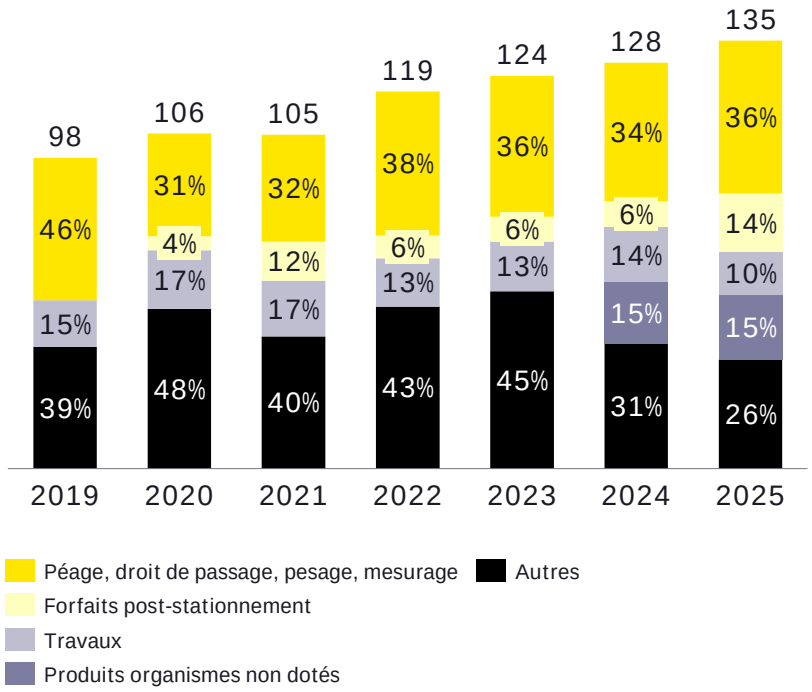

Les produits des services, domaines et ventes comprend plusieurs composantes :

- Les droits de péage en lien avec le BPNL qui évoluent de 45 à 48M€ sur la période, en lien avec la fréquentation de l'ouvrage et l'évolution des tarifs pratiqués (tarifs en hausse chaque année à l'exception de 2020)
- A partir de 2024 les refacturations vers les budgets annexes pour 20M€, en lien notamment avec la création de la Régie de l'eau (suppression du BA dédié) et la redistribution des charges calculées
- Les forfaits pots-stationnement qui atteignent 18,5M€ en 2025
- Les travaux (refacturation travaux sur le domaine public) représentent 13,5M€ en 2025

Ces produits ont augmenté de 5,5% en rythme annuel sur la période (+38M€) mais leur poids reste modeste, à 5% des recettes de gestion

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Des charges de personnel qui augmentent sous l'effet de mesures nationales mais dont le poids relatif reste faible pour la Métropole

Evolution des effectifs de la Métropole (2019-2025)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Solidarité, Habitat Education			3033	3068	3126	3153	3134
Gestion Exploitation Espace Public			2472	2571	2588	2606	2527
Transition Environ. Energétique			905	943	929	949	956
RH et Moyens Généraux			877	882	918	934	908
Développement Responsable			468	465	475	480	470
Urbanisme et Mobilité			310	366	377	380	364
Administration et Finance			204	200	216	223	216
DGS			369	155	160	160	160
Total effectifs permanents	8440	8575	8638	8650	8789	8885	8735
Total effectifs non-permanents	992	938	952	1033	1124	963	737

Facteurs explicatifs de l'évolution de la masse salariale (2020-2025)

NB: Données issues des RSU, dont le périmètre pour la masse salariale est différent du chapitre 012 utilisé par ailleurs pour le reste de l'analyse.

Répartition de l'effectif 2025 par tranche d'âge (emploi permanent)

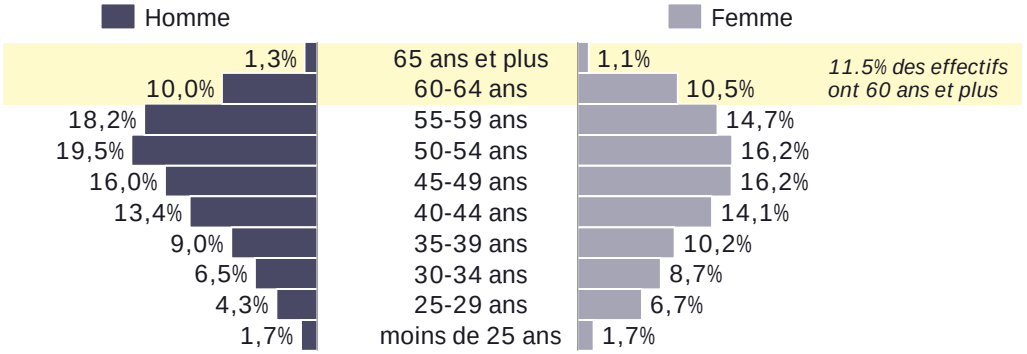

Les charges de personnel représentent 17% des Dépenses de gestion, ce qui apparaît très faible comparativement aux EPCI de type Métropoles et Communautés urbaines (35% en 2024) et faibles par rapport aux départements (22% en 2024).

Ces dépenses de personnel ont augmenté de 2,5% en moyenne par an sur 19-24, avant de décroître en 2025 consécutivement à la baisse des effectifs.

L'évolution des effectifs a eu un impact faible sur la progression de la masse salariale. Les mesures d'accompagnement salarial expliquent 25% de la hausse des charges.

35% de la hausse s'explique par le Glissement Vieillesse Technicité et surtout 41% de l'augmentation de la masse salariale est imputable aux décisions prises à l'échelle nationale (revalorisation du point d'indice, hausse de la cotisation à la CNRACL…)

Sources : Comptes financiers, RSU – Métropole de Lyon

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

La dynamique des dépenses à caractère social dans le budget de la Métropole portée par les facteurs nationaux et les choix métropolitains

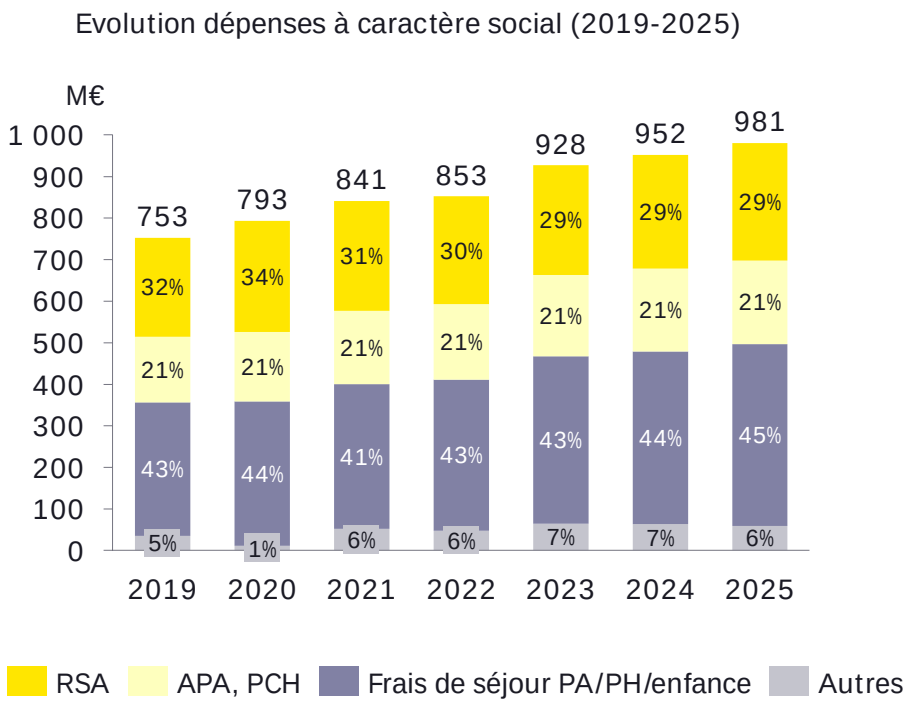

Les allocations individuelles de solidarité, versées au titre des compétences départementales de la Métropole, ont cru de 753M€ à 981M€ sur la période soit désormais 37% des dépenses de fonctionnement. Cela a représenté une progression moyenne annuelle de 4,5% par an.

Les frais de séjour (17% des dépenses de gestion) ont bondi de 5,2% en moyenne annuelle, les dépenses APA/PCH (12% des dépenses) ont augmenté de 4,2% en rythme annuel, les dépenses RSA (11% des dépenses) ont cru au rythme annuel de 2,9%.

Selon les données de la DREES*, entre 2019 et 2025, les dépenses sociales des départements métropolitains (comptabilisées sur la Fonction 5, dépenses d'activité), ont connu une progression moyenne de 3,3% par an contre 4,4% par an pour la Métropole de Lyon à méthode de calcul et source identiques.

DREES Sous Fonctions - *évol moyenne % par an 19-24*	Total Départements*	Métropole de Lyon
Famille et enfance	7%	9%
Personnes handicapées	5%	4%
Personnes âgées	1%	-1%
Personnes âgées dépendantes (APA)	3%	4%
Revenu de solidarité active	1%	3%

La forte progression des dépenses sociales pour la Métropole tient à différents facteurs :

-le contexte économique ou démographique, les revalorisations décidées par le législateur s'agissant notamment du RSA et l'évolution de la structure des coûts des ESMS conduisant à l'évolution de la tarification métropolitaine,

-les décisions métropolitaines d'accompagnement spécifique des publics cibles

*Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon, *DREES hors outre-mer, neutralisé de la recentralisation du RSA en Ariège, Pyrénées Orientales et Seine Saint Denis*

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Les charges à caractère général marquées par la crise énergétique et inflationniste en 2023 avant le retour à la normale

Evolution des charges à caractère général (2019-2025)

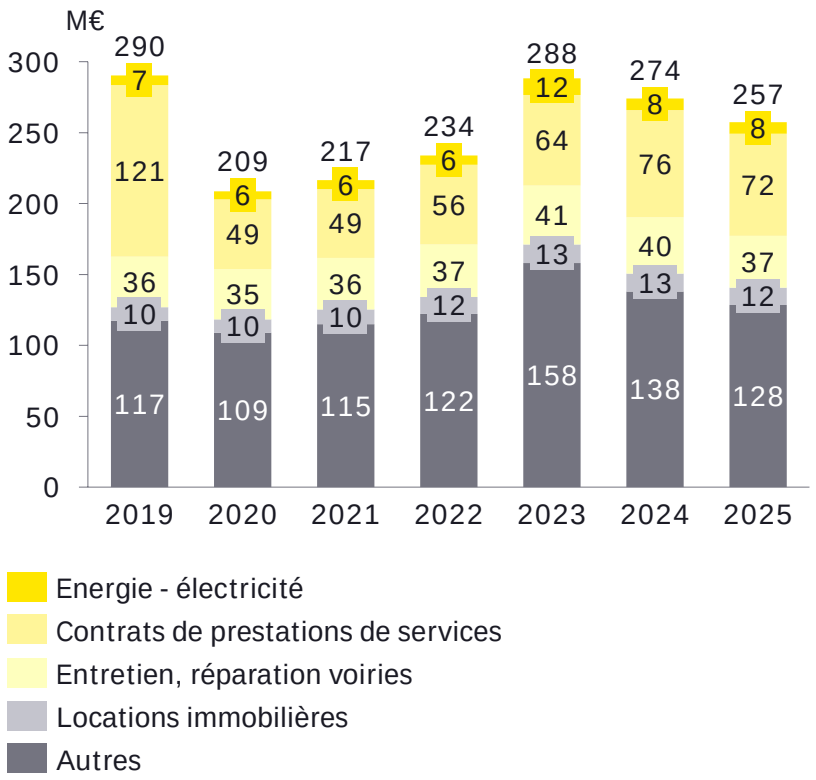

Les charges à caractère général connaissaient une hausse nette entre 2020 et 2023 (de 209 à 288 M€), avant de refluer en 2024 (274 M€) et de confirmer ce mouvement en 2025 (257 M€), tout en restant à un niveau supérieur à celui observé en début de période. Cette évolution reste principalement portée par les contrats de prestations de services, premier poste (49 à 76 M€ entre 2020 et 2024, puis 72 M€ en 2025), ainsi que par les dépenses d'entretien et de voirie (35 à 41 M€), globalement stables en fin de période (37 M€ en 2025). Les locations immobilières demeurent quant à elles stables (autour de 10-13 M€).

Les fluides (électricité, chauffage) observent un pic marqué en 2023 (12 M€) directement lié à la hausse des prix de l'énergie dans le contexte des tensions sur les marchés énergétiques. En 2025, ils se stabilisent à un niveau intermédiaire (8 M€).

La rubrique « autre » comprend une grande variété de dépenses, comme les charges de copropriété, des frais de maintenance, des études et recherche. A noter que la progression forte de ce poste en 2023 s'explique notamment par les opérations de préfiguration de la Régie de l'eau qui ont coûté 18M€ (également inscrites en recettes).

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Les charges financières augmentent sous le double effet de la hausse des taux et du stock de dette

Evolution des charges financières (2019-2025)

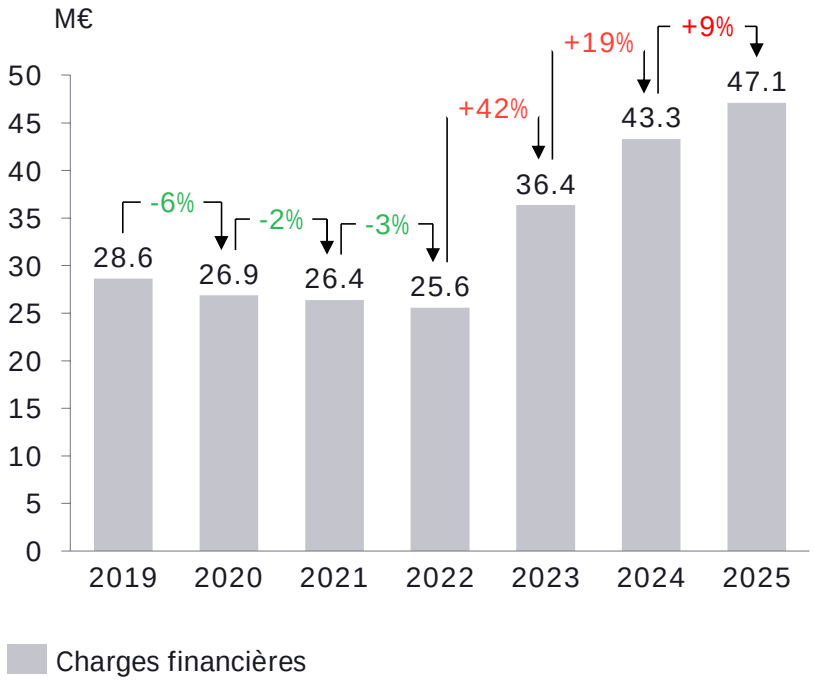

La période de taux historiquement bas en début de période a permis à la Métropole d'enregistrer une baisse importante de ses charges financières jusqu'en 2022 avant le retournement du marché.

A compter de 2023, la hausse des taux sur les marchés et la montée en charge du stock de dette ont conduit à une hausse du volume d'intérêts payés jusqu'à atteindre 47,1M€ soit seulement 1,8% des dépenses de gestion.

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Des dépenses d'investissement en hausse après 2020 accompagnant la réalisation de la PPI

Evolution des dépenses réelles d'investissement (2019-2024)

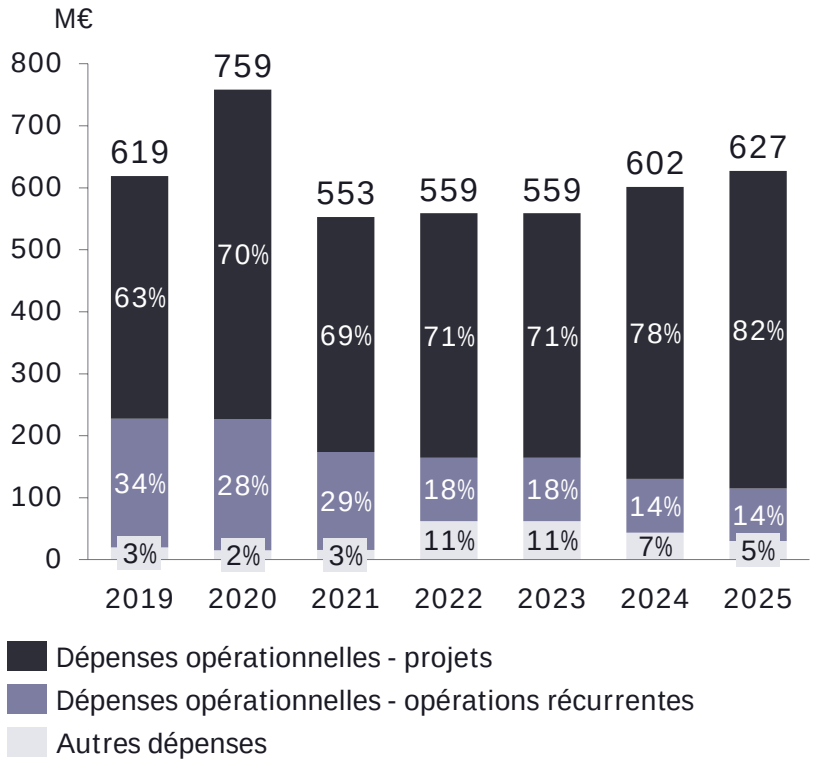

Les dépenses d'investissement ont suivi le rythme de montée en charge progressive de la PPI :

-les opérations récurrentes ont représenté en moyenne 136M€ d'investissement chaque année, avec cependant des volumes annuels en diminution progressive depuis 2019, passant de 207M€ à 87M€

-les projets représentaient en moyenne 439M€ d'investissement, mais en hausse progressive sur la période pour atteindre 512M€ en 2025

Dans l'ensemble sur la période, 4,2Md€ ont été investis par la Métropole.

En adoptant une vision « mandature », la PPI a représenté 3,2Mds€ sur la période 2009-2014, 3,2Mds€ sur la période 2015-2020 et est estimée à 3,6Mds€ sur la période 2021-2026.

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

En investissement les ressources autres que la dette, en baisse sur la période, proviennent essentiellement des fonds propres

Evolution des recettes réelles d'investissement (2019-2025)

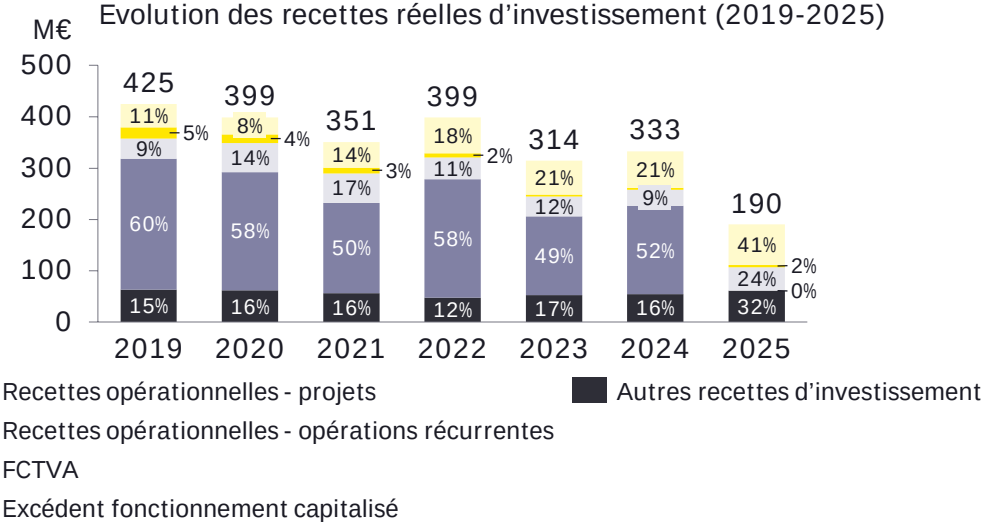

Part des projets en valeur faisant l'objet d'une subvention (2019-2025)

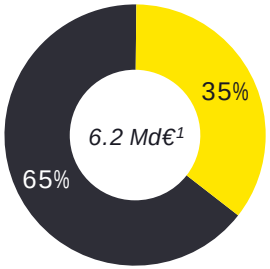

Projets sans subventions (4.0 Md€)

Projets avec subventions (2.2 Md €)

Pour les projets faisant l'objet de subventions, celles-ci couvrent en moyenne 33.9% du montant de la dépense réalisée

[1]Le montant de dépenses retenu pour les projets correspond au montant réalisé à fin avril 2026

Globalement sur la période, les recettes d'investissement hors emprunt sont en baisse.

Les virements de la section de fonctionnement à la section d'investissement et l'utilisation des Excédents de fonctionnement capitalisés constituent l'essentiel des ressources avant emprunt.

Le FCTVA est assez stable en volume sur la période, autour de 45M€.

Les subventions représentent autour de 20% des recettes d'investissement sur la période et s'établissent en moyenne à 69M€. Pour les projets subventionnés, le taux de cofinancement atteint 34%... Mais seulement 1/3 des dépenses fait l'objet de subvention.

Le top 5 des financeurs représente 62% des subventions distribuées :

Rang	Financeur	Montant subventions	Part du total
1	Préfecture du Département du Rhône	139.4 M€	27%
2	Etat - DDT	89.2 M€	17%
3	Etat - DRFiP	35.0 M€	7%
4	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse	30.4 M€	6%
5	Agence nationale de l'habitat	28.6 M€	5%

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

La montée en charge de la PPI renforce le besoin de financement et le recours à l'emprunt

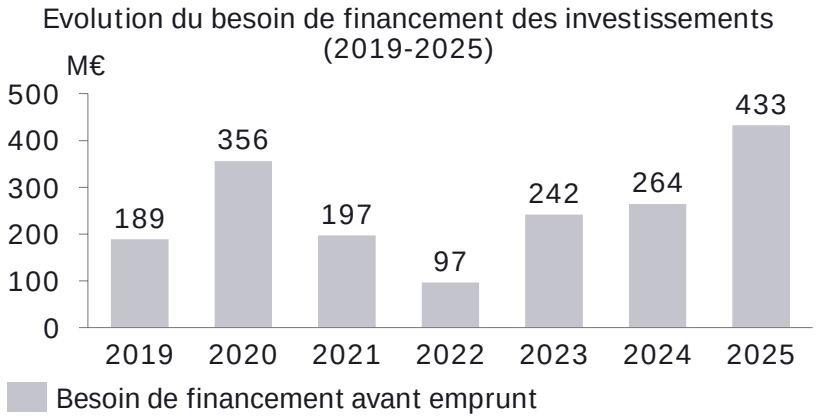

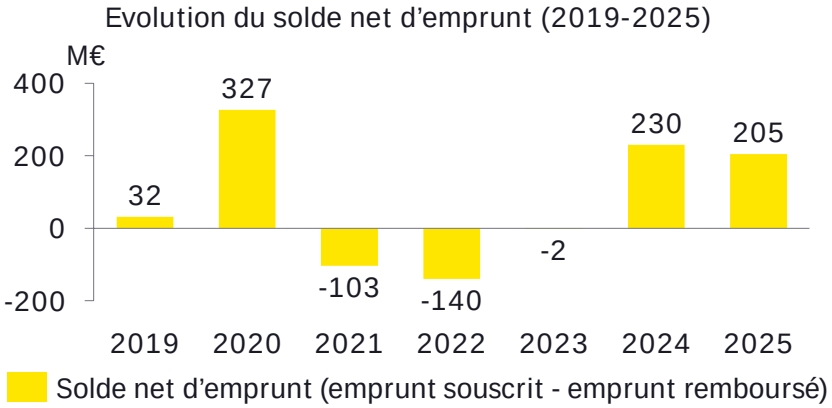

La mise en œuvre du PPI à partir de 2021, aussi bien sur les opérations récurrentes que les projets, et l'évolution des recettes d'investissements hors emprunt, avec un niveau global de subventions perçues qui reste modeste (autour de 20% des recettes d'investissements) expliquent la génération d'un besoin de financement positif chaque année, et orienté à la hausse depuis le creux enregistré en 2022.

Ceci justifie le recours à l'emprunt chaque année. Sur la période, le flux net de dette a été négatif entre 2021 et 2023, pour redevenir positif sur les deux dernières années.

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Un accroissement de l'endettement à compter de 2023, en lien avec le cycle d'investissement et la baisse de l'autofinancement

Evolution de l'encours de dette du BP (2019-2025)

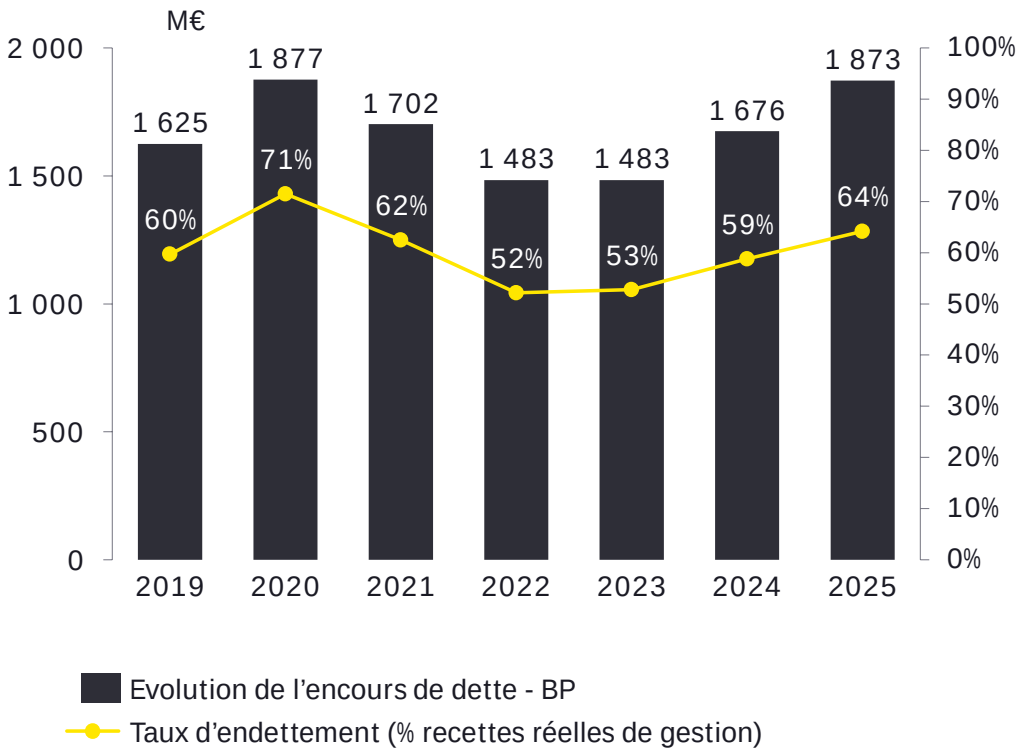

L'encours de dette du budget principal présente une évolution en deux phases distinctes sur la période 2019-2025.

Le stock de dette diminue entre 2020 et 2022. Cette période correspond à

- Un régime d'investissement plus modeste en début de mandat
- La mobilisation des ressources internes
- Un flux net de dette négatif

Le stock de dette re part à la hausse depuis 2023 (jusqu'à 1 873 M€ en 2025) en raison de

- La montée en charge de la PPI
- Un niveau de subvention globale relativement bas

Le taux d'endettement de la collectivité augmente depuis 2023, pour atteindre 64% des recettes en 2025.

Il est à noter que 100 % de l'encours de dette de la Métropole est classé en catégorie Gissler A. 47% de la dette est à taux variable au 31/12/2025

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Un stock de dette qui s'amortit à un rythme très rapide

Profil de remboursement de la dette – Capital amorti par année

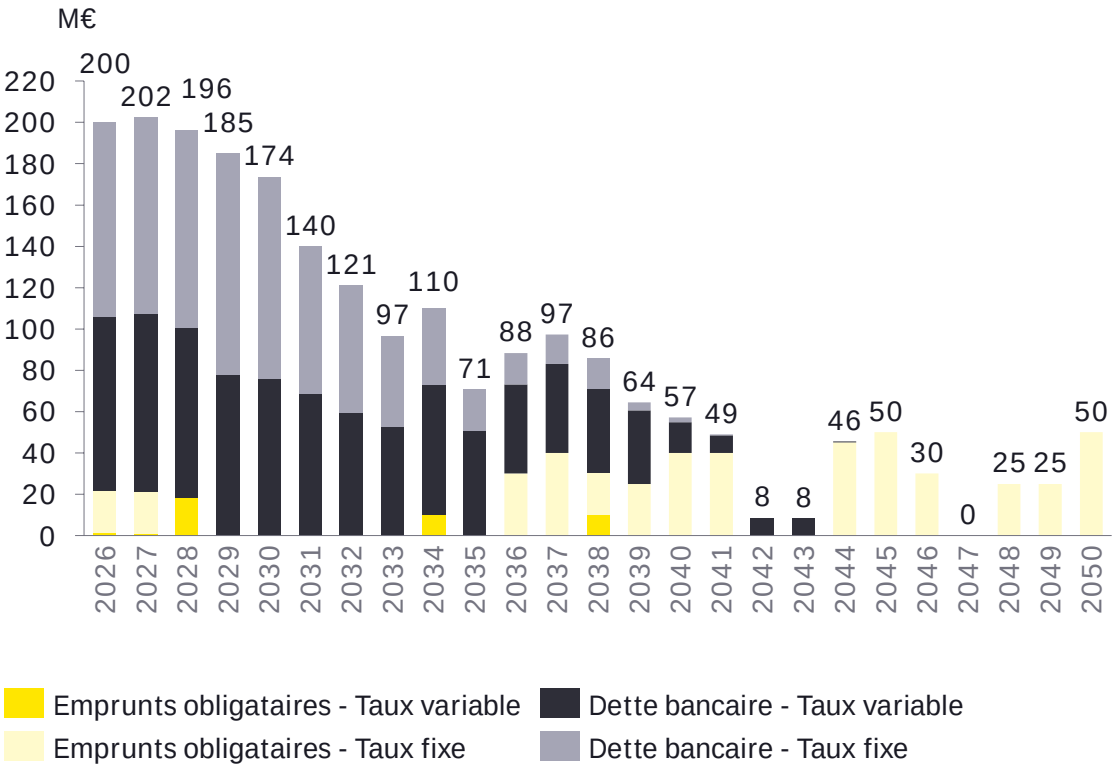

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

La dette de la Métropole s'amortit à un rythme très rapide :

- La durée de vie moyenne de la dette est de 8,4 années
- 65% de la dette actuelle s'amortit sur la durée du mandat 2026-2032
- La maturité des obligations est positionnée majoritairement à partir de 2036. Selon la direction des finances, ces maturités sont choisies pour limiter les pics dans la chronique générale d'amortissement de la dette.

Le taux moyen de la dette augmente sur la période mais reste à un niveau correct, à 2,59% en 2025

Evolution du taux moyen de la dette (2019-2025)

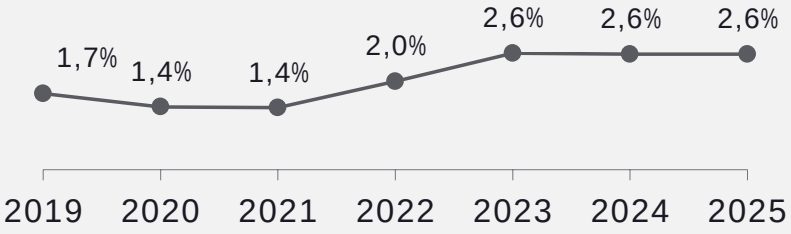

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Un volume d'encours garanti élevé : 1,7x les recettes de fonctionnement, à 95% sur des bailleurs sociaux

Evolution de l'encours de dettes garanties (2019-2025) et proportion des recettes de fonctionnement

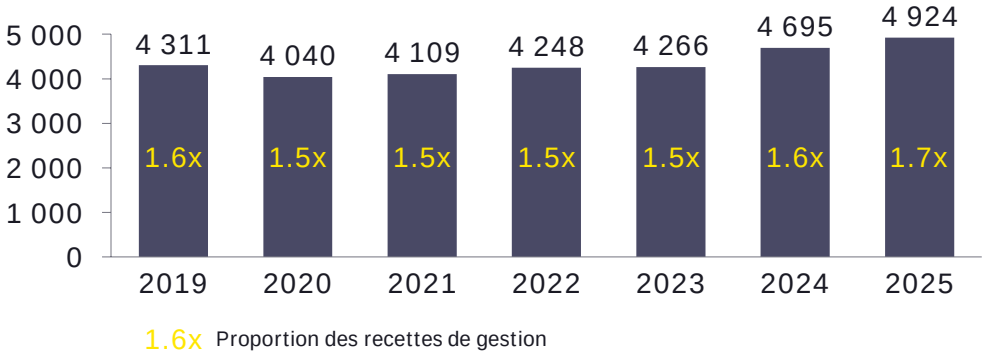

La Métropole de Lyon porte un encours garanti significatif de 4,9 Md€ à fin 2025, en hausse de +4,9 % sur un an, confirmant une dynamique soutenue liée notamment à un niveau élevé de nouveaux engagements (486 M€ de garanties accordées en 2025) et à une forte progression du nombre de dossiers instruits (291 vs 208 en 2024).

Ce risque est toutefois très fortement concentré sur le logement social (95,8 % de l'encours, soit 4,7 Md€), avec une exposition centrée sur un nombre limité d'acteurs : près de 61 % de l'encours est porté par quatre bailleurs (Lyon Métropole Habitat, Alliade Habitat, Grand Lyon Habitat, Est Métropole Habitat).

Le profil de la dette garantie est le suivant :

- quasi-totalité des prêts indexés sur le livret A (≈89 %) ou à taux fixe
- classification Gissler exclusivement en A (produits non risqués)
- durée longue (≈31 ans), limitant le risque de refinancement immédiat

Néanmoins, plusieurs signaux de dégradation du risque émergent :

- augmentation du nombre d'organismes en situation de "risque fort" (15 en 2025, +5 vs 2024)
- détérioration des ratios de couverture, avec un ratio épargne brute / annuités risquées en baisse de 9,0x (2022) à 3,28x (2024)
- montée de l'encours exposé aux organismes fragiles (1,7 Md€ en 2024 vs 1,0 Md€ en 2022).

Les annuités sur les encours garantis hors logement social sont provisionnées par la Métropole. Ces provisions sont de 4,5M€ en 2025.

Sources : Bilan 2025 des garanties d'emprunt – Métropole de Lyon

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

AGENDA

01 Benchmark de pairs

02 Analyse rétrospective 2019 – 2025 (BP)

03 Analyse rétrospective 2019 – 2025 (BP+BA)

04 Analyse rétrospective 2019 – 2025 (BP+BA) – Macro-politiques publiques

05 Facteurs d’évolution et revue des risques

06 Analyse prospective

Synthèse des Budgets Annexes : : un poids modeste dans le budget total (10%)

	Budget	Contribution du BP au BA	Epargne	Investissement	Dette	Capacité de désendettement	Commentaires
	Recettes réelles de fonctionnement 2025 (+ progression 2019-2025)	*Fonctionnement (F) et investissement (I)*	*Taux d'épargne brute 2025*	*Moyenne des dépenses réelles d'investissement hors emprunt 2019-2025*	*Volume d'encours de dette (+ progression 2019-2025)*	*Capacité de désendettement 2025 en années*	
BA Gestion des Déchets	193M€ (+30%)	F : N/A I: N/A	10.1%	21.0M€	61.1M€ (+16%)	3.1 années	Dépenses de fonctionnement portées par la TEOM (taux à 5,19% en 2025 vs moyenne à 9,47% en 2024 au national). Taux d'épargne en progression depuis 2023.
BAOURD	17M€ (+57%)	F : 12,8M€ I: N/A	0%	-	-	-	Dépendance structurelle au budget principal.
BA Restaurant Administratif	3M€ (+3%)	F : 1,9M€ I: 0,1M€	1.6%	0.1M€	-	-	Budget faible dépendant des contributions du BP.
BA Assainissement	145M€ (+23%)	F : 22,7M€ I: N/A	34.2%	45.5M€	102.4M€ (-13%)	2 années	Niveau d'épargne élevé. Financé par les redevances assainissement (facture de 150€ pour 120m3 vs 284€ en moy nationale 2024). Investissements importants.
BA Réseau de Chaleur	4M€ (+62%)	F : N/A I: N/A	30%	7.3M€	7M€ (-9%)	5.8 années	Résultats soumis aux aléas climatiques et à l'évolution des coûts de l'énergie. Contrats concession RCU non expertisés

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

BA Gestion des déchets : des ratios solides, portés par la TEOM

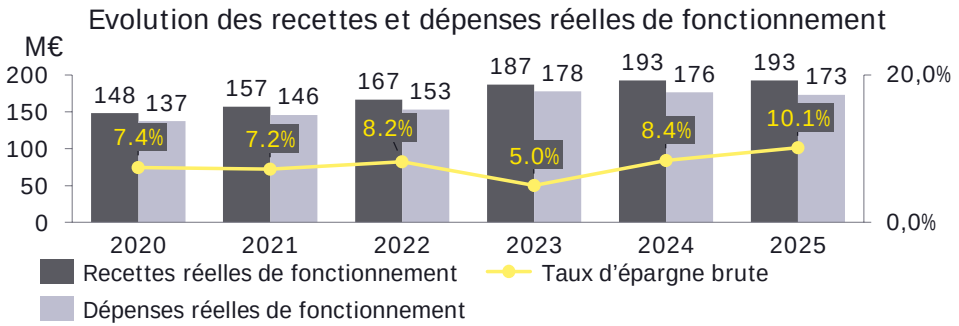

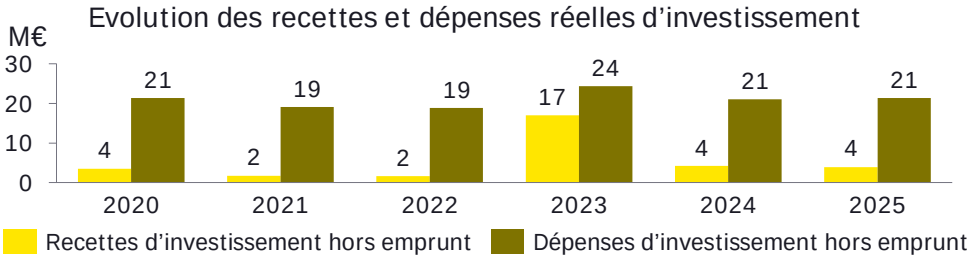

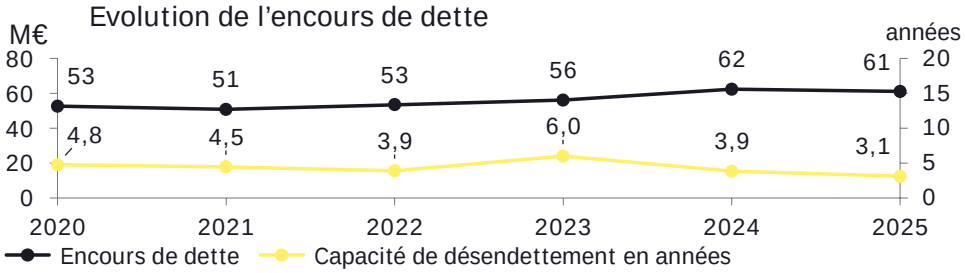

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

Budget Annexe Gestion des Déchets

Compétences couvertes : L'ensemble du cycle des déchets, à savoir, en phase amont, la prévention des déchets ménagers et assimilés puis, à l'issue de leur production, leur collecte et leur traitement.

- Recettes et dépenses réelles de fonctionnement : la section de fonctionnement progresse à un rythme dynamique sur la période, +4,5% en moyenne annuelle pour les recettes et +4% pour les dépenses. Le taux d'épargne brute, après avoir enregistré un point bas en 2023 en lien notamment avec les effets inflationnistes de la guerre en Ukraine, remonte progressivement pour atteindre 10% en 2025.
- Recettes et dépenses réelles d'investissement : les investissements portés sur le budget annexe Gestion des déchets sont essentiellement des dépenses d'entretien et de maintenance, autour de 60%. Elles ont été relativement stables dans la durée, avec un niveau de financement par recettes extérieures faible.
- Encours de dette : le stock de dette a augmenté sur la période, passant de 53M€ à 61M€, mais est absorbable par le BA puisque la capacité de désendettement est robuste, à 3,1 années.

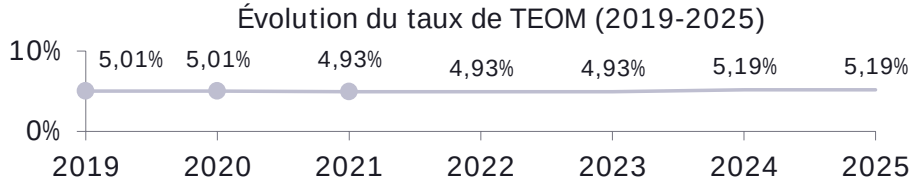

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

BAOURD : le budget « aménagement » de la Métropole dépend des contributions du budget principal

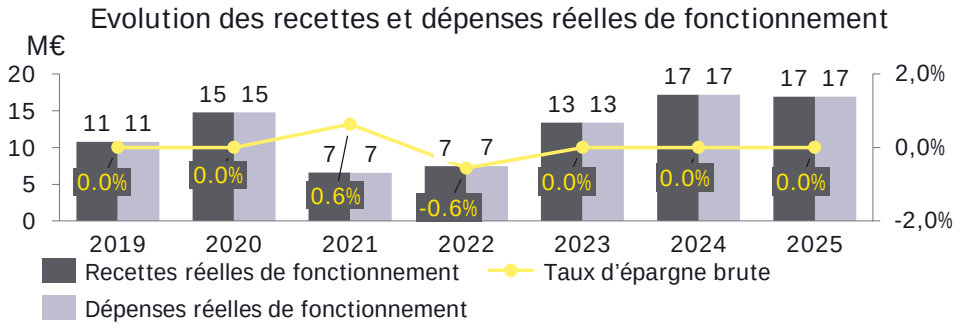

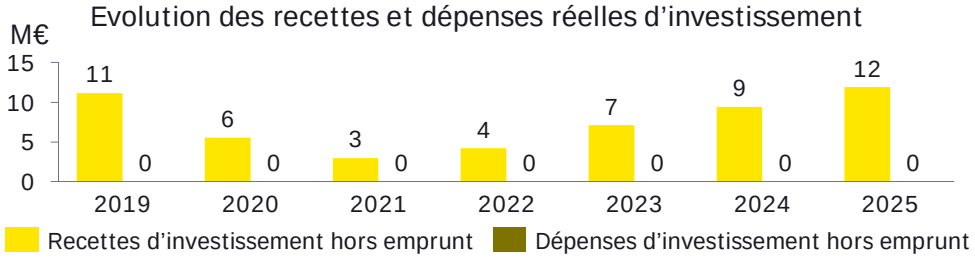

NB : Pas de dette au BAOURD

Budget Annexe des Opérations d'Urbanisme en Régie Directe (BAOURD)

Compétences couvertes : L'aménagement et la valorisation de foncier, incluant la transformation de terrains en vue de leur cession à des tiers, ainsi que la gestion comptable associée aux opérations de stock.

- Recettes et dépenses réelles de fonctionnement : ce budget annexe présente une configuration atypique, car il suit l'évolution du rythme des opérations d'aménagement portées en régie par la collectivité. Par construction il génère peu de recettes propres (ventes de terrain, subventions de tiers pour des opérations d'aménagement) et dépend des subventions d'équilibre versées par le budget principal (ces subventions représentent régulièrement plus de 70% des recettes sur la période).
- Recettes et dépenses réelles d'investissement : la lecture de la section d'investissement n'est pas significative et repose essentiellement sur des écritures d'ordre. Aucune dépense réelle n'est enregistrée au BAOURD (par nature, les dépenses liées aux opérations sont comptabilisées en fonctionnement) tandis que les recettes sont constituées d'excédents de fonctionnement capitalisés.
- Encours de dette : le BAOURD ne porte pas de dettes, le budget principal réalisant l'équilibre des opérations d'aménagement qui y sont enregistrées.

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

BA Restaurant Administratif : un équilibre fragile, et une dépendance permanente au BP

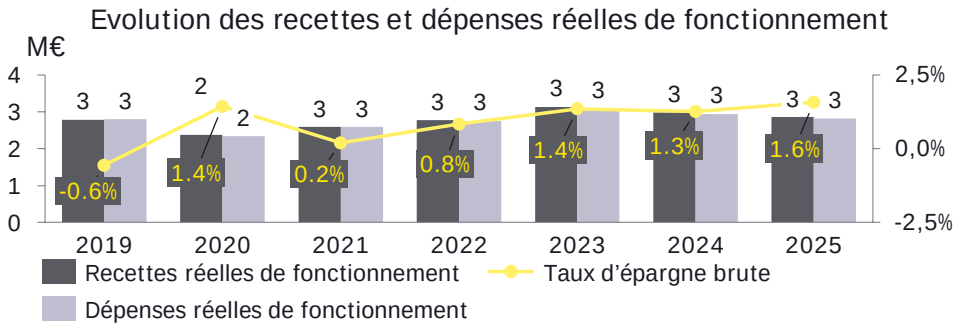

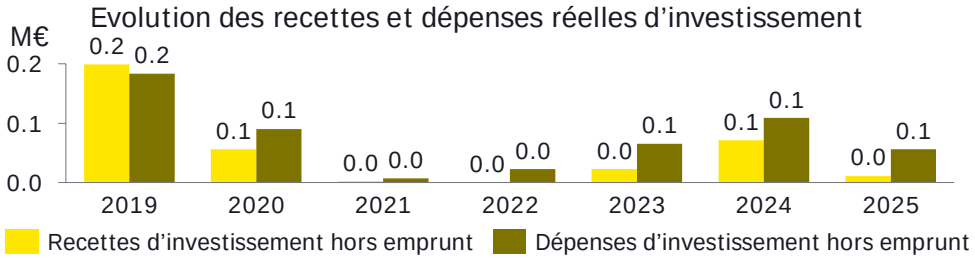

NB : Pas de dette au BA du Restaurant Administratif

Budget Annexe du Restaurant Administratif

Compétences couvertes : La gestion du restaurant administratif, incluant la production et la distribution de prestations de restauration, ainsi que le suivi des flux financiers associés dans un cadre fiscal soumis à la TVA.

- Recettes et dépenses réelles de fonctionnement : la section de fonctionnement sur ce budget annexe est stable. Elle enregistre en dépenses les coûts associés à la production des repas et à la gestion du restaurant administratif, et en recettes les tarifs payés par ses usagers. C'est le budget principal qui assure l'équilibre du budget annexe, à hauteur des 2/3 des recettes.
- Recettes et dépenses réelles d'investissement : les investissements sur ce BA sont très faibles, en lien avec la nature et le volume des activités qui y sont retranscrite.
- Encours de dette: Pas de dette portée sur ce BA.

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

BA Assainissement : une situation financière solide grâce à l'augmentation dynamique des tarifs

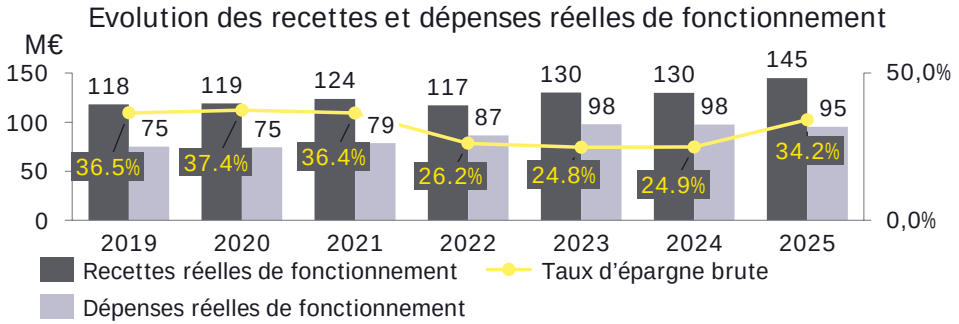

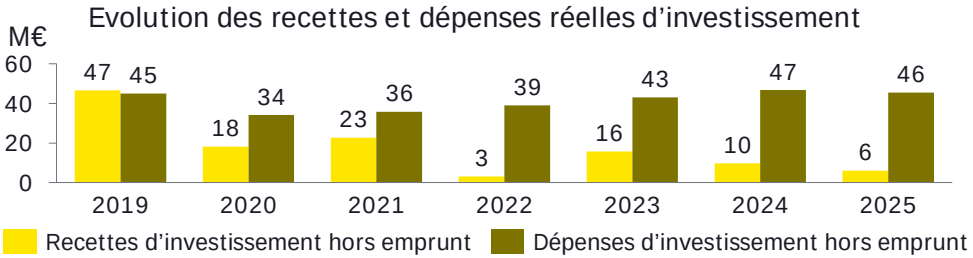

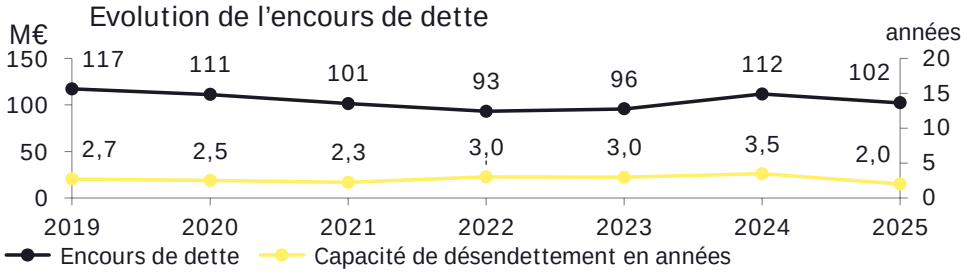

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

Budget Annexe Assainissement

Compétences couvertes : La gestion du système d'assainissement, incluant l'exploitation et l'entretien des réseaux de collecte des eaux usées et pluviales, ainsi que le traitement des effluents au sein des installations dédiées.

- Recettes et dépenses réelles de fonctionnement : La section de fonctionnement connaît une progression dynamique sur la période. Le taux d'épargne brute atteint un point bas en 2023, à 24,8% et repart à la hausse depuis pour atteindre 34,2% en 2025. Cette progression s'explique par les revalorisations tarifaires, notamment pour l'assainissement collectif, de +5% en 2023 et 2024 et +15% en 2025. La contribution du budget principal au budget annexe a augmenté également sur la période, de 18,4M€ à 22,7M€ (soit 16% des recettes), au titre des eaux pluviales.
- Recettes et dépenses réelles d'investissement : les investissements réalisés ont augmenté chaque année sur la durée du mandat. Ils correspondent à la montée en charge progressive de la PPI : environ 1/3 des investissements étaient consacrés aux opérations récurrentes, les 2/3 restants étant destinés aux projets.
- Encours de dette : Grâce à un niveau d'épargne élevé et à une bonne maitrise de la trajectoire d'investissement, le stock de dettes sur ce budget annexe est resté stable sur la période, avec un point bas enregistré en 2022. Les 102M€ comptabilisés en 2025 représentent seulement 2 années d'épargne brute.

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

BA Réseau de Chaleur : une activité soumise aux aléas climatiques et aux chocs énergétiques

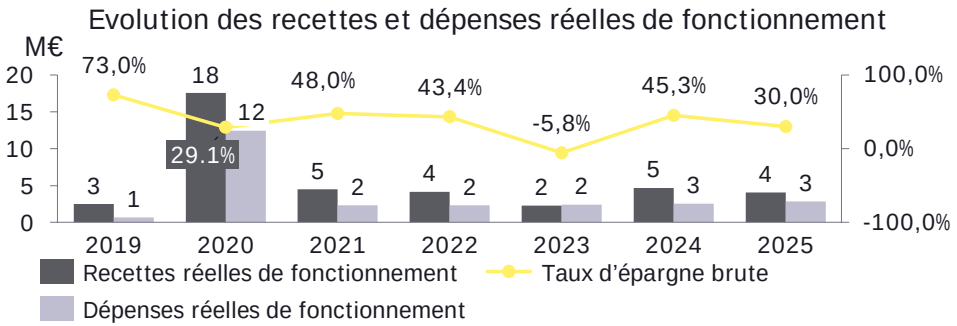

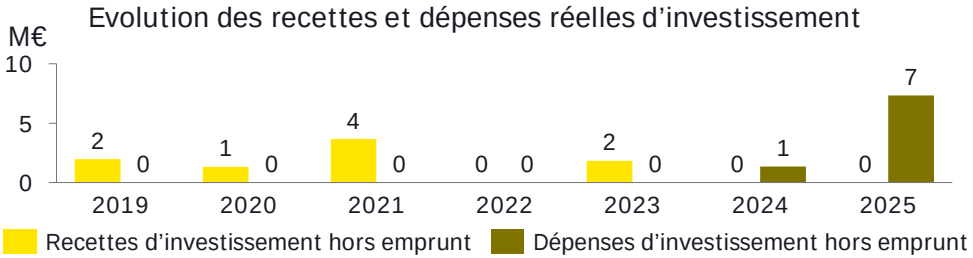

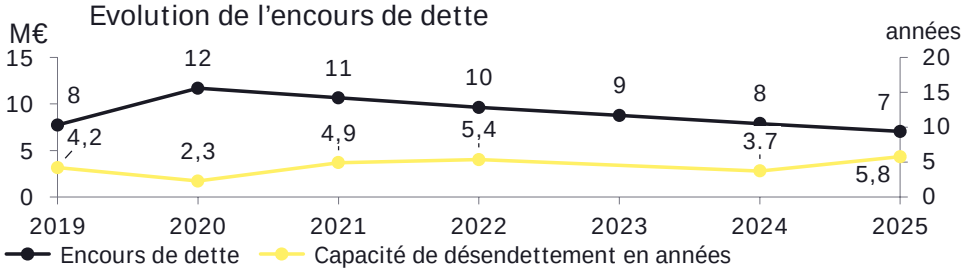

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

Budget Annexe du Réseau de Chaleur

Compétences couvertes : La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains, en lieu et place des communes situées sur le territoire.

- Recettes et dépenses réelles de fonctionnement : le budget annexe Réseau de Chaleur est soumis aux aléas météorologiques qui expliquent en partie la hausse ou la baisse des recettes d'exploitation et les dépenses associées. 2020 et 2023 sont des années atypiques. En 2020 des subventions et dépenses exceptionnelles sont enregistrées au BA. Le BA 2023 est marqué par la flambée des prix de l'énergie. Les taux d'épargne sur ce budget sont donc élevés sur la période, supérieurs à 30%, sauf en 2023 où il est exceptionnellement négatif du fait du contexte international.
- Recettes et dépenses réelles d'investissement : les dépenses d'investissement sur ce budget sont limitées, et concernent principalement les infrastructures techniques et les équipements de réseaux de chaleur.
- Encours de dette : l'encours de dette sur ce budget annexe est en décroissance constante depuis 2020. La capacité de désendettement est bonne et représente 5,8 années d'épargne en 2025.
- Les risques liés aux contrats de concession sur le RCU n'ont pas été expertisés et nécessiteront une analyse complémentaire.

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Le poids relativement faible des BA n'impacte pas les grands équilibres du BP

Evolution des recettes réelles de fonctionnement BP + BA (2019-2025)

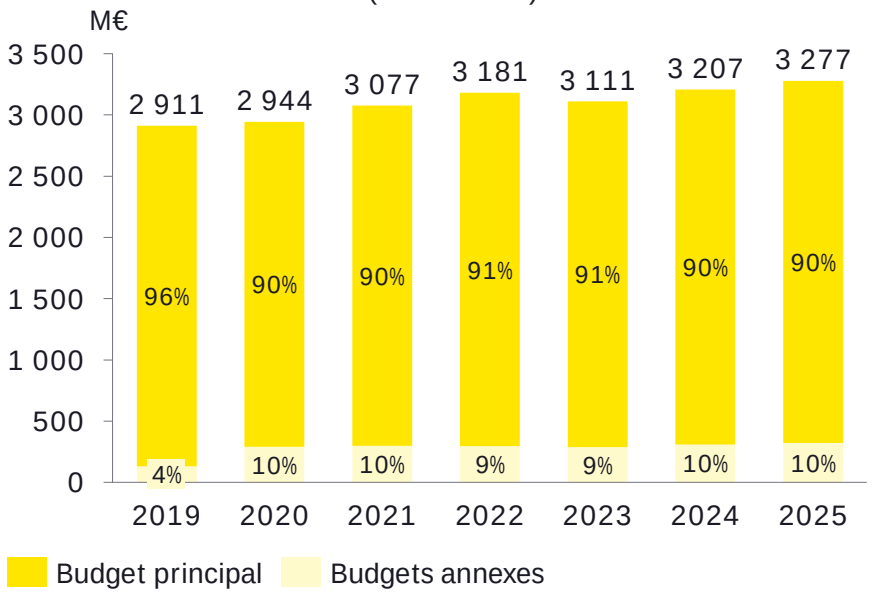

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement BP + BA (2019-2025)

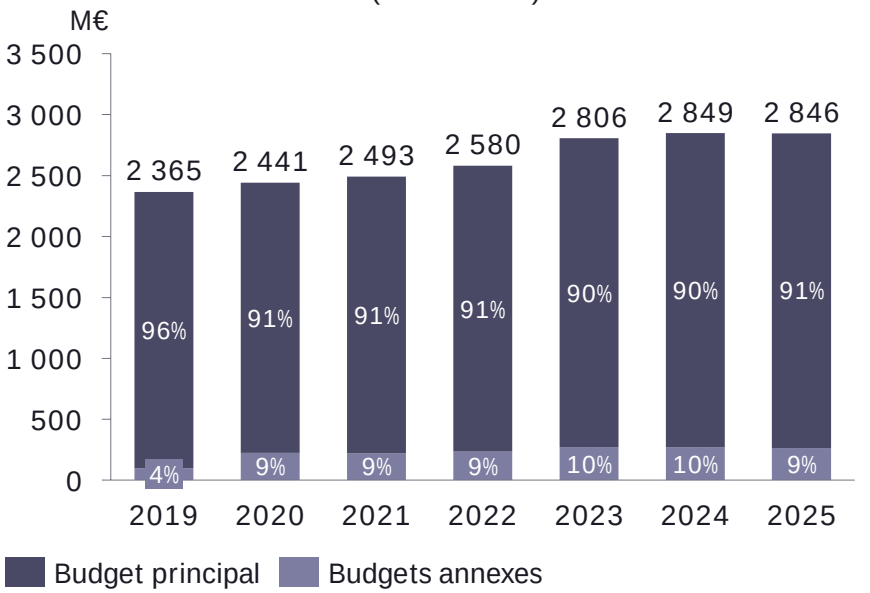

Les budgets annexes représentent à peine 10% du budget global en fonctionnement de la Métropole. Par conséquent les équilibres évoqués dans l'analyse du budget principal ne sont pas bouleversés : recettes et dépenses ont connu une croissance dynamique sur la période analysée, en revanche les recettes ont été affectées par une baisse en 2023 quand les dépenses augmentaient. Cet effet de ciseaux n'a pas encore été compensé.

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Les investissements sont quasi-exclusivement portés par le budget principal

Evolution des recettes réelles d'investissement hors emprunt BP + BA (2019-2025)

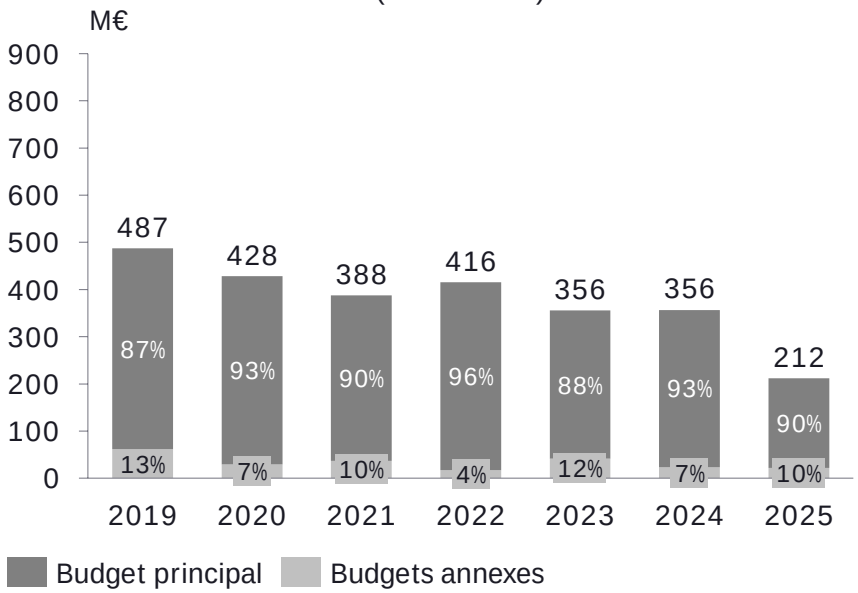

Evolution des dépenses réelles d'investissement hors emprunt BP + BA (2019-2025)

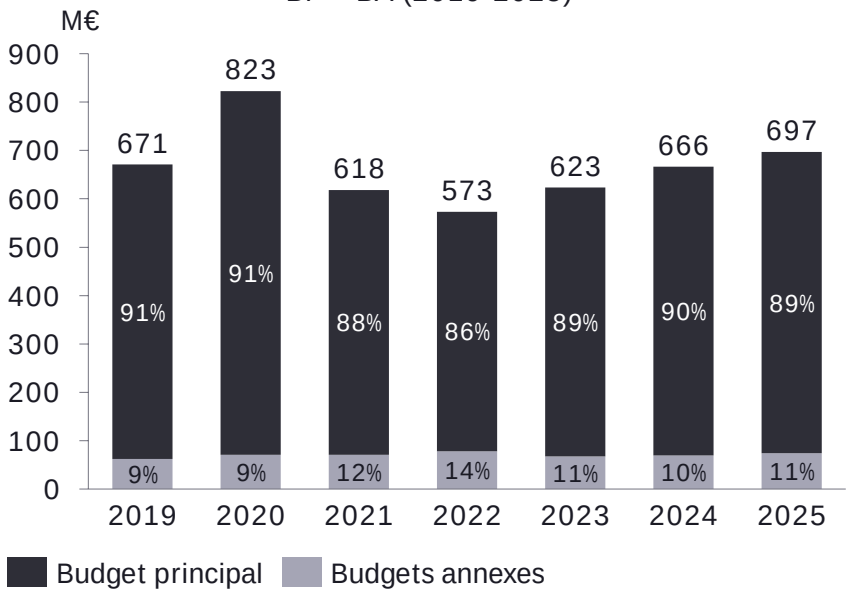

Comme pour la section de fonctionnement, le poids des budgets annexes –pour certains d'entre eux très dépendants des contributions du BP- est modeste : la section d'investissement du budget consolidé suit donc les mêmes orientations que celle du budget principal, avec une montée en charge progressive des investissements jusqu'en 2025, en ligne avec la réalisation de la PPI.

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Un niveau d'épargne et une capacité de désendettement solides malgré le décrochage en 2023

Evolution de l'épargne brute et nette BP+BA (2019-2025)

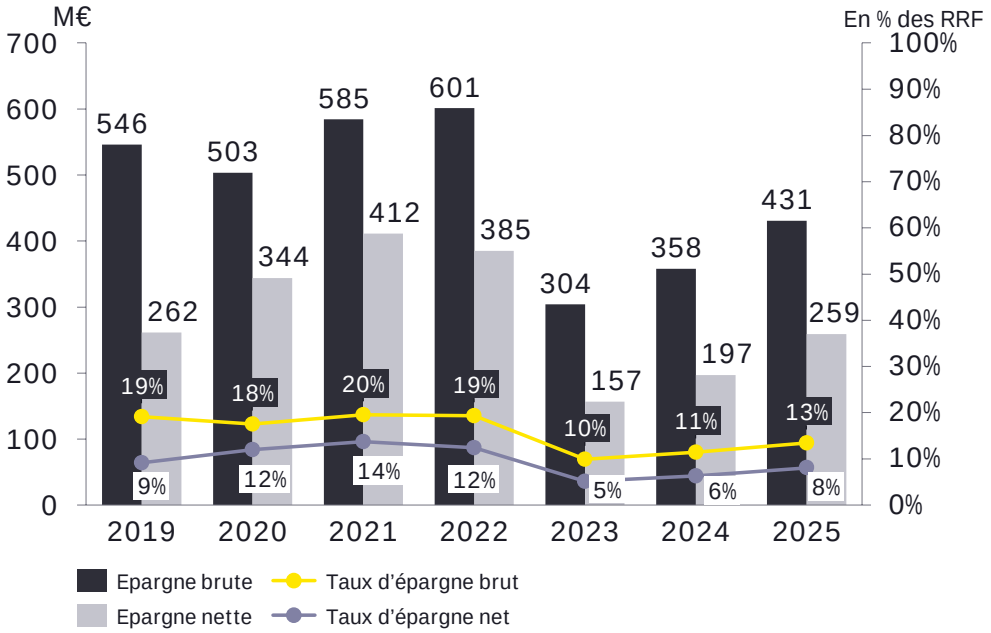

Evolution de l'encours de dette BP+BA (2019-2025)

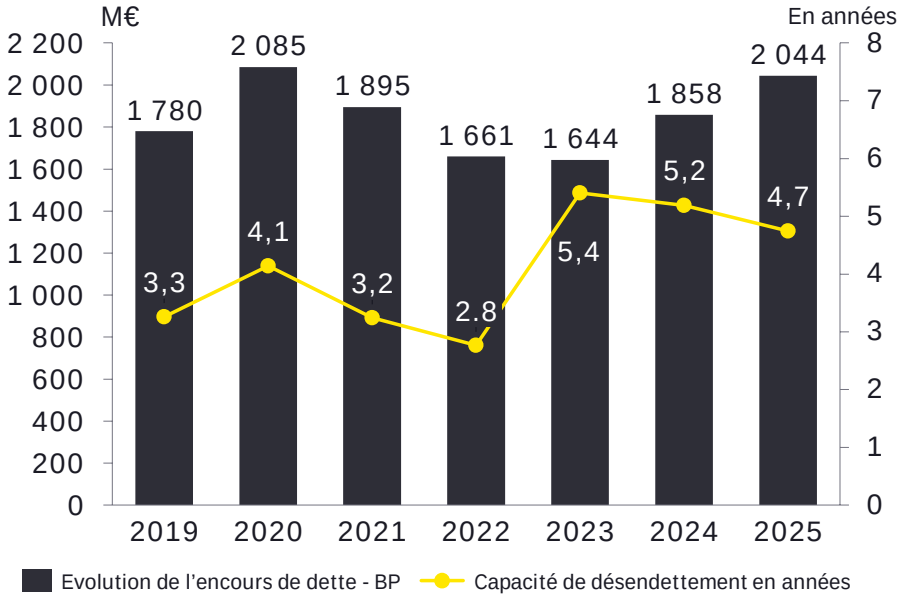

Le décrochage enregistré sur le BP et plus marginalement sur certains BA en 2023, se confirme dans l'approche consolidée du fait du poids du BP. Ainsi, après un point bas enregistré en 2023, l'épargne brute se redresse, pour atteindre 13% des recettes en 2025, tandis que la capacité de désendettement atteint 4,7 années.

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

AGENDA

01 Benchmark de pairs

02 Analyse rétrospective 2019 – 2025 (BP)

03 Analyse rétrospective 2019 – 2025 (BP+BA)

04 Analyse rétrospective 2019 – 2025 (BP+BA) – Macro-politiques publiques

05 Facteurs d’évolution et revue des risques

06 Analyse prospective

Synthèse des Macro-politiques publiques

	Dépenses réelles de fonctionnement		Recettes	Dépenses réelles d'investissement	Commentaires
	Dépenses réelles de fonctionnement 2025 (+ progression 2019-2025)	*En % des dépenses réelles totales de fonctionnement*	*Couverture par recettes propres (R/D) en 2025*	*Moyenne des dépenses réelles d'investissement 2019-2025*	
Solidarité et habitat	713M€ (+34%)	25%	27%	99M€ (+10%)	Forte progression sur la durée, notamment portée par les dépenses sociales
Économie, insertion, éducation, culture et sport	426M€ (+17%)	15%	38%	114M€ (-15%)	Le RSA est le premier poste de dépense sur cette macro politique publique et coûte 44M€ de plus qu'en 2019
Aménagement du territoire	148M€ (+3%)	5%	37%	192M€ (+21%)	Une évolution surtout marquée par le cycle d'investissement de la collectivité
Transports et mobilités	241M€ (+3%)	8%	51%	132M€ (-10%)	Fortement caractérisé par la participation au SYTRAL et les investissements associés aux mobilités
Environnement	317M€ (+23%)	11%	59%	96M€ (+214%)	Progression globale de l'ensemble des dépenses, poids remarquable de la contribution au SDMIS et du cycle des déchets
Ressources	1002M€ (+62%)	35%	256%	276M€ (-57%)	Rubrique « support » marquée par la masse salariale, elle-même en hausse du fait principalement de mesures nationales et du GVT

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Des dépenses sociales en forte progression en lien avec les compétences départementales exercées par la métropole

Evolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement

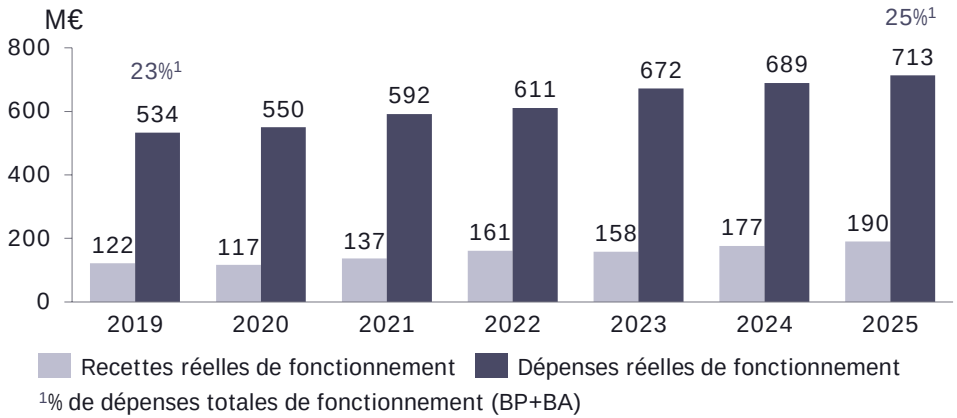

1% de dépenses totales de fonctionnement (BP+BA)

Evolution des recettes et dépenses réelles d'investissement

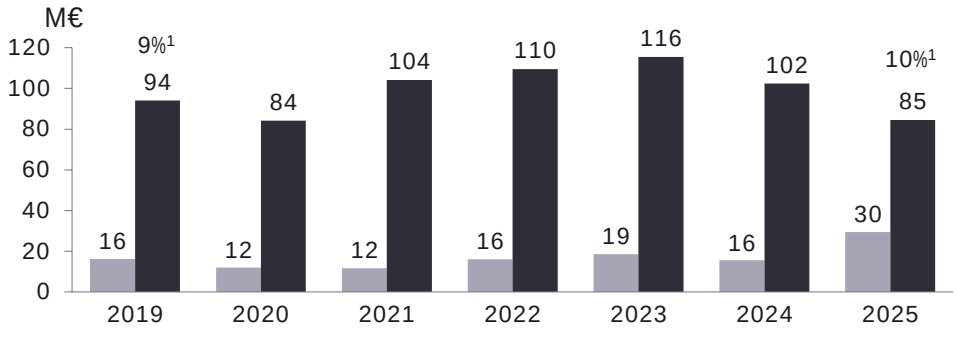

1% de dépenses totales d'investissement

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

Solidarités et habitat

- Les dépenses « Solidarités et Habitat » représentent 25% dépenses réelles totales de fonctionnement
- Elles incluent notamment le soutien aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, la protection de l'enfance, la prise en charge des mineurs non accompagnés, le soutien aux politiques d'habitat
  - Handicap : 303M€ en 2025 / 223 M€ en 2019
  - Enfance et famille : 221M€ en 2025 / 146M€ en 2019
  - Vieillissement : 162M€ en 2025 / 145M€ en 2019
  - Habitat : 20M€ en 2025 (et 75M€ en DI) / 15M€ en 2019 (88M€ en DI)

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Le RSA, facteur principal d'augmentation du budget « Economie, insertion, éducation, culture et sport »

Evolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement

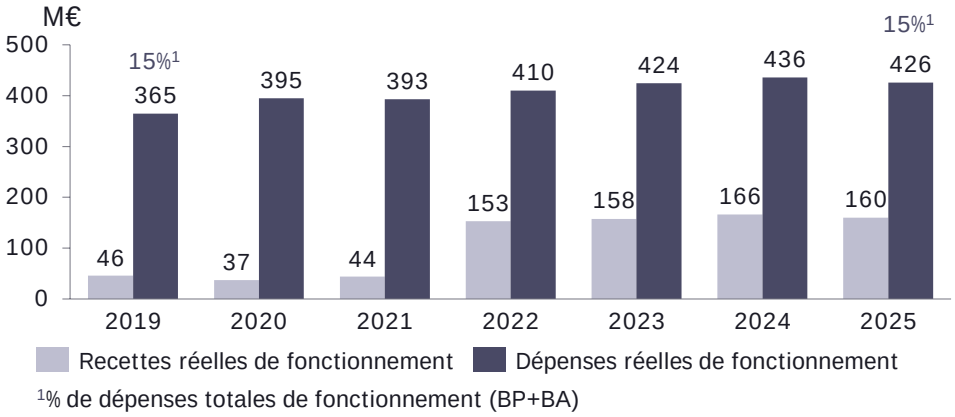

1% de dépenses totales de fonctionnement (BP+BA)

Evolution des recettes et dépenses réelles d'investissement

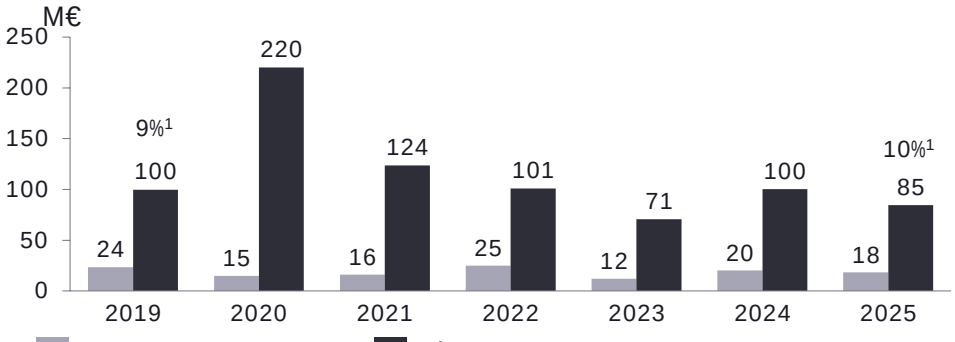

1% de dépenses totales d'investissement

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

Économie, insertion, éducation, culture et sport

- Les dépenses associées à ces politiques publiques représentent 15% dépenses réelles totales de fonctionnement
- Elles incluent notamment
  - Insertion et emploi : 312M€ (dont RSA 283M€) en 2025, 260M€ en 2019 (dont RSA 239M€)
  - Education : 38M€ en 2025 (32M€ en 2019)
  - Culture : 37M€ en 2025 (34,5M€ en 2019)
  - Dévéco : 35M€ en 2025 (27M€ en 2019)
  - Sport et association : 4M€ (4,2M€ en 2019)
- L'essentiel de la progression observée sur la période (61M€) est imputable aux dépenses liées au RSA (44M€), notamment du fait de la revalorisation des minimas sociaux sur la période

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Aménagement du territoire : par essence, des crédits de fonctionnement modestes et des dépenses d'investissement en hausse, en ligne avec la PPI

Evolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement

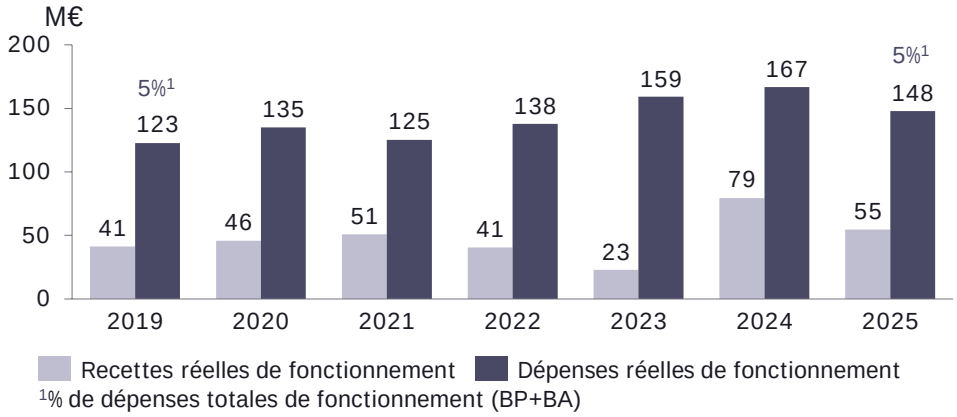

1% de dépenses totales de fonctionnement (BP+BA)

Evolution des recettes et dépenses réelles d'investissement

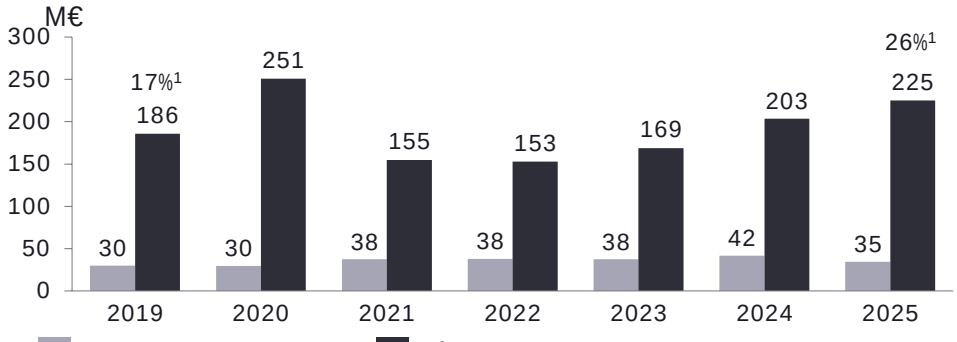

1% de dépenses totales d'investissement

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

Aménagement du territoire

- Cette macro politique publique représente 5% dépenses réelles totales de fonctionnement
- Elle inclue en particulier
  - Coopération territoriale : 73M€ (notamment de dotation de compensation envers le département du Rhône) contre 72M€ en 2019
  - Entretien, gestion, conception espaces publics : 44M€ (74M€ en DI), 39M€ en 2019
  - Cohésion territoriale : 15M€ en 2025 contre 4M€ en 2019
  - Développement urbain : 16M€ (114M€ en DI) , 7M€ (131M€ en DI)
- Ces politiques publiques sont davantage orientées vers l'investissement que les autres, d'où des volumes d'investissement plus importants et des dépenses en fonctionnement plus faibles

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Une progression constante des dépenses en faveur des transports et de la mobilités, portées par l'accroissement de la participation au SYTRAL

Evolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement

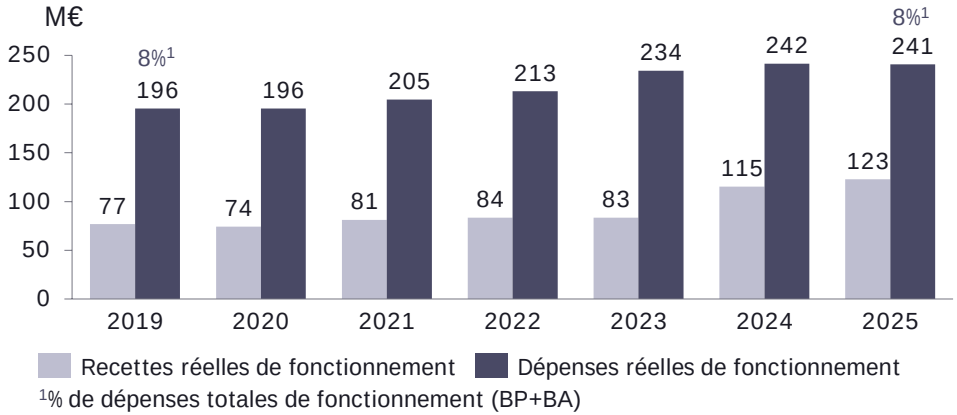

1% de dépenses totales de fonctionnement (BP+BA)

Evolution des recettes et dépenses réelles d'investissement

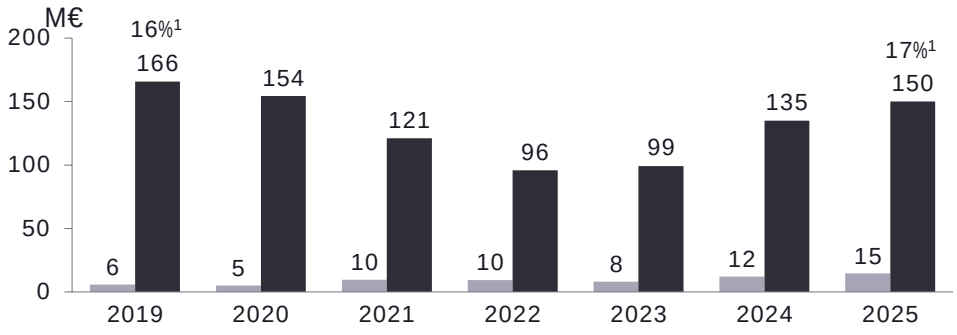

1% de dépenses totales d'investissement

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

Transports et mobilités

- Ces dépenses représentent 8% dépenses réelles totales de fonctionnement en 2025
  - Participation statutaire à l'AOMTL : 163M€ en 2025, 132M€ en 2019
  - Gestion des infrastructures et l'entretien du domaine public : 47M€ en 2025
  - Développement et gestion des mobilités : 28M€ en 2025
- Sur les 45M€ de hausses en dépenses de fonctionnement, les 2/3 sont imputables à la progression de la contribution au SYTRAL. A noter cependant que depuis 2024, le SYTRAL reverse une quote-part du Versement Mobilité, à hauteur de 22m€ par an
- Ces politiques sont financées par certaines ressources propres comme les droits de péage du BPNL à 48M€ en 2025
- Cette macro politique publique est elle aussi consommatrice d'investissements lourds, qui suivent l'orientation de la PPI

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Une montée en charge progressive, en particulier sur le cycle de l'eau et des déchets

Evolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement

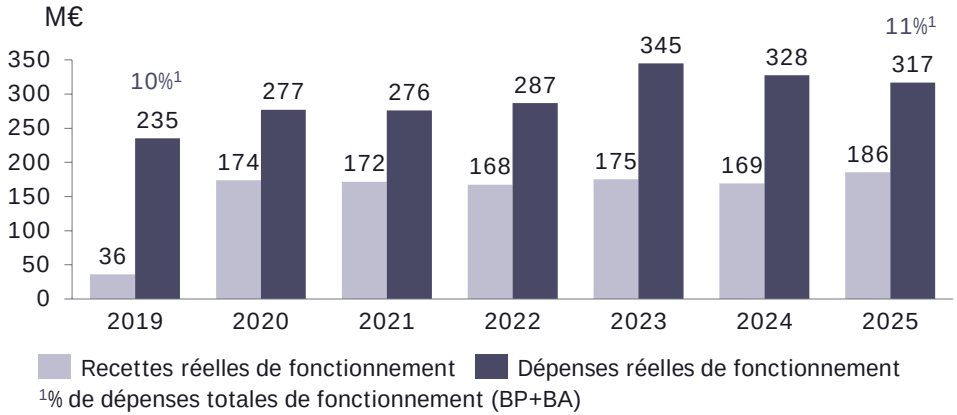

1% de dépenses totales de fonctionnement (BP+BA)

Evolution des recettes et dépenses réelles d'investissement

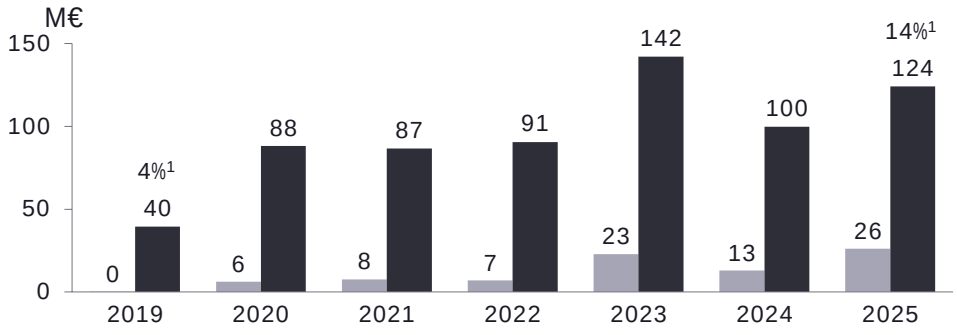

1% de dépenses totales d'investissement

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

Environnement

- Cette macro-politique publique représente 11% dépenses réelles totales de fonctionnement
  - Santé, Environnement : 137M€ en 2025 (dont 131M€ au SDMIS) contre 119M€ en 2019 (dont 115M€ pour le SDMIS)
  - Cycle des déchets : 107M€ en 2025, contre 81M€ en 2019
  - Cycle de l'eau : 55M€ en 2025, 22M€ en 2019
  - Espaces naturels, agricoles et fluviaux : 9M€ en 2025, 8M€ en 2019
  - Transition énergétique : 9M€ en 2025 contre 6M€ en 2019
- Ces politiques publiques sont notamment financées par des ressources propres, qu'il s'agisse de redevances d'assainissement ou de la taxe Gemapi
- En 2025 en investissement on comptabilise notamment 39M€ sur le cycle de l'eau et 20M€ sur le cycle des déchets

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Une rubrique symptomatique des évolutions globales constatées au BP tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement

Evolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement

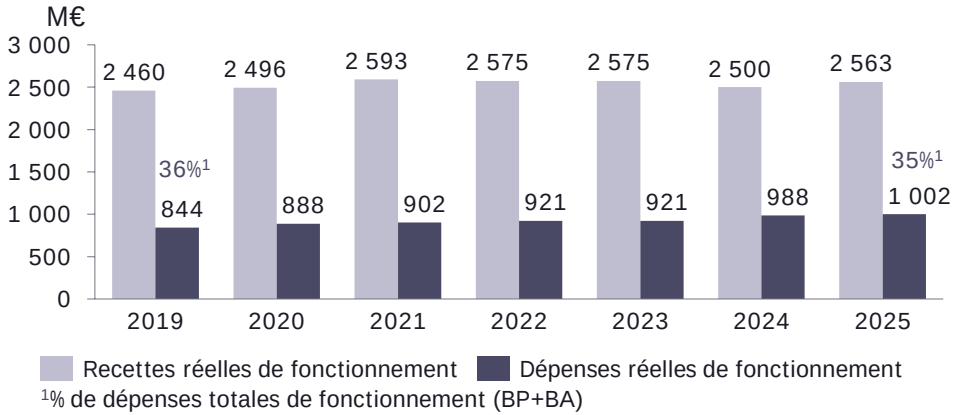

1% de dépenses totales de fonctionnement (BP+BA)

Evolution des recettes et dépenses réelles d'investissement

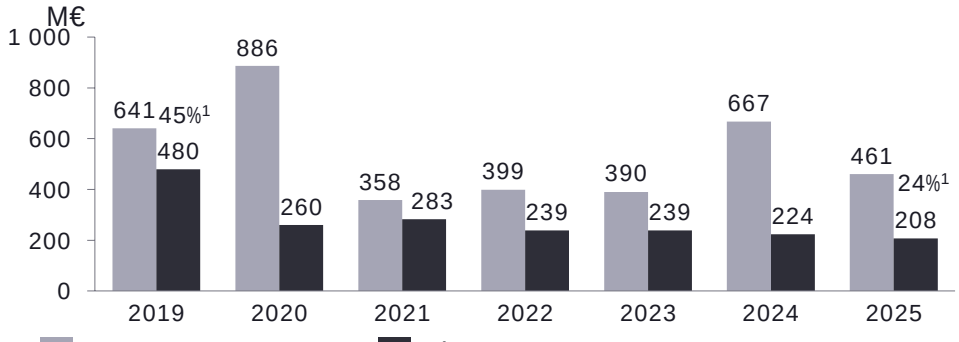

1% de dépenses totales d'investissement hors emprunt

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

Ressources

- Cette macro-politique publique représente 35% dépenses réelles totales de fonctionnement
- Elle inclue l'ensemble des fonctions supports et les axes non ventilables
  - Fonctionnement de l'institution : 615M€ en 2025, finançant à 86% la masse salariale – 466M€ en 2019
  - Gestion financière : 387M€ en 2025 – 378M€ en 2019
- La hausse des dépenses sur le fonctionnement de l'institution est directement liée à celle de la masse salariale qui s'explique notamment par les décisions prises à l'échelle nationale (revalorisation du point d'indice, cotisations…), au GVT
- L'évolution des produits est à rattacher à celle des recettes fiscales détaillées précédemment

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

AGENDA

01 Benchmark de pairs

02 Analyse rétrospective 2019 – 2025 (BP)

03 Analyse rétrospective 2019 – 2025 (BP+BA)

04 Analyse rétrospective 2019 – 2025 (BP+BA) – Macro-politiques publiques

05 Facteurs d’évolution et revue des risques

06 Analyse prospective

Une contribution au redressement des finances publiques qui se confirme

Hypothèse DILICO : fin programmée en 2027

Le DILICO est un mécanisme introduit par la loi de finances 2025 qui consiste à prélever temporairement une partie des recettes fiscales des collectivités territoriales afin de contribuer au redressement des finances publiques.

Sont notamment contributeurs, les EPCI ou les Départements dont les indices synthétiques dépassaient 1,1x l'indice moyen de leur échelon. Cet indice se calcule à partir du potentiel fiscal par habitant pour les epci et les départements, et du revenu par habitant pour les EPCI ou de l'indice de fragilité sociale pour les départements.

Le prélèvement ne peut pas dépasser 2% des recettes de fonctionnement et il est mis en réserve : 90% doivent être reversés sur 3 ans, les 10% restants servant à un fonds de péréquation.

Le montant total du prélèvement était de 250M€ pour les EPCI en 2025 et en 2026, il était pour les départements de 220M€ en 2025 et de 140M€ en 2026.

Pour la Métropole de Lyon, les contributions se sont élevées à

Part EPCI	22,3M€ en 2025 / 22,3M€ en 2026 (plus importantes contributions des EPCI)
Part Département	4,6M€ en 2025 / 0 en 2026

En parallèle, au titre de la restitution des mises en réserve elle devrait récupérer

Part EPCI	6,7M€ en 2026, 13,4M€ en 2027
Part Département	1,4M€ en 2026, 1,4M€ en 2027

Hypothèse TVA transférée : +0,5% par an sur la période

La TVA transférée en compensation des différentes recettes fiscales supprimées au cours des dernières années représente la première source de recettes de la Métropole.

Cette recette, sans pilotage à l'échelle locale, est soumise aux décisions prises par le législateur.

Jusqu'en 2024, le montant de TVA reversée en année N correspondait au montant réel à percevoir en année N. Pour 2025, le législateur décide que le montant reversé aux EPCI sera basé sur celui de 2024, soit l'équivalent d'un gel du montant de TVA en 2025. Pour 2026, le principe d'un reversement de TVA allégé de l'inflation avait été proposé par le gouvernement puis abandonné.

La part de TVA transférée sera donc un outil essentiel de pilotage de la dépense publique.

Même si le produit global à l'échelle nationale devrait croitre dans les années à venir, l'utilisation par le législateur de différents mécanismes pour partager avec les collectivités la baisse des dépenses publiques, pourrait aboutir à une progression faible en volume de la TVA perçue par les collectivités sur la période.

Évolution comparée du PIB et de la TVA sur la période 2019-2028

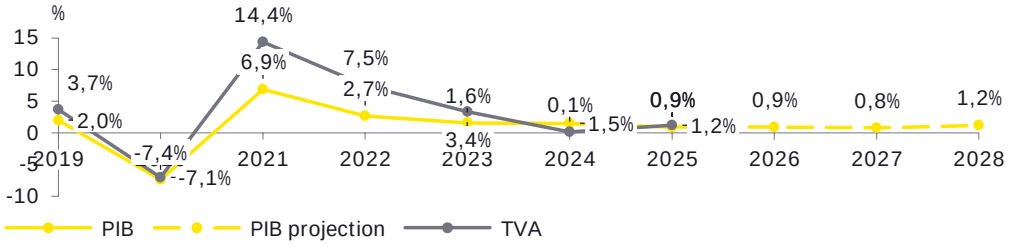

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon, INSEE, Banque Mondiale, Banque de France

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Une reprise attendue du marché de l'immobilier, mais qui pourrait rester moins dynamique qu'en 2021/2022

Evolution de la moyenne annuelle du nombre de ventes immobilières taxées au taux de droits de mutation de droit commun (2019-2025)

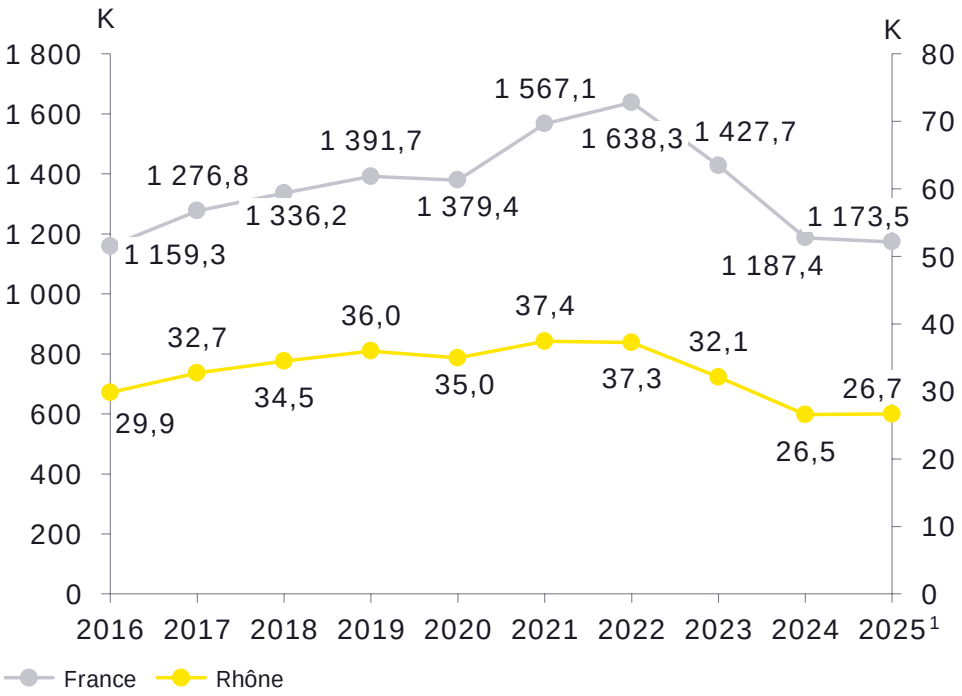

[1]Données moins nombreuses en 2025

Hypothèse pour les DMTO : +5% par an sur la période 2027-2032

Après une décennie de hausse, le marché lyonnais a connu une correction significative des prix entre 2023 et 2025, avec des baisses de l'ordre de 5 % à près de 10 % selon les sources et périodes, ce qui a permis un réajustement du marché et une amélioration relative du pouvoir d'achat immobilier. En 2026, les prix moyens se situent autour de 4 500 à 5 100 €/m², avec des disparités fortes selon les quartiers, et une stabilisation globale accompagnée d'une reprise modérée de la demande. Cette correction contribue à relancer progressivement les transactions, en levant certaines contraintes de solvabilité.

Malgré le ralentissement conjoncturel, le marché immobilier lyonnais conserve des fondamentaux solides reposant sur une tension locative élevée, un fort dynamisme économique et une attractivité durable liée au statut de deuxième pôle économique français et à un bassin étudiant important. Toutefois, le marché est désormais à deux vitesses : les biens de qualité, bien localisés et performants énergétiquement se maintiennent voire se valorisent, tandis que les actifs moins attractifs subissent des décotes plus importantes, traduisant une montée de l'exigence des acquéreurs et des investisseurs

Les perspectives à horizon 2026-2030 s'inscrivent dans une logique de reprise graduelle, soutenue par la détente attendue des taux et un retour progressif de la liquidité, avec une croissance modérée des prix anticipée autour de +2 à +3 % par an sur le moyen terme. À l'échelle nationale comme locale, l'immobilier entre ainsi dans un cycle plus mature, caractérisé par une normalisation des volumes, une sélectivité accrue et une polarisation des performances selon la qualité des actifs, ce qui devrait stabiliser à terme les recettes liées aux DMTO sans retrouver les niveaux exceptionnels de 2021-2022.

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon, Cushman&Wakefield, Investropa

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Une dynamique des charges de personnel appelée à se poursuivre sous l'effet des mesures nationales

Quelques mesures législatives pouvant provoquer une hausse supplémentaire des charges de personnel

	Législation	Contenu	Impact
1	Ordonnance du 17 février 2021	Généralisation de la PSC : une nouvelle charge structurelle	La réforme introduit une participation obligatoire des employeurs à la protection sociale complémentaire, transformant une politique facultative en un socle de charges pérennes et renforçant la sensibilité des dépenses de personnel aux décisions nationales.
2	Décret du 20 avril 2022	Mise en œuvre (2025–2026) : hausse immédiate mais contenue	La montée en charge débute avec une participation minimale de 7 €/agent/mois en 2025 (prévoyance) et 15 €/agent/mois en 2026 (santé), soit un coût initial d'environ 22 €/mois/agent (260 €/an), encore cohérent avec un poids limité dans les dépenses.
3	Loi du 22 décembre 2025	Réforme de la prévoyance : accélération d'ici 2029	La trajectoire prévoit une généralisation des contrats collectifs et une participation employeur portée à environ 50 % des cotisations, soit 35 €/agent/mois, avec un déploiement progressif jusqu'en 2029.
4	Réforme PSC 2025–2029	Doublement du coût par agent à moyen terme	L'ensemble des mesures conduit à un passage de de 22 € à 50 €/mois/agent, soit de 260 € à 600 €/an, traduisant une hausse structurelle significative des charges de personnel.

Hypothèse pour les charges de personnel : +2% par an

Malgré une progression des charges de personnel, leur poids demeure structurellement limité (17 % des dépenses de gestion), à un niveau inférieur à celui des EPCI.

Sur la période récente, leur dynamique est portée par

- des facteurs exogènes - les mesures réglementaires contribuent à +35 M€ entre 2020 et 2025,
- complétées par les effets de politique salariale (+21 M€) et du GVT (+29 M€)

Ces dépenses de personnel ont progressé de 1,9% par an sur la période 2019-2025.

Pour les prochaines années, l'évolution projetée par la métropole est de 2% par an. Elle permet probablement d'absorber l'inertie de la masse salariale et quelques mesures ponctuelles (la réforme de la prévoyance par exemple). Cette évolution suppose une forte capacité à intervenir en pilotage en cas de revalorisations nationales, ce qui a été observé en 2025 avec une baisse des effectifs.

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon, Ministère de l'Action et des comptes publics, Vie publique, Leyton

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Des charges générales et financières orientées à la hausse toutes choses égales par ailleurs

Trajectoire de l'inflation en France et perspectives 2026-2028

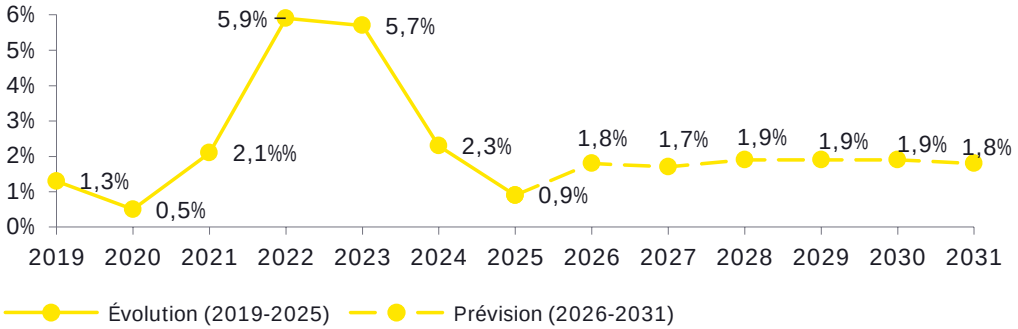

Euribor 3 mois par année (tarif le premier jour de l'année)

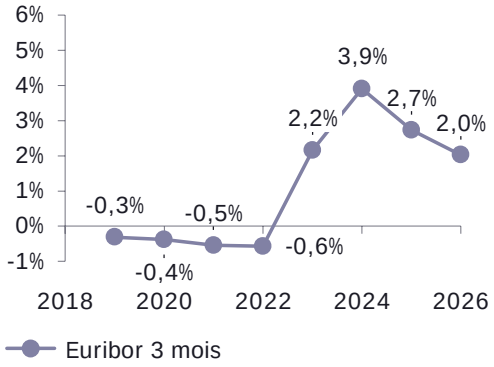

OAT 10 ans par année (moyenne mensuelle)

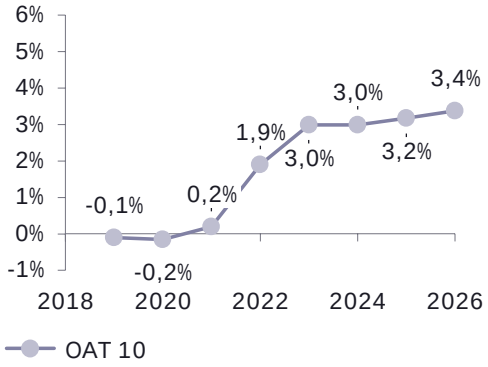

Hypothèse pour l'inflation : +1,8% par an 2027-2032

Les projections indiquent un retour progressif vers une inflation maîtrisée, autour de 1,7 % à 1,9 % à horizon 2027-2031. Cette stabilisation traduit l'efficacité du resserrement monétaire, mais ne correspond pas à un retour à la situation pré-crise : l'inflation reste positive et les taux d'intérêt demeurent à un niveau plus élevé qu'avant 2022. Dans ce contexte, le risque inflationniste apparaît modéré dans son intensité mais durable dans ses effets. Le scénario central est celui d'une inflation contenue, mais exposée à des aléas (énergie, contextes géopolitiques), susceptibles de provoquer des variations ponctuelles. Les effets complets sur l'inflation de la crise au Moyen Orient sont encore méconnus mais leurs impacts sur 2026 seront réels.

Même si la BCE n'a annoncé aucune évolution majeure de sa politique monétaire à court terme, les taux d'intérêts sur les marchés sont également orientés à la hausse, en raison à la fois de l'inflation, des incertitudes macro-économiques et politiques.

Pour la Métropole, l'impact est double.

- Parmi les charges à caractère général, les prestations et les marchés incluant des clauses de révision de prix seront, à politiques constantes, orientés à la hausse
- Les charges d'intérêt payées par la Métropole pourraient elles aussi augmenter (près de la moitié de l'encours de dette étant à taux variable)

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon, INSEE, Fonds Monétaire International, Banque de France, Euribor Rates

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

RSA : la hausse des dépenses tirée principalement par les revalorisations nationales

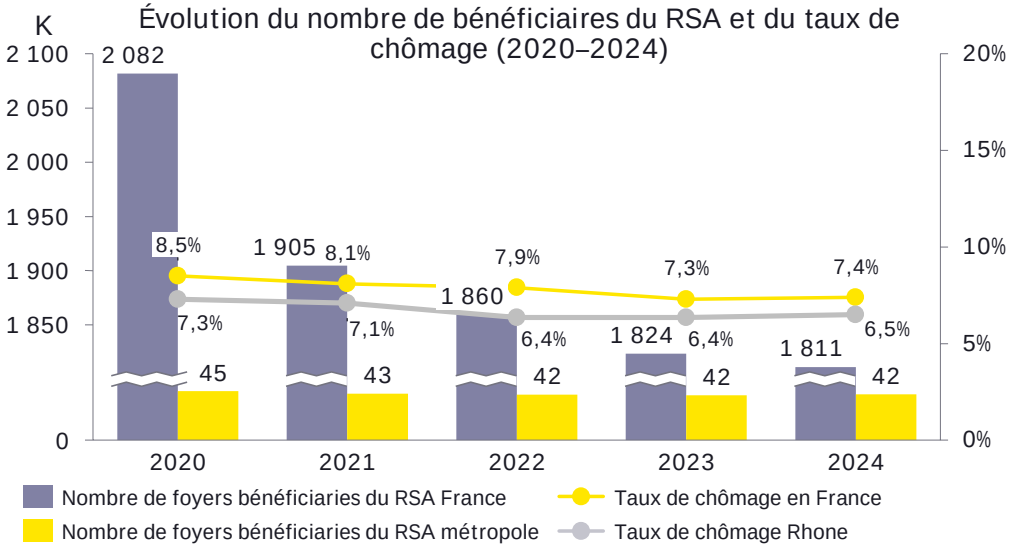

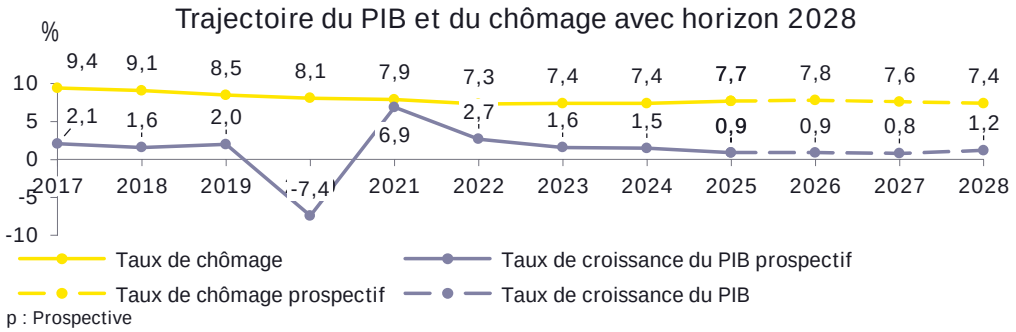

p : Prospective

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon, CAF, INSEE, Banque de France, Banque Mondiale

Hypothèse pour le RSA : progression alignée sur l'inflation

Entre 2020 et 2024, le nombre d'allocataires du RSA en France recule sensiblement (2,08 M à 1,81 M), dans un contexte d'amélioration du marché du travail (taux de chômage de 8,5 % à 7,4 %) et de reprise du PIB par habitant (≈33 à ≈38 k€ PPA).

Cette décrue nationale masque une dynamique plus stable sur la Métropole de Lyon, où le nombre de foyers bénéficiaires reste quasi stable autour de 42–45 k sur la période, avec un léger recul en début de période puis une stabilisation.

Par conséquent la trajectoire de dépenses RSA repose principalement sur les revalorisations régulières liées à l'indexation sur l'inflation voir à des mesures exceptionnelles (+4% supplémentaires en juillet 2022 après une première revalorisation en avril).

Ainsi, entre 2020 et 2025, les dépenses RSA sont passées de 267,2M€ à 282,7M€ soit une progression moyenne globale de 6%. Sur la période 2019 – 2025, le taux annuel moyen de progression est de 2,9% par an.

Au regard du contexte économique national et des projections de croissance / chômage, le nombre d'allocataires du RSA ne devrait pas varier sensiblement sur le territoire.

L'hypothèse de travail pour le scénario est donc une progression moyenne annuelle calée sur l'inflation.

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Autonomie : une dépense structurellement en hausse pour la Métropole

Evolution du budget fonctionnement vieillissement - CFU (2020-2025)

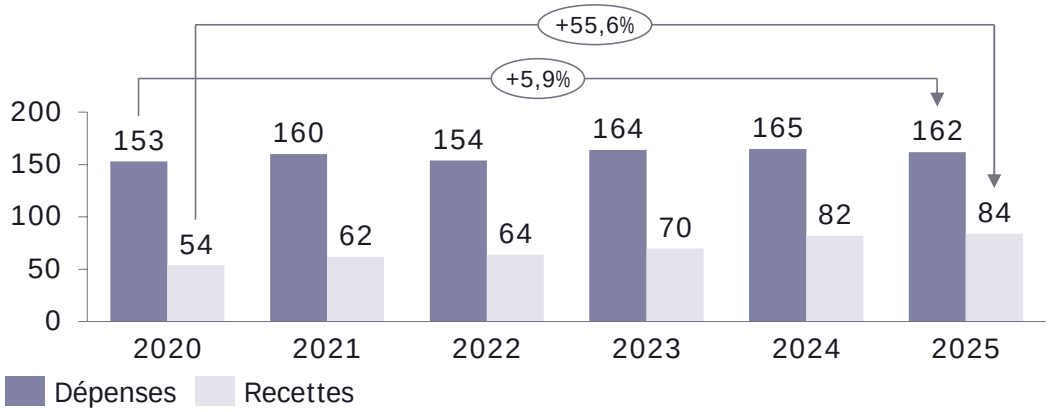

Evolution du budget fonctionnement handicap - CFU (2020-2025)

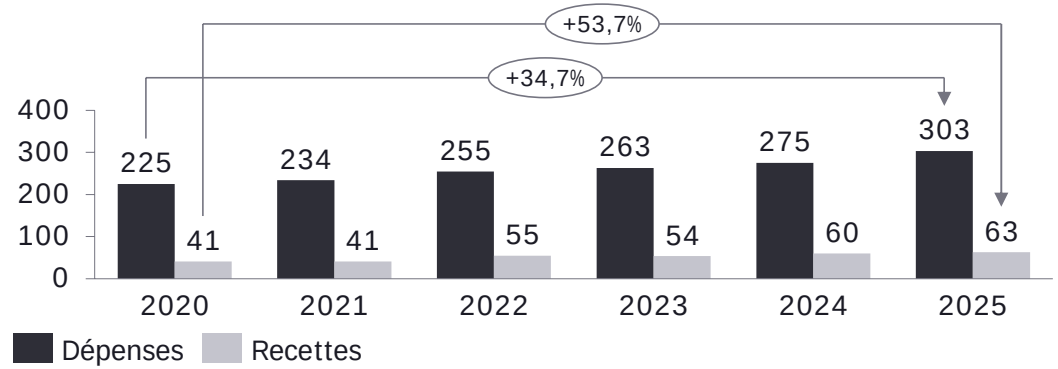

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon, Pôle PAPH-Autonomie – Bilan 2020-2025

Hypothèse pour dépenses PAPH : +3% par an sur la période 27-32

La période 2020-2024 est marquée par une hausse continue liée à l'augmentation des bénéficiaires et des coûts. La baisse observée en 2025 est liée à l'expérimentation de la prise en charge intégrale par l'ARS du financement de la dépendance en établissement sur le territoire métropolitain (tandis que la Métropole continue de financer ses bénéficiaires hébergés sur les territoires limitrophes, jusqu'à une éventuelle généralisation de l'expérimentation).

La politique du handicap suit une trajectoire très dynamique (+34,5%), portée à la fois par la croissance du nombre de bénéficiaires et par l'intensification des prises en charge (élargissement de la PCH, hausse des tarifs et développement de l'offre). Dans les deux cas, les recettes (CNSA notamment) ont progressé sans compenser la hausse des dépenses.

En tout, ces dépenses ont progressé au rythme annuel moyen de 3,5% sur la période.

Les facteurs expliquant l'évolution de ces dépenses sont notamment :

- Le nombre de places agréées disponibles et le nombre de SAD autorisés
- Le taux directeur voté annuellement
- Ainsi que les tarifs :
  - La prise en charge de la part « dépendance » en établissement à travers le calcul d'un prix de journée qui détermine la contribution de la Métropole au budget de l'établissement
  - Les tarifs décidés pour les services de soins à domicile

L'hypothèse proposée, à 3% par an, est légèrement en deçà de l'évolution mesurée sur la période précédente.

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Prévention et protection de l'enfance : des dépenses qui se stabilisent après de fortes hausses

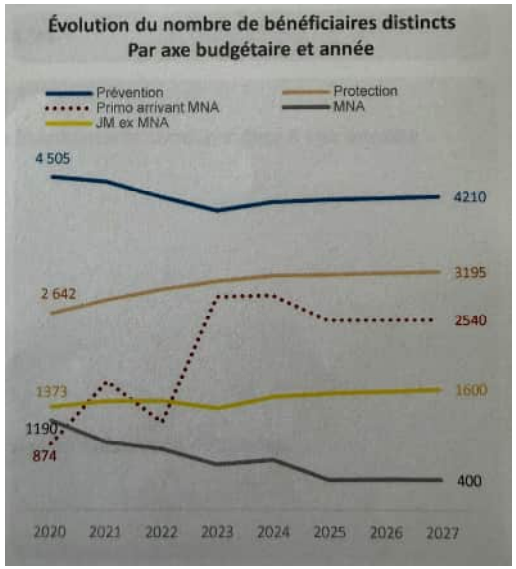

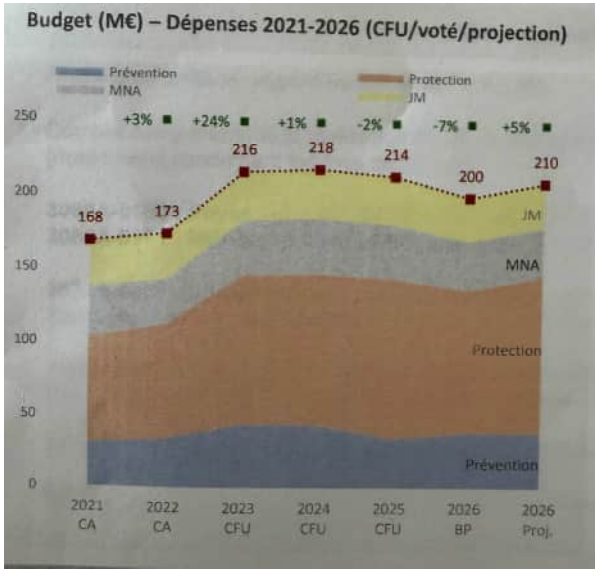

Sources : Comptes financiers, Rapports CFU, Direction PPE

Hypothèse pour Enfance : +0,5% par an sur la période 27-32

La politique publique « Enfance et famille » a augmenté de 146M€ en 2019 à 221M€ en 2025, soit +7,2% en moyenne annuelle :

- Protection et placement des mineurs : 114,3M€ en 2025 (71,1M€ en 2019)
- MNA : 36,2M€ en 2025 (37,2M€ en 2019)
- Jeunes majeurs : 33M€ en 2025 (9,8M€ en 2019)
- Prévention : 37,2M€ en 2025 (25,8M€ en 2019)

Ces évolutions s'expliquent notamment par la hausse des mesures de placement, la baisse concomitante du nombre d'assistants familiaux, les coûts annuels supplémentaires liés aux mesures SEGUR, les évolutions élevées du taux directeur des établissements d'accueil en 2023 (3,5%) et 2024 (2,5%), l'évolution des prix de journée.

Le nombre de bénéficiaires des mesures d'accompagnement tend à se stabiliser sur les toutes dernières années, les dépenses étant dans tous les cas contraintes par le nombre de places disponibles dans les établissements d'accueil.

Les dépenses de ces derniers sont financées par la Métropole via la tarification à la journée. Sur ce plan, la Direction indique que les choix faits récemment consistent à ne plus reprendre systématiquement les déficits des structures, les contraignant ainsi à opérer une meilleure gestion interne.

Un décret d'application prévoit de fixer un taux d'encadrement dans les établissements (pour un coût estimé par la métropole à 6,5M€) mais celui-ci n'est pas paru et fait l'objet de contestations vives du fait de son coût pour les départements.

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Relations avec les organismes extérieurs

Répartition des organismes financés par typologie de financement

Périmètre : contributions > 500k€

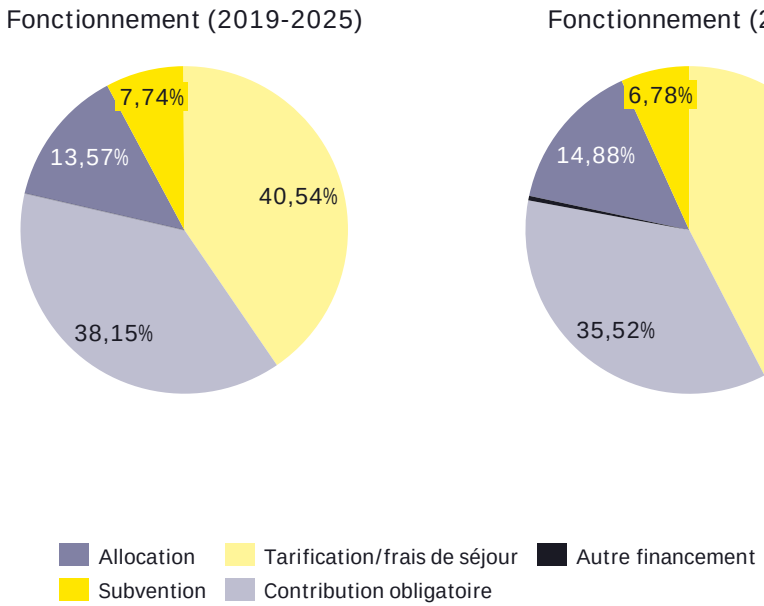

Hypothèse pour la Métropole (hors SYTRAL et SDMIS) : pas de variation par rapport à l'existant.

Tout type de structure et de financement confondus (quand ils dépassent 500k€), la Métropole a versé plus de 860M€ à des organismes tiers sur sa section de fonctionnement, et près de 71M€ de subvention en investissement.

Subventions :

Parmi les versements depuis la section de fonctionnement, les subventions représentent 59M€, dont 45M€ sur les 13 organismes qui bénéficient de plus de 1M€. On y retrouve le Musée des Confluences, l'Office de Tourisme et le Comité Social du Personnel de la Métropole. Les échanges conduits avec la Métropole n'ont pas souligné de risques spécifiques sur ces organismes.

En investissement, les organismes qui bénéficient d'une subvention supérieure à 1M€ totalisent 60M€ des dépenses. Il s'agit de SYTRAL à hauteur de 12M€, de l'organisme foncier de la Métropole pour 7M€ puis de bailleurs sociaux pour l'essentiel.

Contributions :

Elles totalisent 307M€ en 2025, dont 163M€ pour le SYTRAL et 132M€ pour le SDMIS. Une analyse du SYTRAL et du SDMIS est réalisée dans les slides suivantes.

En hors bilan (cf slide 23), le risque se concentre sur des bailleurs ou sur une liste d'organismes dont la situation financière est jugée fragile par la Métropole. A noter la présence de Grand Lyon Habitat parmi les bailleurs qui a fait l'objet d'alertes en 2024 sur sa situation financière ainsi que de SEM sur lesquelles les risques peuvent être plus élevés que pour un OPH/ESH. Hors bailleurs les risques sont couverts par une provision évaluée chaque année de façon à couvrir la défaillance des organismes garantis vis-à-vis de leurs prêteurs.

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

SYTRAL : un plan d'investissement de 6Mds€ qui fragilise ses ratios financiers
1/2

Mouvements réels en k€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles d'exploitation	772 350	780 044	896 867	994 865	1 035 204	1 081 836
Dépenses réelles d'exploitation	603 694	506 526	594 920	629 403	759 021	828 728
Recettes réelles d'investissement	381 716	378 514	324 767	453 782	795 891	836 714
Dépenses réelles d'investissement	228 074	298 528	187 047	274 792	563 201	836 714
Dette	810 191	779 233	721692	663 262	938 037	1 305 359
Epargne Brute	168 657	273 518	301 947	365 462	276 183	253 108
Capacité de désendettement	4,8 ans	3,3 ans	2,4 ans	1,8ans	3,4ans	5,2ans

3 sources principales de recettes

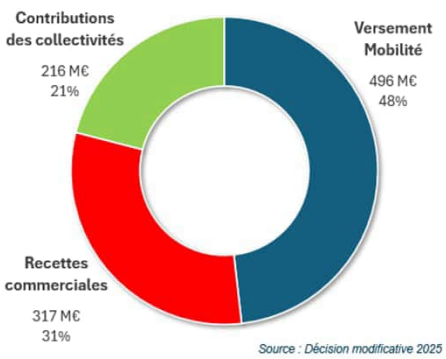

Source : Décision modificative 2025

3 grandes familles de dépenses

Coûts d'exploitation des réseaux	**50 à 60 %**
Dépenses d'investissement pour nouveaux projets	**20 à 25 %**
Charges de gestion du patrimoine (maintenance et entretien des infrastructures et équipements) dont les achats de matériel	**15 à 20 %**

Le SYTRAL a connu de nombreuses évolutions ces dernières années dont l'allotissement de ses marchés d'exploitation, un accroissement des effectifs (de 121 ETP en 2020 à 260 en 2025) et la mise sur pied d'un programme d'investissement de 2,4Mds€ entre 2020 et 2025.

En 2025, le versement mobilité représente 48% des recettes, la tarification 31% et les contributions des collectivités les 21% restants.

Dans son rapport sur les exercices 2015-2023, la CRC indique que le SYTRAL avait « historiquement fixé un niveau de contribution significatif de la part de l'usager » en soulignant que cette stratégie avait été modifiée à compter de 2019. Cette nouvelle politique tarifaire a permis un rebond de la fréquentation malgré le COVID mais les niveaux 2023 étaient toujours inférieurs à ceux de 2019. Le produit des tarifs a progressé de 2,6% en moyenne annuelle entre 2019 et 2025. Le moteur de l'évolution des recettes du SYTRAL sur la période récente reste le versement mobilité, qui a progressé en moyenne annuelle de 4,9%. En moyenne annuelle, les contributions des membres ont progressé en 2,6%.

En fonctionnement la métropole contribue à hauteur de 163M€ au budget de SYTRAL ainsi qu'à hauteur de 12M€ en investissement. Les contributions de la Métropole sont en progression de 4,5% par an depuis 2021. Il convient de relever que depuis 2024, le SYTRAL reverse une quote-part (c 22M€) du versement mobilité à la Métropole.

En dépenses, les charges liées au fonctionnement des réseaux progressent de 6,3% par an en moyenne pour atteindre 725M€. Les charges financières représentent 98M€ en 2025 et les charges de personnel 21,7M€ (+15,5% en moyenne annuelle).

La situation financière était très bonne jusqu'en 2023 qui marque un point d'inflexion. Depuis, les grands équilibres faiblissent, même si en 2025 la situation financière reste saine.

Sources : Comptes financiers et prospective SYTRAL, rapport de la CRC

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

… et nécessite d'envisager un plan de repli

1/2

Projection des dépenses d'investissement, de la dette et de la capacité de désendettement (2026–2035)

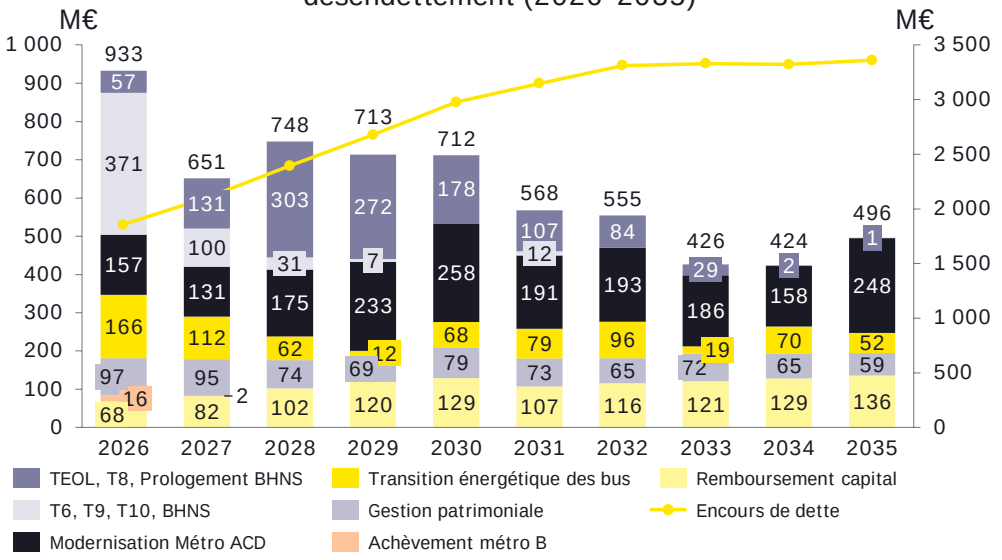

Projection du ratio de désendettement (2026–2035)

2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
7,2ans	7,9ans	9,3ans	10,5ans	11,8ans	11,9ans	12,7ans	12ans	11,1ans	10,5ans

Sources : Comptes financiers et prospective SYTRAL, Rapport de la CRC

Hypothèse contribution Métropole : progression annuelle de [inflation – 0.5]

Sur 2027-2032, les recettes sont prévues en hausse de 3,2% par an :

- La contribution des membres est tablée sur Inflation-0,5
- Une évolution du versement mobilité de 3,3% par an alors que la conjoncture économique devrait rester mesurée sur les prochaines années
- Une progression des recettes de tarifs de 4,3% par an grâce aux nouveaux réseaux, la hausse du trafic et une hausse tarifaire en ligne avec l'inflation

Les dépenses devraient augmenter de 2,7% par an :

- Les dépenses de réseau de 2,1% par an (ce qui signifie l'absence d'avenant avec les délégataires sur la période)
- Les dépenses de siège en ligne avec l'inflation

Ce n'est qu'à ces conditions que le SYTRAL pourrait réaliser son plan d'investissement de 6mds€ avec une capacité de désendettement qui se dégraderait jusqu'à 12,7 ans en 2033. La CRC estime que « ce plan d'investissement très ambitieux conduirait à une situation financière dégradée » et que « les hypothèses d'évolution des charges et dépenses de gestion soulèvent certaines interrogations ».

Bien que certains projets aient déjà été abandonnés, à très court terme les investissements 2026 atteignent 1md€ et ceux de 2027 s'élèveraient à 0,6md€.

EY rejoint les inquiétudes exprimées par la CRC : les produits tarifaires sont prévus augmenter 1,6x plus vite que précédemment, le VM resterait très dynamique (quoiqu'à un rythme moindre) en dépit d'un contexte économique incertain, la hausse des dépenses de réseau est calée sur les révisions contractuelles, sans intégrer d'aléas ni d'avenants éventuels jusqu'en 2035…

Au regard des incertitudes fortes sur les hypothèses prises dans la prospective, toutes choses égales par ailleurs, la PPI du SYTRAL devra être challengée et probablement revue à la baisse.

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

SDMIS : en impasse budgétaire à court terme, un rehaussement inéluctable des contributions des collectivités

Analyse rétrospective des CFU

Mouvements réels en k€	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles d'exploitation	158 538	159 653	164 450	171 088	172 839
Dépenses réelles d'exploitation	144 332	146 890	154 099	158 843	159 734
Recettes réelles d'investissement	18 031	12 386	13 121	11 603	18 040
Dépenses réelles d'investissement	28 686	29 531	27 090	31 326	23 818
Dette	185 200	185 200	185 800	183 000	181 900
Epargne Brute	14 206	12 763	10 350	12 245	13 105
Capacité de désendettement	5,1ans	6,1ans	8,1ans	7ans	13,9ans

Scénario projeté par le SDMIS sans revalorisation des contributions

Mouvements réels en k€	CA 2025	CA 2026 prév.	BP 2027	BP 2028
Recettes réelles de fonctionnement	172 839,00	174 800,00	174 800,00	174 800,00
Dépenses réelles de fonctionnement	159 734,00	165 400,00	164 520,00	170 400,00
Recettes réelles d'investissement	9 000,00	7 700,00	4 000,00	4 000,00
Dépenses réelles d'investissement	23 800,00	25 000,00	28 600,00	28 600,00
Epargne Brute	13 105,00	9 400,00	10 280,00	4 400,00
Dette	181 900,00	190 700,00	205 020,00	225 220,00
Capacité de désendettement	13,88	20,29	19,94	51,19

Sources : Comptes financiers et DOB du SDMIS

Hypothèse contribution Métropole : progression alignée sur l'inflation

Les recettes du SDMIS reposent essentiellement sur les contributions des collectivités : 80% pour la Métropole et 20% pour le Département et les communes. Ces contributions se répartissent selon 3 facteurs : la population, le nombre d'interventions et la proportion de sapeurs-pompiers professionnels.

Les dépenses couvrent les charges de personnel (70% - dont l'augmentation entre 2020 et 2025 résulte des mesures de revalorisations nationales et des protocoles d'accord locaux), des dépenses contraintes (énergie +35%, carburant +40%), les assurances (x2) et le BEA passé avec CDC habitat (autour de 6M€ en 2025).

Toutes choses égales par ailleurs en recettes et avec une évolution mesurée de +1,5% par an en dépenses en 2027 et 2028, selon les projections du SDMIS, la capacité de désendettement atteindrait 51ans.

Le BEA couvre l'entretien de 50% du patrimoine du SDMIS et apporte une contrainte forte dans son budget. Le SDMIS cherche à négocier ces conditions financières, en retirant de l'assiette du contrat un actif inutilisé et en reprenant en régie une partie de la maintenance du parc (environ 53M€ jusqu'en 2042 sur lesquels le SDMIS retrouverait des marges de manœuvre en lissant dans le temps les travaux).

Pour pouvoir tenir une trajectoire budgétaire soutenable, le SDMIS escompte une augmentation de la contribution de ses membres indexée sur l'inflation. Toutes choses égales pas ailleurs, la capacité de désendettement descendrait à 29 ans, ce qui reste considérable. Le SDMIS devra donc également travailler à optimiser sa section de fonctionnement et revoir considérablement à la baisse ses investissements sur les 2 prochaines années.

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Eau du Grand Lyon : un EPIC dont le budget est autoporté, sans contribution de la Métropole

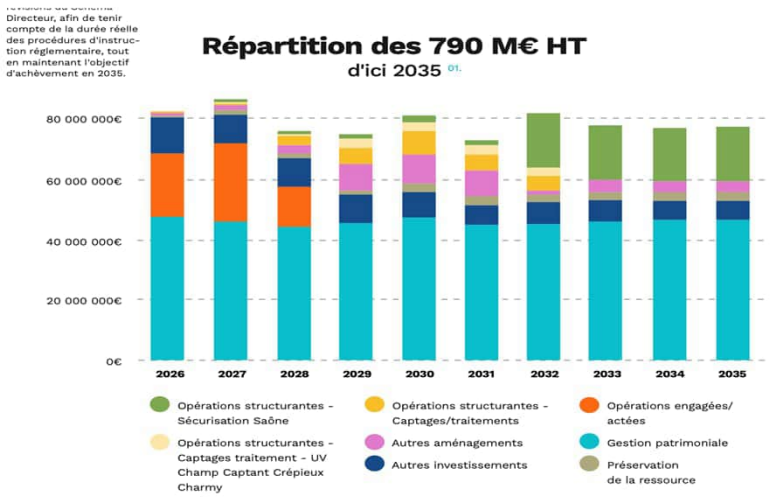

Mouvements réels en k€	BP 2025	Prévision BP 2026
Recettes réelles de d'exploitation	275 200	270 436
Dépenses réelles d'exploitation	218 185	226 698
Recettes réelles d'investissement	108 178	47 077
Dépenses réelles d'investissement	165 193	90 546
Epargne Brute	57 015	43 738
Dette	18 901	18 632
Capacité de désendettement	3ans	2,3ans

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

Hypothèse Régie de l'eau : pas de conséquence pour la Métropole

Eau du Grand Lyon est une structure récente : la décision de sa création a été prise en 2021 pour un démarrage en 2023. Les années 2021-2022 ont permis la structuration de l'EPIC (identification des processus notamment Achats – 150 procédures de marché, compréhension des outils SI, préparation RH…). C'est la Métropole qui a piloté cette création et en a facilité le démarrage grâce à la mise à disposition d'une ligne de trésorerie auprès de l'EPIC.

La politique tarifaire a été marquée par le choix d'une tarification solidaire avec une part variable selon laquelle les 12 premiers m3 sont gratuits, le tarif est progressif jusqu'à 180m3 et doublé au-delà.

La prospective financière de la Régie repose sur des hypothèses raisonnables en charges d'exploitation (+2% pour les charges à caractère général et +3% pour les charges de personnel) et l'augmentation du taux d'impayé. Le PPI prévoit 790M€ d'investissement;

Le prix de l'eau serait ainsi fixé en augmentation de 2% par an sur la part fixe et comprise entre 3,25% et 4,75% par an à partir de 2027 pour la part variable.

En prenant ces hypothèses, la capacité de désendettement de la régie s'établirait entre 9 et 12 ans.

Le principe selon lequel « l'eau paye l'eau » signifie que si l'évolution des tarifs prévue dans la PPI n'était pas supportable politiquement, les investissements devraient être revus à la baisse ou décalés dans le temps. En revanche, une contribution de la Métropole en section d'investissement n'est pas envisagée.

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Lyon Parc Auto : un modèle économique qui interroge

Mouvements réels en k€	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles d'exploitation	47 346	58 320	64 496	54 380
Dépenses réelles d'exploitation	37 882	41 945	48 512	36 999
Recettes réelles d'investissement	141	5	74	2 827
Dépenses réelles d'investissement	18 578	19 481	26 214	17 201
Dette	86 148	104 245	114 477	118 994
Epargne Brute	20 557	28 474	37 235	29 617
Capacité de désendettement	4,2 ans	3,7 ans	3,1 ans	4,0 ans

Créée en 1969, Lyon Parc Auto était historiquement l'opérateur de la gestion du stationnement en ouvrage. La Métropole de Lyon détient 40,2% de son capital et la ville de Lyon 21,6%. Son modèle est fortement bouleversé depuis la décision prise fin 2021 de création de la SPL Mobilités qui gère désormais les ouvrages publics de stationnement, le service d'autopartage Citiz et le stationnement sur voirie.

Par conséquent, l'activité principale de LPA –l'exploitation de parcs de stationnement- a vocation à diminuer progressivement : en 2024 cela représente 19M€ de CA en moins pour LPA.

Les deux entreprises (SEM et SPL) sont dirigées par la même personne, un GIE et un GE sont créés entre LPA et SPLM. En revanche les deux structures ne partagent aucun lien capitalistique.

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon, rapport de la CRC

Hypothèse à retenir pour la Métropole : pas de risques financiers imminents mais le besoin d'engager rapidement la réflexion sur l'avenir de LPA

La cour des comptes souligne que ces évolutions ont eu pour conséquence :

- La remise en cause du modèle économique de LPA
- La nécessaire restructuration du capital social de la SEM (les activités exercées étant désormais plus éloignées des compétences de la ville de Lyon)
- La multiplication des acteurs (GIE, GE) pour faire coexister les deux sociétés

La cour des comptes indique ainsi que « *l'équilibre économique de LPA est de plus en plus dépendant de la gestion de parcs non métropolitains. […] L'entreprise cherche à compenser la baisse de son chiffre d'affaires de stationnement par le développement de nouvelles activités, pouvant faire office de relais de croissance : autopartage, gestion de places de stationnement au sein du parc privé, électromobilité et logistique urbaine. […] Après quelques années d'exploitation, aucune de ces pistes ne présente la solidité économique et financière suffisante pour pallier la perte de l'exploitation des parcs de stationnement métropolitains repris […] ces activités sont toutes modestes et déficitaires, sans réelle perspective d'amélioration à court ou moyen terme.* »

Au plan financier, du fait d'une moindre fréquentation des parkings depuis le Covid et des transferts de parcs vers la SPLM, LPA enregistre des résultats qui oscillent chaque année : depuis 2020, résultats négatifs sur 3 années et positifs sur 2. En 2023, les fonds propres s'élevaient à 49,3M€ (dont 8M€ de capital social) et atteignaient 55,4M€ en 2024. Le BFR est négatif et la trésorerie nette s'élève à 16M€ en 2024 soit 183 jours de charges courantes.

LPA ne semble pas confrontée à un risque financier imminent en revanche la structuration de son modèle économique et de sa gouvernance devront être repensés rapidement.

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Opérations d'aménagement : la capacité à temporiser certains projets réduit le risque d'augmentation forte des participations de la Métropole

Principales opérations concédées

	Dépenses bilan actualisé M€	Dépenses réalisées cumulées M€	%Réal D	Recettes bilan actualisé M€	Recettes réalisées cumulées M€	%Réal R	MdL Prévu M€	%MdL/R	Mdl Réalisé M€	%Réal MdL
Terraillon (2025)	67.08	57.45	86%	67.21	52.67	78%	43.3	64%	38.1	88%
Girondins (2025)	138.79	103.29	74%	145.44	119.64	82%	64.18	44%	50.25	78%
Gratte-Ciel Nord (2025)	113.8	84.6	74%	113.46	71.28	63%	55.65	49%	34.52	62%
Sauvegarde – La Duchère (2025)	39.04	13.97	36%	36.37	7.33	20%	22.6	62%	16.47	73%
La Saulaie (2025)	84.3	13.69	16%	84.33	9.16	11%	27.29	32%	8.3	30%
Mas du Taureau (2024)	112.01	23.26	21%	112.01	47.25	42%	62.31	56%	38.02	61%
Saint Jean (2025)	119.65	-	-	119.65	-	-	66.01	-		-
Lyon Confluence (2024)	368.56	209.53	57%	368.56	223.25	61%	118.31	32%	112.31	95%
Lyon Part-Dieu (2024)	568.72	302.36	53%	568.72	323.7	57%	328.4	58%	216.7	66%

Principales opérations en régie

	Budget prévisionnel M€	Part MdL M€	% MdL
Terraillon (2025)	67.08	57.45	86%
Girondins (2025)	138.79	103.29	74%
Gratte-Ciel Nord (2025)	113.8	84.6	74%
Sauvegarde – La Duchère (2025)	39.04	13.97	36%

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon, CRACL sur les opérations concernées

Hypothèse pour la Métropole : pas de financement supplémentaire en fonctionnement.

La Métropole de Lyon pilote de nombreuses opérations d'investissement, autour de 250 projets sur la période 2020-2026 :

- Les opérations de transformation d'espaces publics financées sur son Budget Principal
- Les opérations d'aménagement portées en régie sur le BAOURD
- Les opérations concédées à des opérateurs (SERL, SPL Lyon Part Dieu…)

De façon générale, les opérations d'aménagement dépendant de recettes de cessions peuvent souffrir de retards dus aux conditions de marché immobilier, en particulier tertiaire.

Par construction, les opérations portées par la Métropole elle-même nécessitent une intervention financière élevée. Elles s'inscrivent dans la PPI.

Les opérations concédées sont également soutenues par la Métropole par le rachat d'ouvrages publics ou ses interventions en subventions d'équilibre (en règle générale, 90% par la Métropole, 10% par la commune). Ces opérations concédées s'inscrivent dans le temps long, les contributions de la Métropole sont conventionnées et prévisibles et peuvent être ajustées en fonction du déroulement des opérations.

A noter que le financement du déficit du BAOURD par le BP ainsi que le versement des participations aux opérations concédées se font en section de fonctionnement, le reste relevant de la section d'investissement.

Puisque les opérations peuvent être prolongées et certains travaux décalés pour se conformer à la conjoncture, le risque de matérialisation d'un besoin imminent de financement de la part de la Métropole paraît mesuré.

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

OGEC : une sous-évaluation du forfait d'externat qui nécessitera probablement une revalorisation

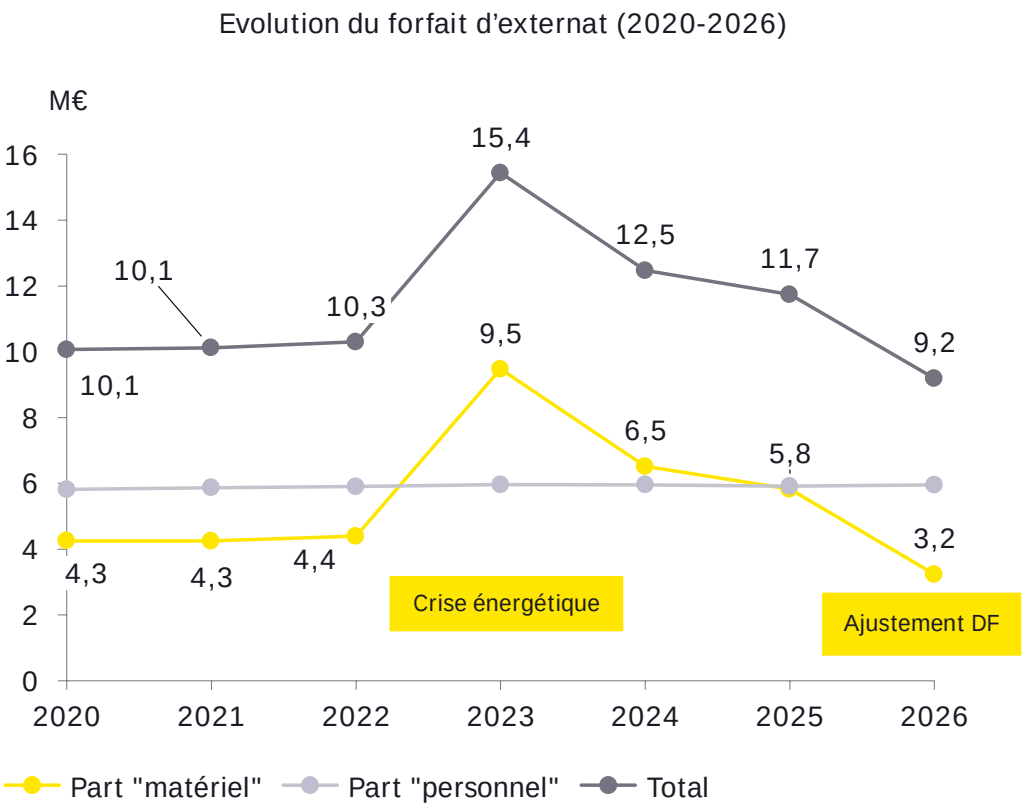

Hypothèse à retenir pour les forfaits d'externat : ajustement des montants à la hausse

Le financement des collèges privés sous contrat repose sur un principe de parité avec l'enseignement public, notamment via le forfait d'externat. La jurisprudence impose une couverture fidèle des dépenses réellement supportées par la collectivité. Or, les modalités appliquées par la Métropole s'en écartent partiellement (assiette incomplète, part « personnel » insuffisamment actualisée), fragilisant la conformité du dispositif.

Sur la période 2020-2026, le forfait d'externat total évolue de façon heurtée : stabilisé autour de 10,1 M€ entre 2020 et 2022, il connaît un pic marqué à 15,4 M€ en 2023 (effet notamment de la crise énergétique), avant de refluer progressivement à 9,2 M€ en 2026.

Cette dynamique masque cependant une structure déséquilibrée : la part « matériel » est très volatile (4,3 M€ en 2020-2021, 9,5 M€ en 2023, puis 3,2 M€ en 2026), tandis que la part « personnel » demeure stable autour de 6 M€ sur toute la période.

Le risque de remise en conformité apparaît élevé. Il est soutenu par une jurisprudence défavorable aux pratiques actuelles, dans un contexte où les écarts entre les coûts réels et le forfait versé restent documentés et récurrents. L'absence de correction structurelle, malgré les variations conjoncturelles observées sur le graphique, renforce la probabilité d'une décision contraignant la Métropole à revoir son mode de calcul.

La mise en conformité se traduirait par un surcoût annuel lié principalement à la revalorisation de la part « personnel » et, dans une moindre mesure, de la part « matériel ». L'évaluation des impacts précis pourra faire l'objet de calculs précis par la Métropole.

Sources : Métropole de Lyon

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

AGENDA

01 Benchmark de pairs

02 Analyse rétrospective 2019 – 2025 (BP)

03 Analyse rétrospective 2019 – 2025 (BP+BA)

04 Analyse rétrospective 2019 – 2025 (BP+BA) – Macro-politiques publiques

05 Facteurs d’évolution et revue des risques

06 Analyse prospective

Scénario fil de l'eau : hypothèses retenues dans la prospective de la Métropole

Orientations :
- Capacité de désendettement < 10 ans
- Couverture des dotations aux amortissements par l'épargne brute

Hypothèses communes :
- Inflation :+1,3 % en 2026, +1,8 % par an à compter de 2027

Budget principal	
Dépenses de fonctionnement	
Dépenses sociales	Hausse maîtrisée des frais de séjour (+1,3 % par an sur 2028-2032)
SYTRAL	2026 = 164,7 M€ (inflation - 0,5 %)
SDMIS	2026 = 133,9 M€ (inflation)
Contribution DILICO	22,3 M€ en 2026 ; droit constant pas de nouveau prélèvement sur la période
Masse salariale	+ 2 % par an à compter de 2026
DSC	2026 = 29,5 M€ (droit constant) + 2 M€ (retour garantie 2021)
Recettes de fonctionnement	
DMTO	+ 10% en 2026 (=365,6 M€), + 5 % par an à compter de 2027
Attribution DILICO	Fin du reversement en 2029
TVA	+ 0,2% en 2026, + 1% sur le reste de la période
Produits de cessions	30 M€ par an à compter de 2026 (moyenne 8 dernières années)
Dépenses d'investissement	
PPI 2026	100 % de réalisation du BP 26 hors rachats d'ouvrages ZAC (DM 26 = 16 M€ ?)
PPI 27-32	370 M€ par an

Budget annexe assainissement	
Dépenses de fonctionnement	
Impact méthaniseur masse salariale et chapitre 011	
Montée en puissance agence de l'eau en 2027 et 2028 (+3 M€ par an)	
Recettes de fonctionnement	
Redevance d'assainissement hypothèse conso	baisse de consommation annuelle de 0,5 % sur 2027-2032
Redevance d'assainissement	baisse du produit en 2026 (changement mode de facturation) ; augmentation du tarif de 3 % par an sur 2027-2030
Méthaniseur	premières recettes en 2031 (5 M€)
Dépenses d'investissement	
PPI 2026	75 % de réalisation du BP 6
PPI 27-32	Prise en compte du schéma directeur d'assainissement (85 % de réal.) + méthaniseur

Budget annexe déchets	
Dépenses de fonctionnement	
Impact UTVE chapitre 011 + 10 M€ à compter de 2032, chapitre 012 montée en puissance à compter de 2027	
Augmentation 2026 DRF	collecte et pré-collecte dont effet année pleine encombrants
Recettes de fonctionnement	
TEOM taux	5,19 % en 2026 ; augmentation de 2027 à 2030 pour obtenir un produit supplémentaire annuel de 10 M€
TEOM évolution physique des bases	+0,5 % en 2026 et 2027 ; + 1 % par an à compter de 2028
Dépenses d'investissement	
PPI 2026	85 % de réalisation du BP 26
PPI 27-32	Prise en compte du projet UTVE à 355 M€

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Budget principal : érosion progressive de l'épargne et augmentation de la dette PPI à 2640M€

Projection de l'épargne brute au BP (2023-2032)

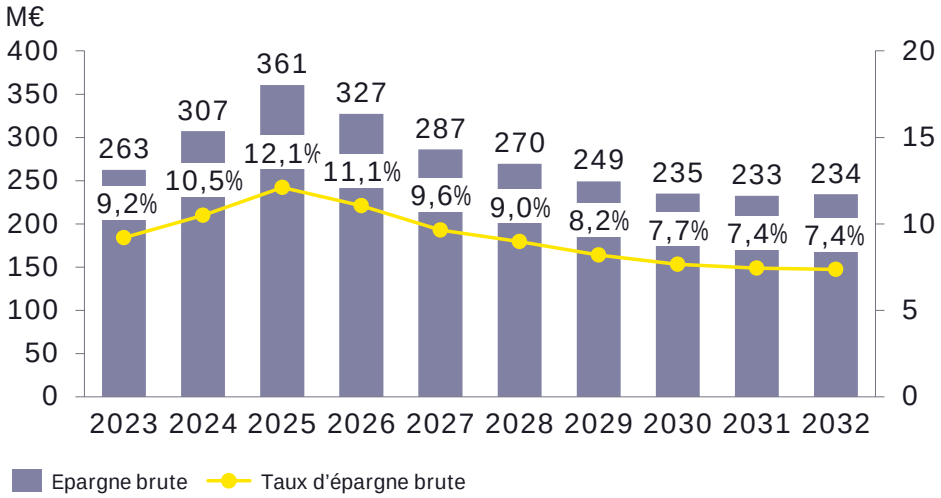

Evolution de l'encours de dette et de la capacité de désendettement (2023-2032)

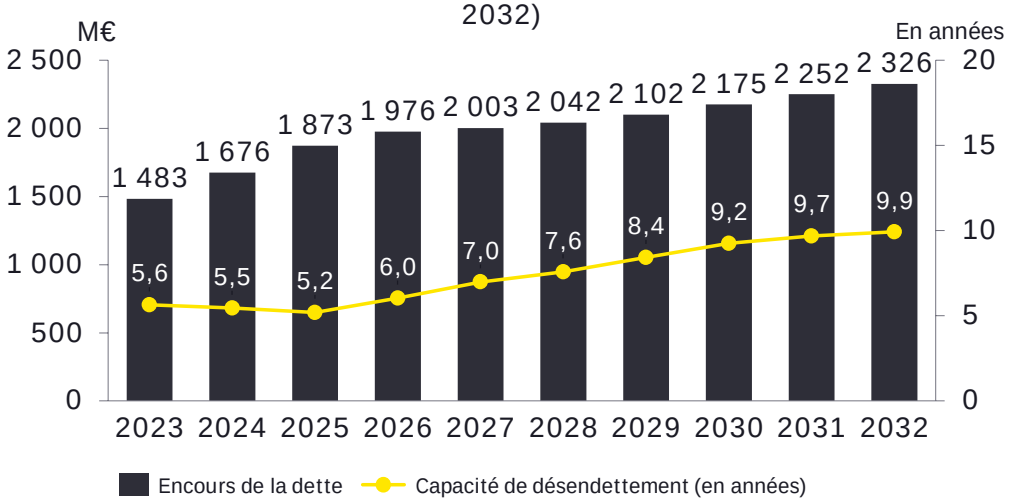

L'épargne brute du budget principal progresse jusqu'en 2025 (361 M€), avant de s'éroder progressivement pour s'établir autour de 234 M€ à l'horizon 2032, traduisant un effet de ciseaux entre la dynamique des produits et celle des charges de fonctionnement. Cette évolution se reflète également dans le taux d'épargne brute, qui suit une trajectoire baissière continue, passant d'un point haut autour de 12 % en 2025 à un niveau proche de 7 % en fin de période.

Parallèlement, l'encours de dette progresse à un rythme mesuré, mais la capacité de désendettement se dégrade, d'environ 6-7 ans à quasiment 10 ans, traduisant une moindre capacité d'autofinancement. Par construction l'ensemble reste contenu sous le seuil des 10 ans.

Dans le scénario fil de l'eau, avec une PPI à 2640M€ la situation financière de la Métropole reste correcte.

Sources : Hypothèses Métropole de Lyon, corrigées modèles EY

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Le BA assainissement peut supporter l'investissement dans un méthaniseur avec des ratios qui restent bons grâce aux hausses tarifaires

Sans hausse tarifaire

Projection de l'épargne brute au BA assainissement (2023-2032)

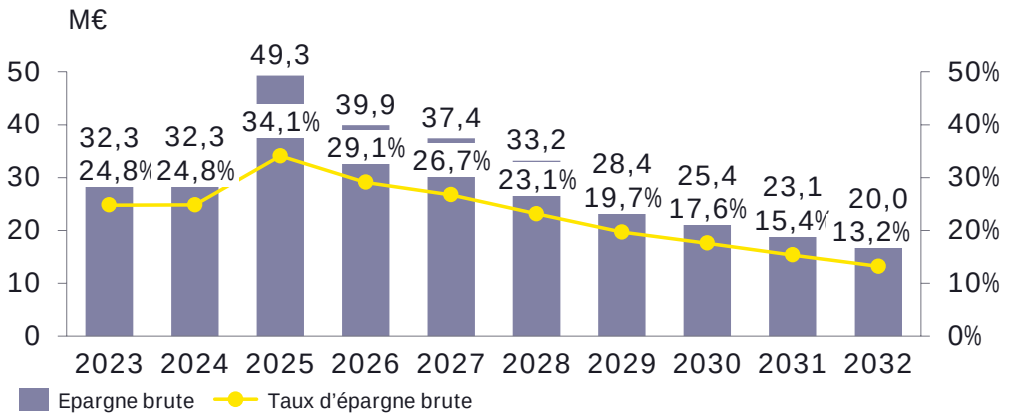

Projection du ratio de désendettement (2023–2032)

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
3,0ans	3,5ans	2,1ans	2,8ans	4,2ans	6,0ans	8,3ans	10,2ans	12,2ans	15,4ans

Avec hausse tarifaire

Projection de l'épargne brute au BA assainissement (2023-2032)

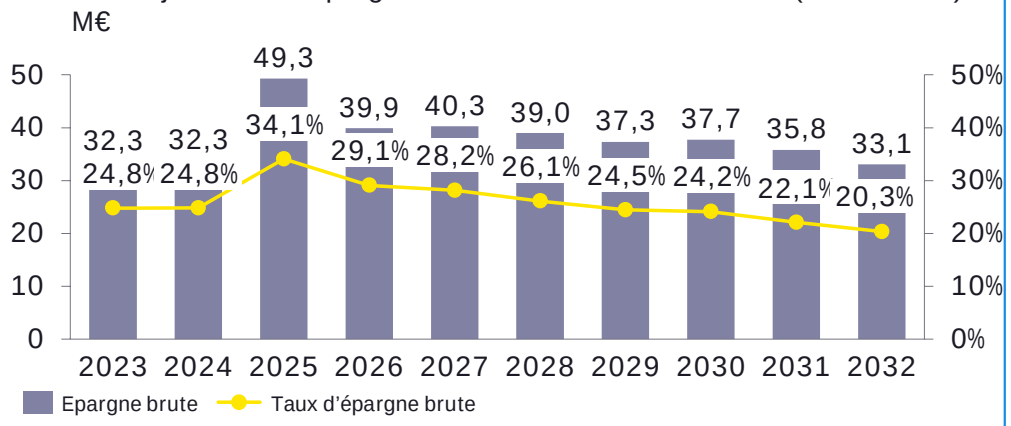

Projection du ratio de désendettement (2023–2032)

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
3,0ans	3,5ans	2,1ans	2,8ans	3,9ans	4,9ans	5,9ans	6,1ans	6,7ans	7,6ans

Sans hausse tarifaire : après un pic en 2025, l'épargne brute décroît continûment jusqu'à 20 M€ en 2032, avec une forte érosion du taux d'épargne. Cette dynamique entraîne un allongement rapide du désendettement, au-delà de 15 ans en fin de période.

Avec hausse tarifaire : la hausse de la redevance (+3% par an de 2027 à 2030 – en 2024, facture de 150€ pour 120m3 vs 284€ en moyenne nationale 2024) permet d'afficher un niveau d'épargne qui reste élevé.

En fin de période la capacité de désendettement atteint 7,6 années.

Sources : Modèle Métropole de Lyon

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

L'UTVE sur le budget Déchets ne pourrait se financer que grâce à des hausses tarifaires

Sans hausse tarifaire

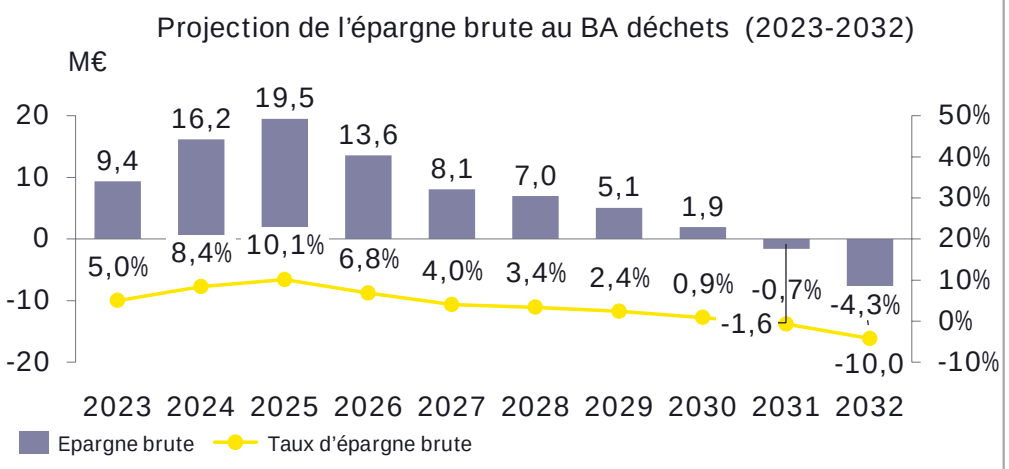

Projection du ratio de désendettement (2023–2032)

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
6,0ans	3,9ans	3,1ans	4,8ans	11,6ans	20,3ans	46,7ans	193,2ans	-319,8ans	- 57,9ans

Avec hausse tarifaire

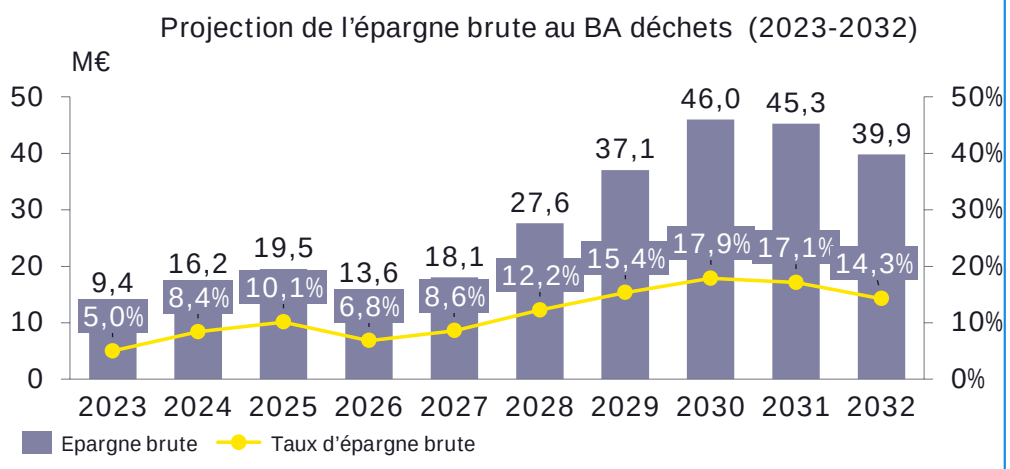

Projection du ratio de désendettement (2023–2032)

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
6,0ans	3,9ans	3,1ans	4,8ans	4,6ans	4,0ans	4,7ans	5,8ans	7,9ans	9,5ans

Sans hausse tarifaire : sans hausse tarifaire, le projet d'investissement sur le BA déchets n'est pas soutenable, l'épargne brute serait faible voir même négative dès 2031.

Avec hausse tarifaire : la hausse du taux de TEOM permettrait la réalisation du plan d'investissement incluant l'UTVE (TEOM passant de 5,19% en 2025 à 6,37% en 2030 - moyenne nationale 2024 à 9,47%)

Le taux d'épargne brute atteindrait 14% en fin de période et la capacité de désendettement reste inférieure à 10 ans en fin de période de prospective.

Sources : Modèle Métropole de Lyon

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Scénario alternatif : synthèse des hypothèses retenues

Orientations :
- Capacité de désendettement < 10 ans
- Couverture des dotations aux amortissements par l'épargne brute

Hypothèses communes :
- Inflation :+1,3 % en 2026, +1,8 % par an à compter de 2027

Budget principal

Dépenses de fonctionnement

Dépenses sociales	Evolution pondérée des dépenses Enfance, RSA, PAPH (+1,9 % par an sur 27-32)
Dépenses Enfance	Evolution annuelle de +0,5 % sur 27-32
Dépenses RSA	Progression alignée sur l'inflation (+1,8% % par an sur 27-32)
Dépenses PAPH	Evolution annuelle de +3,0 % sur 27-32
SYTRAL	Progression alignée sur l'inflation -0.5%
SDMIS	Progression alignée sur l'inflation (+1,8% % par an sur 27-32)
Contribution DILICO	22,3 M€ en 2026 ; droit constant pas de nouveau prélèvement sur la période
Masse salariale	+ 2 % par an à compter de 2026
DSC	2026 = 29,5 M€ (droit constant) + 2 M€ (retour garantie 2021)

Budget principal

Recettes de fonctionnement

DMTO	+ 10% en 2026 (=365,6 M€), + 5 % par an à compter de 2027
Attribution DILICO	Fin du reversement en 2029
TVA	+ 0,2% en 2026, + 0,5 % par an à compter de 2027
Produits de cessions	30 M€ par an à compter de 2026 (moyenne 8 dernières années)

Hypothèse identique au scénario fil de l'eau | Hypothèse alternative

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Un scénario alternatif qui ne modifie pas fondamentalement les équilibres du scénario fil de l'eau

Evolution des recettes de fonctionnement du BP par poste (2025-2032)

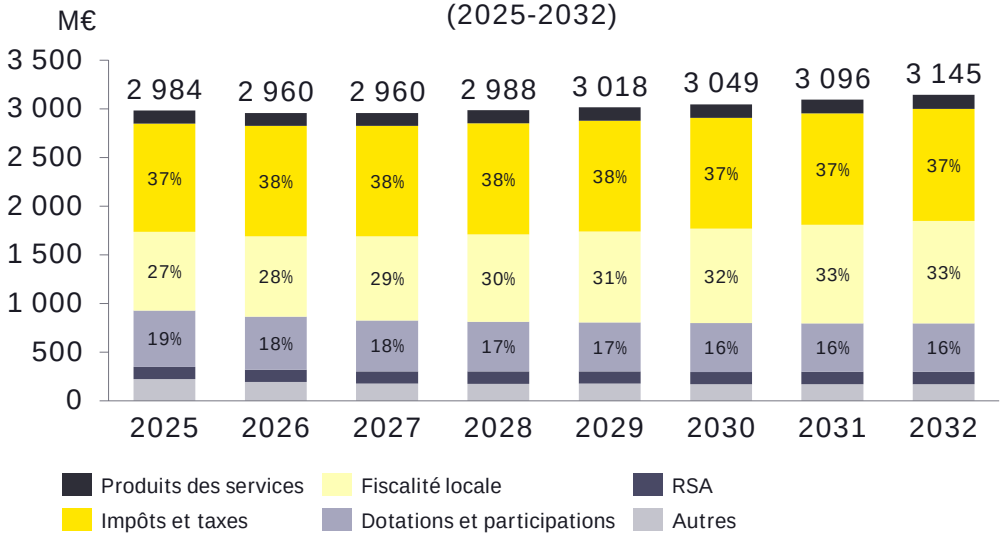

Evolution des dépenses de fonctionnement du BP par poste (2025-2032)

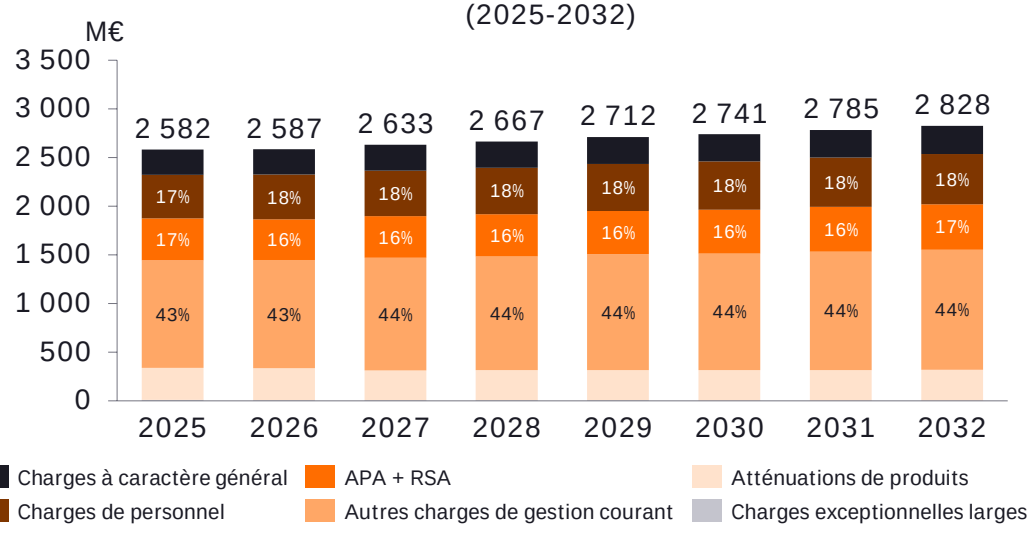

Dans ce scénario prospectif, les recettes de fonctionnement progressent de 1,2% en moyenne annuelle entre 2027 et 2032. Le poids des recettes de fiscalité progresse légèrement au détriment des Dotations et Participations. Ceci s'explique notamment par des progressions de DMTO et de TVA transférée.

À l'inverse, les charges de fonctionnement enregistrent une hausse plus marquée, d'environ 1,4% en moyenne par an entre 2026 et 2032. Elles sont portées en particulier par l'inflation qui influence de nombreux postes de dépenses, par la progression des charges de personnel et les dépenses sociales. Les poids relatifs des postes de dépense ne sont pas modifiés par l'exercice.

Sources : Prospective EY

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Une érosion progressive de l'épargne induisant une capacité de désendettement qui s'amenuise – PPI à 2520M€

Projection de l'épargne brute au BP (2023-2032)

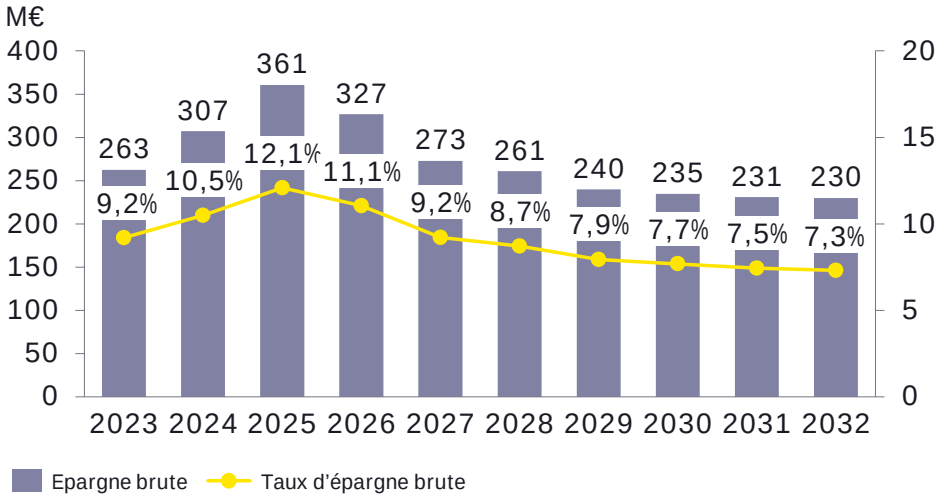

Evolution de l'encours de dette et de la capacité de désendettement (2023-2032)

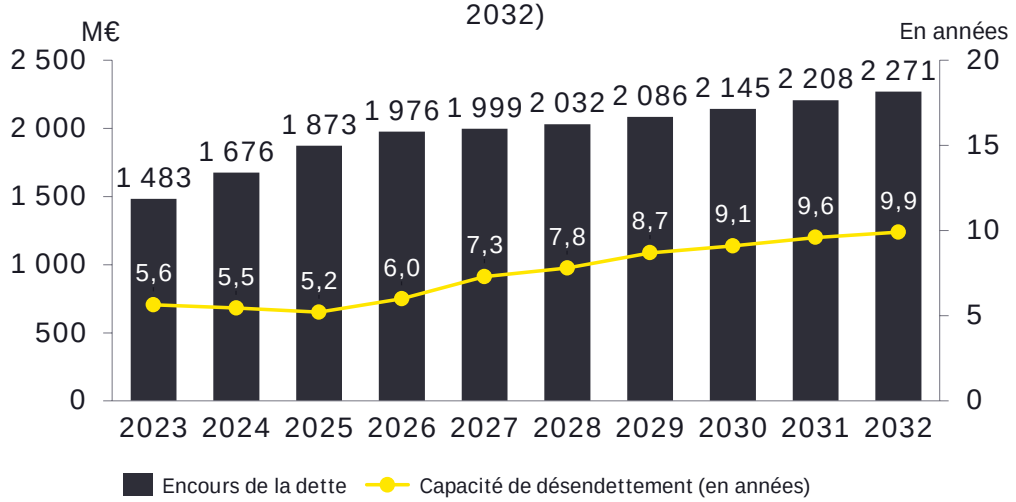

L'effet de ciseaux sur les recettes et les dépenses de fonctionnement conduit mécaniquement à une baisse de l'épargne brute : elle atteignait 12% des recettes en 2025, et devrait descendre graduellement pour atteindre 7% en 2032.

Dans le respect des règles de capacité de désendettement inférieure à 10 ans et d'épargne brute supérieure aux dotations aux amortissements, le volume global de la PPI atteint 2520 M€ sur le budget principal.

Le stock de dette augmente de presque 300M€ entre 2026 et 2032, et la capacité de désendettement diminue, pour atteindre près de 10 ans en fin de période.

Sources : Prospective EY

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Comparaison des scenarii prospectifs

		Scénario fil de l'eau	Scénario alternatif	Test de sensibilité 1	Test de sensibilité 2
		Hypothèses métropole de Lyon	*Hypothèses EY*	*Dérapage des dépenses de 1% par an, sur la base du scénario alternatif*	*Contrainte plus importante sur l'épargne brute (capacité de désendettement <7.5 ans) sur la base du scénario alternatif*
%	Contrainte taux de désendettement	<10 ans	<10 ans	<10 ans	<7.5 ans
BP	Volume possible d'investissement (Budget Principal)	2 640 m€	2 520 m€	1 790 m€	1 950 m€

Le volume devient faible car l'effet de ciseaux rend rapidement l'épargne brute proche des dotations aux amortissements

Volumes possibles d'investissement pour les BA :

BA Assainissement 439.5 m€
Dont méthaniseur 100 m€

BA Déchets 564.4 m€
Dont UTVE 355 m€

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

La PPI votée sur 27-32 atteint 1 708m€, complétée par 3 161m€ d'OI et OR non votés

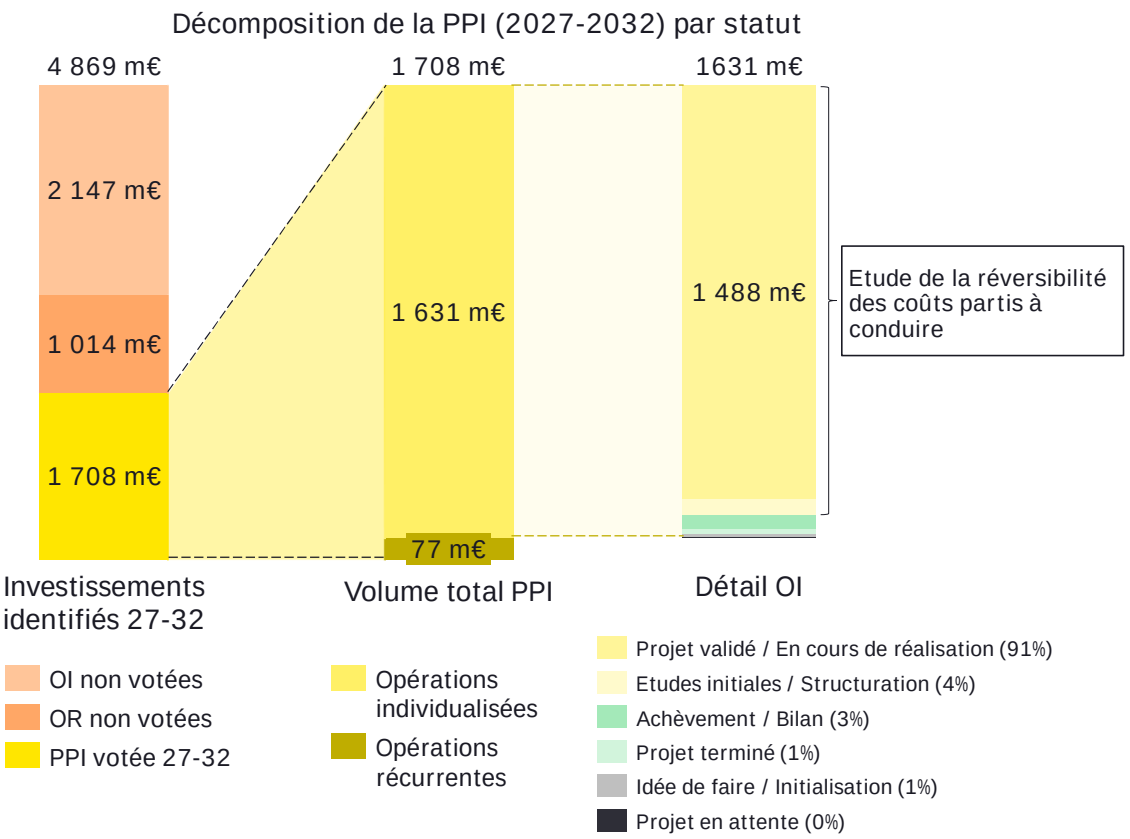

Une étude de la réversibilité des AP ouvertes devient nécessaire

- La PPI 2027–2032 regroupe près de 4,9 Md€ d'investissements identifiés, dont environ 2/3 correspondent à des OI et OR non-votées
- Ces évaluations s'appuient sur les projets envisagés avant le démarrage de la nouvelle mandature
- Cette configuration implique que l'ensemble des projets d'investissement identifiés ne pourra pas être mené simultanément, et appelle des arbitrages à court terme sur le contenu de la PPI
- Le périmètre voté (1,7 Md€) est essentiellement constitué d'opérations individualisées, principalement en cours de réalisation : 91 % des OI correspondent à des projets initiés, 4% à des phases d'études, avec une part marginale de projets en exécution ou terminés.
- L'enjeu portera donc prioritairement sur l'étude des coups partis, leur réversibilité et le coût associé tandis que les projets qui seront initiés en début de mandat ne pourront se concrétiser que plus tard.

Sources : documents Métropole de Lyon

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Quelques pistes à approfondir pour optimiser le volume de la future PPI

Notre étude s'est concentrée sur l'analyse budgétaire et financière de la Métropole, son budget principal et ses budgets annexes dans la perspective d'éclairer la compréhension de l'évolution des soldes de gestion, la situation de la collectivité en termes d'endettement, d'identifier les risques futurs afin de dégager un scénario « fil de l'eau » 2026-2032 et de mesurer le potentiel d'investissement.

Le temps de la mission n'a pas permis de scruter chaque politique publique en détail afin d'envisager de façon exhaustive les pistes qui permettraient d'optimiser les épargnes ou l'investissement. Néanmoins, à travers les analyses que nous avons produites et les entretiens conduits, nous partageons ici quelques premières suggestions.

En interne au sein de la Métropole

1. Recettes de fonctionnement
    1. Auditer les opportunités de recettes complémentaires : CAF, FSE
2. Dépenses de fonctionnement
    1. Dépenses non obligatoires : revenu de solidarité jeune, prévention spécialisée (cofinancement des communes)…
    2. Subventions : des structures bénéficieraient de subventions émanant de différentes directions, sans coordination – risque de surfinancement de certaines actions
    3. Dépenses obligatoires : renforcement du contrôle BRSA, optimisation du contrôle des dépenses sociales (charges hotellières, frais de taxis…)
3. Recettes d'investissement
    1. Responsabiliser à la recherche de subvention
    2. Identifier les possibilités de financement européens

Vis-à-vis de ses satellites

1. SYTRAL
    1. Construction d'un scénario de repli sur l'investissement
    2. Analyse organisationnelle – relations avec les délégataires et les SPL
2. SDMIS
    1. Appui de la Métropole au redimensionnement des charges d'exploitation et à l'investissement
3. LPA :
    1. Appui de la Métropole à la structuration d'une feuille de route ou, à défaut, définition d'un plan de sortie
4. Pour l'ensemble des partenaires : orienter vers la recherche de subvention en investissement

Sources : Entretiens EY

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

ANNEXES

La trajectoire financière marquée par le choc d'épargne de 2023

Mouvements réels en k€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de gestion	2 723 025	2 626 514	2 723 887	2 845 205	2 809 843	2 851 038	2 919 245
Dépenses de gestion	2 263 614	2 223 939	2 263 698	2 344 929	2 540 703	2 569 194	2 571 015
Epargne de gestion	459 412	402 575	460 189	500 277	269 140	281 844	348 231
Epargne brute ou Capacité d'autofinancement	486 028	426 156	511 704	540 216	262 693	307 449	360 549
Taux d'épargne brute	18%	16%	19%	19%	9%	11%	12%
Amortissement du capital de la dette	236 297	142 401	154 000	196 571	131 919	144 079	152 049
Epargne nette ou Capacité d'autofinancement nette	249 731	283 756	357 704	343 645	130 774	163 370	208 500
Taux d'épargne nette	9%	11%	13%	12%	5%	6%	7%
Recettes d'investissement hors emprunt	425 103	398 895	350 765	398 729	314 229	332 778	190 225
Dépenses d'investissement hors rembt emprunt	614 051	755 098	547 866	495 269	556 182	596 991	622 912
Emprunt souscrit	268 314	469 000	51 000	57 000	129 947	374 090	356 856
Encours de la dette	1 625 217	1 876 977	1 702 087	1 483 096	1 483 470	1 675 733	1 873 355
Capacité de désendettement (en années)	3.3	4.4	3.3	2.7	5.6	5.5	5.2

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

La période 2019-2025 est marquée par un effet de ciseaux entre des dépenses dynamiques et des recettes qui progressent moins rapidement. Entre 2019 et 2025 tous les niveaux d'épargne sont orientés à la baisse. En particulier, l'épargne brute passe de 486M€ en 2019 à 361M€ en 2025 et l'épargne nette de 250M€ à 209M€.

Néanmoins, il faut distinguer deux périodes : la séquence 2019-2022 avec une épargne élevée, le choc de 2023 notamment dû à la crise inflationniste, et la période 2023-2025 où les niveaux d'épargne semblent se consolider à la hausse.

La capacité de désendettement de la Métropole suit la même évolution puisqu'elle est très solide entre 2019 et 2022, elle recule en 2023 tout en restant bonne, et tend depuis à s'améliorer.

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Une stabilité des produits financiers, face à une volatilité marquée en 2023 des produits exceptionnels

2.1% des recettes réelles de fonctionnement en 2025

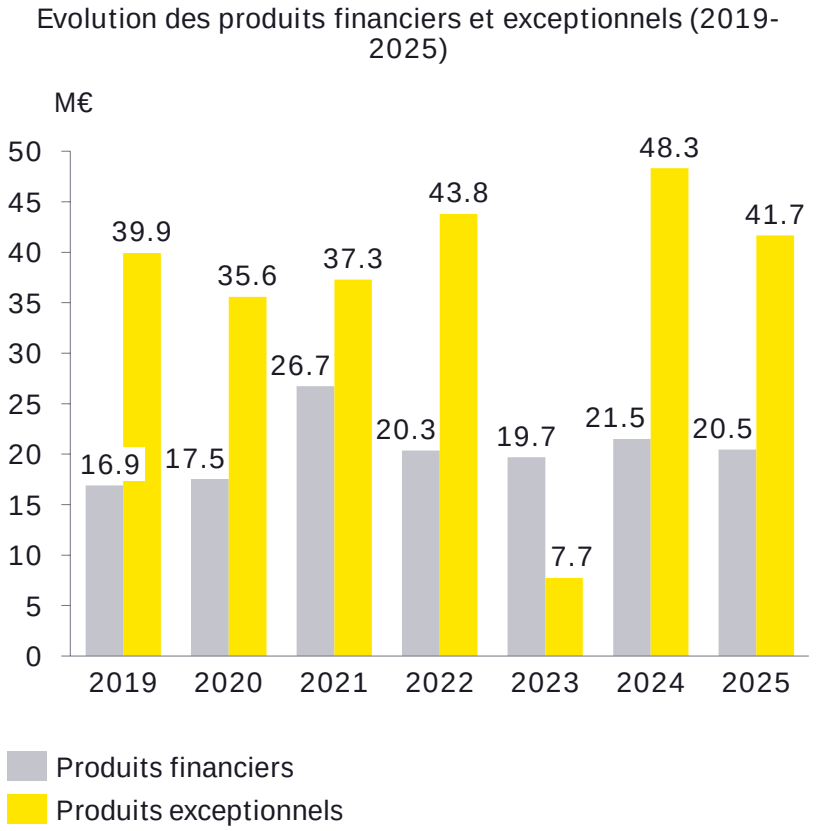

Les produits exceptionnels correspondent quasi-exclusivement à des produits de cession opérés sur les différents exercices budgétaires.

Les produits financiers sont obtenus grâce aux opérations de couverture des dettes ou obligations.

Ces chapitres ont des incidences très faibles sur le budget puisqu'ils représentent uniquement 2% des recettes de gestion.

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Charges exceptionnelles : un volume nominal dans le budget

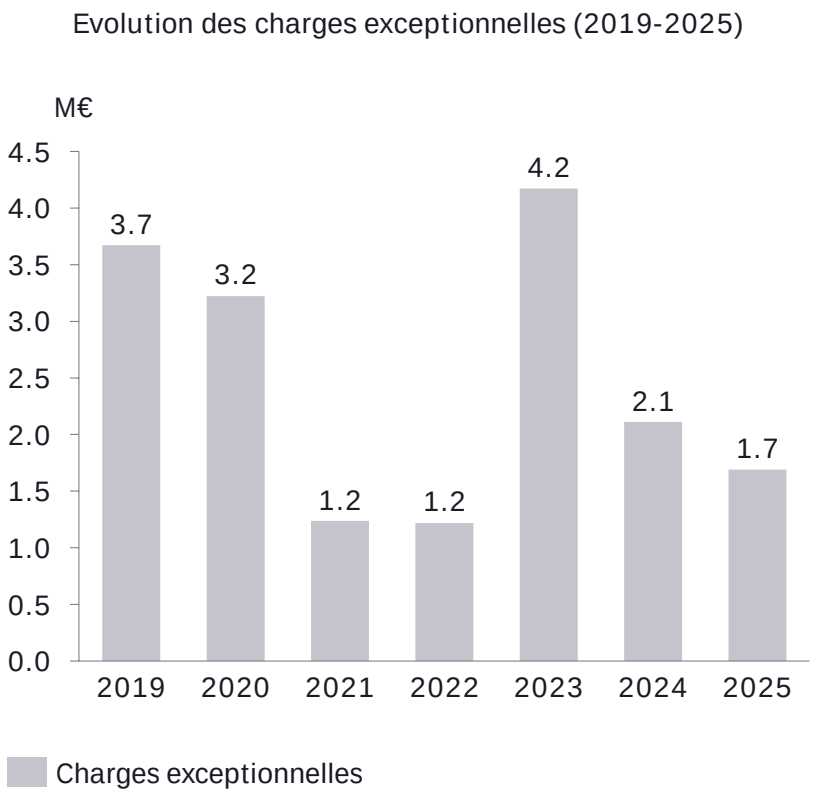

Le graphique met en évidence une évolution très irrégulière des charges exceptionnelles sur la période 2019-2025, confirmant leur nature non récurrente. Après un niveau élevé en 2019 (3,7 M€), les charges diminuent légèrement en 2020 (3,2 M€), puis enregistrent une baisse marquée en 2021 et 2022, où elles se stabilisent à un niveau nettement plus faible (1,2 M€), reflétant l'absence d'événements exceptionnels significatifs sur ces exercices.

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Les effectifs scolaires dans le Rhône prévus en forte baisse sur les prochaines années

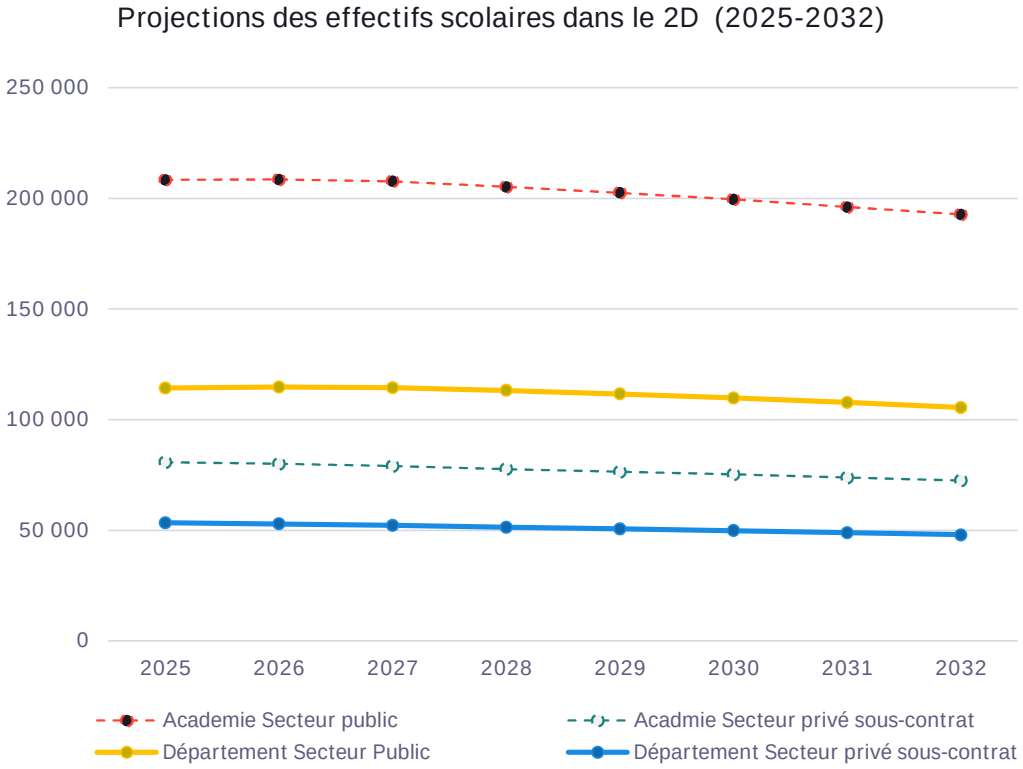

Projections réalisées par l'éducation nationale

Dans l'académie de Lyon, les effectifs du second degré

- Dans le public sont projetés décroitre de 7,5% entre 2025 et 2032
- Dans le privé sous contrat, ils devraient baisser de 10,2% entre 2025 et 2032

A l'échelle départementale, les effectifs du second degré

- Dans le public sont projetés décroitre de 7,7% entre 2025 et 2032
- Dans le privé sous contrat, ils devraient baisser de 10,1% entre 2025 et 2032

Selon les données de l'éducation nationale, les effectifs du second degré baisseraient de 14237 unités sur la période

La décomposition entre Collèges et Lycées n'est pas connue. Si cette décrue est linéaire, le nombre de collégiens qui seraient sous compétences métropolitaines (public ou privé sous contrat) pourrait baisser (-8,5%) et entrainer une diminution des charges liées à l'éducation – toutes choses égales par ailleurs.

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Relations avec les organismes extérieurs - Contributions

Principaux organismes bénéficiant de contribution en 2025

Fonctionnement (2025)

Raison sociale finale	Nature juridique tiers	Total
SYTRAL MOBILITES	Etablissement public, régie personnalisée (EPIC ou EPA)	163,348 k€
SDMIS	Etablissement public, régie personnalisée (EPIC ou EPA)	132,196 k€
SYNDICAT MIXTE POUR L AMENAGEMENT ET LA GESTION DE L ILE DE MIRIBEL	Syndicat mixte	2,508 k€
SM GESTION CONSERVATOIRE RAYONNEMENT REGIONAL DE LYON	Groupement d'intérêt public (GIP)	1,792 k€
SYNDICAT MIXTE GESTION ECOLE NATIONALE MUSIQUE VILLEURBANNE	Syndicat mixte	1,084 k€
SYNDICAT MIXTE ETUDES ET PROGRAMMATION AGGLOMERATION LYONNAISE	Syndicat mixte	954 k€
ASSOCIATION FAMILIALE SAINTE-MARIE LYON	Association	709 k€
ASSOCIATION FAMILIALE ST THOMAS D'AQUIN	Association	693 k€
OGEC AUX LAZARISTES - LA SALLE LYON	Association	555 k€
IMMACGESTION	Association	513 k€
SYNDICAT MIXTE PLAINES MONTS D OR	Syndicat mixte	512 k€
LYCEE PRIVE CHARLES DE FOUCAULD	Association	485 k€
OGEC ASSOCIATION COURS PIERRE TERMIER	Association	483 k€
SYNDICAT INTERCO TECHNOLOGIES INFORMATION POUR LES VILLES	Syndicat mixte	443 k€
ASSOCIATION SAINT MARC D EDUCATION CHRETIENNE	Association	426 k€
OGEC SAINT LOUIS SAINT BRUNO	Association	340 k€

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Relations avec les organismes extérieurs – Subventions en fonctionnement (2025)

Raison sociale finale	Nature juridique tiers	Total
MUSEE DES CONFLUENCES	Etablissement public, régie personnalisée (EPIC ou EPA)	13,000 k€
OFFICE DU TOURISME DE LA METROPOLE DE LYON	Association	4,763 k€
COMITE SOCIAL DU PERSONNEL DE LA METROPOLE LYONNAISE DE SES COLLECTIVI	Association	4,736 k€
AGENCE D URBANISME DE L AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE	Association	3,164 k€
ONLYLYON & CO	Association	3,002 k€
LES NUITS DE FOURVIERE	Etablissement public, régie personnalisée (EPIC ou EPA)	3,000 k€
OPERA DE LYON	Association	2,919 k€
MAISON METROPOLITAINE D INSERTION POUR L EMPLOI	Groupement d'intérêt public	2,768 k€
LA BIENNALE DE LYON	Association	2,325 k€
ASSOCIATION LE MAS	Association	2,112 k€
ASS.HABITAT HUMANISME RHONE	Association	2,097 k€
FOYER NOTRE DAME DES SANS ABRI	Association	1,705 k€
IFRA INSTITUT FORMATION RHONE ALPES	Association	1,372 k€
INST LUMIERE CINEMA AUD VISUEL	Association	1,154 k€
ASSOCIATION LYONNAISE NOUVELLE D ECOUTE ET D ACCOMPAGNEMENT	Association	906 k€
FONDATION ACOLEA	Association	835 k€
AGENCE LOCALE DE L ENERGIE ET DU CLIMAT GRAND LYON	Association	835 k€
CENTRE D INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FMILLES RHONE AR	Association	714 k€
SOLIHA RHONE ET GRAND LYON	Association	688 k€
LYONNAISE INSERTION ECONOMIQUE ET SOCIAL	Association	609 k€
INNOVATION ET DEVELOPPEMENT	Association	602 k€
EXPERIMENTATION TERRITORIALE CONTRE LE CHOMAGE DE LONGUE DUREE	Association	580 k€

Raison sociale finale	Nature juridique tiers	Total
COMMUNAUTE D UNIVERSITES ET ETABLISSEMENTS UNIVERSITE DE LYON	Etablissement public, régie personnalisée (EPIC ou EPA)	560 k€
UFCS FR FORMATION INSERTION	Association	551 k€
ALPIL AC LYON INS SOC LOGEMENT	Association	534 k€
AGENCE LOCALE DE L ENERGIE ET DU CLIMAT GRAND LYON	Association	506 k€
BRIGADES NATURE RHONE	Association	331 k€
ATMO AUVERGNE RHONE ALPES	Association	266 k€
FONDATION ARALIS	Association	233 k€
MEDIALYS	Association	211 k€
ORGANISME DE FONCIER SOLIDAIRE DE LA METROPOLE DE LYON	Structures coopératives	155 k€
AJD MAURICE GOUNON	Fondation	154 k€
GRAND LYON HABITAT OFFICE PUBLIC DE L HABITAT	Etablissement public, régie personnalisée (EPIC ou EPA)	127 k€
ASSOCIATION LA PIERRE ANGULAIRE	Association	122 k€
FONDATION ACTION ET RECHERCHE HANDICAP ET SANTE MENTALE	Fondation	108 k€
EST METROPOLE HABITAT	Etablissement public, régie personnalisée (EPIC ou EPA)	75 k€
GRAND LYON HABITAT OFFICE PUBLIC DE L HABITAT	Etablissement public, régie personnalisée (EPIC ou EPA)	75 k€
LYON METROPOLE HABITAT	Etablissement public, régie personnalisée (EPIC ou EPA)	75 k€
SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE LYON PENTES PRESQU ILES	Association	56 k€
FONDATION D AUTEUIL CFC RHONE ALPES AMEJ	Fondation	50 k€
ASS PATRONAGE INSTITUT REGIONAL SOURDS AVEUGLES DE MARSEILLE	Association	50 k€

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Relations avec les organismes extérieurs – Subventions en fonctionnement (2025)

Raison sociale finale	Nature juridique tiers	Total
CCAS VILLEURBANNE	CCAS	42 k€
CROIX ROUGE FRANCAISE	Association	40 k€
ADAPEI 69	Association	38 k€
ASSOCIATION LYONNAISE DE GESTION D ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES	Association	28 k€
OFTA SERVICE AIDE A DOMICILE	Association	25 k€
ADIHAM	Association	24 k€
MAXI AIDE GRAND LYON	Association	24 k€
AUTONOMIE SERVICE A DOMICILE	Sociétés commerciales	23 k€
PRESENCE ACTIVE PERSONNES AGEES VIL LYON	Association	22 k€
MAINTENIR	Association	22 k€
ACPPA ACCUEIL ET CONFORT POUR PERSONNES AGEES	Association	18 k€
LE VALDOCCO	Association	16 k€
LYON METROPOLE HABITAT	Etablissement public, régie personnalisée (EPIC ou EPA)	15 k€
HOPITAL DE FOURVIERE	Association	15 k€
CCAS BRON	CCAS	15 k€
CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE DE LYON	CCAS	14 k€
VIVRE A DOMICILE	Association	13 k€
ASSOCIATION INTERCOMMUNAL D'AIDE A DOMICILE	Association	8 k€
HESTIA AIDE ET SOINS	Association	7 k€
CTRE HOSPITALIER GERIATRIQUE DU MONT D OR	Etablissement public de santé	5 k€
FORUM REFUGIES COSI	Association	5 k€
VOTRE COMPAGNIE	Sociétés commerciales	5 k€
PUPIILLES ENSEIGNEMENT PUB RHONE	Association	4 k€
CM SERVICES	Sociétés commerciales	4 k€
UNIVERSITE LUMIERE LYON 2	Etablissement public, régie personnalisée (EPIC ou EPA)	4 k€
ASSOCIATION SAINT MARC D EDUCATION CHRETIENNE	Association	3 k€
BATIGERE RHONE ALPES SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MO	Sociétés commerciales	3 k€
OGEC AUX LAZARISTES - LA SALLE LYON	Association	3 k€
IMMACGESTION	Association	3 k€
ASSOCIATION FAMILIALE ST THOMAS D'AQUIN	Association	1 k€
UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1	Etablissement public, régie personnalisée (EPIC ou EPA)	1 k€

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Relations avec les organismes extérieurs – Subventions en Investissement (2025)

Raison sociale finale	Nature juridique tiers	Total
SYTRAL MOBILITES	Etablissement public, régie personnalisée (EPIC ou EPA)	12,000 k€
ORGANISME DE FONCIER SOLIDAIRE DE LA METROPOLE DE LYON	Structures coopératives	7,100 k€
GRAND LYON HABITAT OFFICE PUBLIC DE L HABITAT	Etablissement public, régie personnalisée (EPIC ou EPA)	6,656 k€
EST METROPOLE HABITAT	Etablissement public, régie personnalisée (EPIC ou EPA)	6,464 k€
ALLIADE HABITAT	Sociétés commerciales	6,389 k€
LYON METROPOLE HABITAT	Etablissement public, régie personnalisée (EPIC ou EPA)	3,285 k€
VILOGIA SOCIETE ANONYME D HLM	Sociétés commerciales	2,742 k€
SYNDICAT MIXTE POUR L AMENAGEMENT ET LA GESTION DE L ILE DE MIRIBEL	Syndicat mixte	2,390 k€
FONDATION ARALIS	Association	1,981 k€
UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1	Etablissement public, régie personnalisée (EPIC ou EPA)	1,775 k€
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	Sociétés commerciales	1,602 k€
ADOMA	Sociétés commerciales	1,330 k€
COMMUNAUTE D UNIVERSITES ET ETABLISSEMENTS UNIVERSITE DE LYON	Etablissement public, régie personnalisée (EPIC ou EPA)	1,259 k€
ALLIADE HABITAT	Sociétés commerciales	1,208 k€
ICF SUD EST MEDITERRANEE SA D HLM	Sociétés commerciales	1,197 k€
ASSOCIATION LE MAS	Association	1,160 k€
SA HLM LOGEMENT ALPES RHONE	Sociétés commerciales	1,034 k€
LYON METROPOLE HABITAT	Etablissement public, régie personnalisée (EPIC ou EPA)	898 k€
ECOLE NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT	Etablissement public, régie personnalisée (EPIC ou EPA)	850 k€
AGENCE D URBANISME DE L AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE	Association	836 k€
FONDATION GABRIEL-FRANCOIS RICHARD	Fondation	800 k€
SOCIETE ANONYME DE CONSTRUCTION DE LA VILLE DE LYON S A C V L	Sociétés commerciales	733 k€
COPROPRIÉTÉ LE BELVEDERE	Autres structures privées (copropriétés…)	696 k€

Raison sociale finale	Nature juridique tiers	Total
LYON METROPOLE HABITAT	Etablissement public, régie personnalisée (EPIC ou EPA)	686 k€
BATIGERE RHONE ALPES SOCIETE ANONYME D HABITATIONS A LOYER MO	Sociétés commerciales	626 k€
UNIVERSITE LUMIERE LYON 2	Etablissement public, régie personnalisée (EPIC ou EPA)	586 k€
INLI'AURA	Sociétés commerciales	582 k€
SOC EQUIPEMENT DU RHONE ET DE LYON	Sociétés commerciales	549 k€
ADAPEI 69	Association	495 k€
GRAND LYON HABITAT OFFICE PUBLIC DE L HABITAT	Etablissement public, régie personnalisée (EPIC ou EPA)	452 k€
ASSOCIATION FAMILIALE ST THOMAS D'AQUIN	Association	380 k€
ASSOCIATION FAMILIALE SAINTE-MARIE LYON	Association	264 k€
ASSOCIATION PROTESTANTE D ENTRAIDE ET DE BIENFAISANCE	Association	264 k€
OVE	Fondation	240 k€
SYNDICAT INTERCO TECHNOLOGIES INFORMATION POUR LES VILLES	Syndicat mixte	224 k€
OGEC SAINT LOUIS SAINT BRUNO	Association	202 k€
ACCUEIL DES BUERS	Association	165 k€
HOPITAL DE FOURVIERE	Association	156 k€
ASS.HABITAT HUMANISME RHONE	Association	137 k€
ASSOCIATION SAINT MARC D EDUCATION CHRETIENNE	Association	125 k€
IMMACGESTION	Association	112 k€
ASSOC PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP NEUROMOTEUR ET LEUR FAMILLE	Association	75 k€
SAVS	Association	69 k€
LYCEE PRIVE CHARLES DE FOUCAULD	Association	54 k€
SYNDICAT MIXTE GESTION ECOLE NATIONALE MUSIQUE VILLEURBANNE	Syndicat mixte	33 k€
ASSOCIATION ENTR AIDE AUX ISOLES	Association	28 k€
ASS HOSPITALIERE STE CAMILLE	Association	26 k€
OGEC ASSOCIATION COURS PIERRE TERMIER	Association	21 k€
SM GESTION CONSERVATOIRE RAYONNEMENT REGIONAL DE LYON	Groupement d'intérêt public (GIP)	12 k€
FOYER NOTRE DAME DES SANS ABRI	Association	10 k€

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Relations avec les organismes extérieurs – Allocation (2025) – 1/2

Raison sociale finale	Nature juridique tiers	Total
DOMICILE UP LE CHEQUE DEJEUNER	Sociétés commerciales	7,305 k€
AT HOME	Sociétés commerciales	5,744 k€
MAXI AIDE GRAND LYON	Association	4,557 k€
MAINTENIR	Association	4,283 k€
MAINTENIR	Association	3,744 k€
AIDE ACCOMPAGNEMENT ET PROXIMITE A2P	Association	3,533 k€
ACPPA ACCUEIL ET CONFORT POUR PERSONNES AGEES	Association	3,339 k€
VITALLIANCE	Sociétés commerciales	3,251 k€
PRESENCE ACTIVE PERSONNES AGEES VIL LYON	Association	3,159 k€
AUXIVIE SERVICES ET ACCOMPAGNEMENT	Sociétés commerciales	3,043 k€
AUTONOMIE SERVICE A DOMICILE	Sociétés commerciales	2,838 k€
AIDE ET SERVICE A DOMICILE MIRIS	Sociétés commerciales	2,729 k€
AGE ET PERSPECTIVES LYON 2	Sociétés commerciales	2,608 k€
DOMICILE UP LE CHEQUE DEJEUNER	Sociétés commerciales	2,301 k€
AIDE ET SERVICE A DOMICILE MIRIS	Sociétés commerciales	2,230 k€
MAXI AIDE GRAND LYON	Association	2,177 k€
AT HOME	Sociétés commerciales	2,174 k€
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS ADMR DU RHONE	Association	2,064 k€
AGE ET PERSPECTIVES LYON 6	Sociétés commerciales	1,998 k€
AIDE & A	Sociétés commerciales	1,958 k€
AGE ET PERSPECTIVES LYON 6	Sociétés commerciales	1,876 k€
AGE ET PERSPECTIVES LYON 2	Sociétés commerciales	1,870 k€
VIVRE A DOMICILE	Association	1,810 k€
URSSAF RHONE ALPES	Etablissement public, régie personnalisée (EPIC ou EPA)	1,796 k€
MS DOM	Association	1,684 k€
AIDE & A	Sociétés commerciales	1,629 k€
VIVRE ET DOMICILE	Sociétés commerciales	1,531 k€
SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE LYON PENTES PRESQU ILES	Association	1,449 k€
AUTONOMIE SERVICE A DOMICILE	Sociétés commerciales	1,367 k€
HOSPICES CIVILS DE LYON	Etablissement public de santé	1,353 k€
ADIHAM	Association	1,343 k€
BIEN A LA MAISON	Sociétés commerciales	1,317 k€
STE MULTI SERVICES CHEZ VOUS	Sociétés commerciales	1,311 k€
2ADSOL	Association	1,271 k€

Raison sociale finale	Nature juridique tiers	Total
STE LA MAISON BLEUE	Sociétés commerciales	1,227 k€
PRESENCE ACTIVE PERSONNES AGEES VIL LYON	Association	1,191 k€
STE AIDE ET BIEN ETRE	Sociétés commerciales	1,132 k€
OFTA SERVICE AIDE A DOMICILE	Association	1,103 k€
CTRE HOSPITALIER GERIATRIQUE DU MONT D OR	Etablissement public de santé	1,092 k€
ASSOCIATION LA PIERRE ANGULAIRE	Association	1,058 k€
SAMYDOM	Sociétés commerciales	1,014 k€
OMERIS RESEAU FRANCE	Sociétés commerciales	1,000 k€
PUBLICADOM	Organismes de protection sociale, mutuelles	991 k€
HELP A DOM	Sociétés commerciales	989 k€
AUXIVIE SERVICES ET ACCOMPAGNEMENT	Sociétés commerciales	925 k€
ASSO PRESENCE DU 8EME SERVICE D AIDE A DOMICILE	Association	919 k€
STE A2 MICILE LYON 1	Sociétés commerciales	902 k€
HESTIA AIDE ET SOINS	Association	897 k€
ADIHAM	Association	890 k€
ASSOCIATION INTERCOMMUNAL D'AIDE A DOMICILE	Association	874 k€
L'AS DE COEUR LYON EST	Sociétés commerciales	852 k€
VIVRE ET DOMICILE	Sociétés commerciales	849 k€
STE LA MAISON BLEUE	Sociétés commerciales	771 k€
VITALLIANCE	Sociétés commerciales	766 k€
ADHEO SERVICES VILLEURBANNE	Sociétés commerciales	756 k€
URSSAF RHONE ALPES	Etablissement public, régie personnalisée (EPIC ou EPA)	755 k€
MEDICA FRANCE	Sociétés commerciales	740 k€
CM SERVICES	Sociétés commerciales	731 k€
DOMALIANCE VIEILLIR DEBOUT	Sociétés commerciales	717 k€
VOTRE COMPAGNIE	Sociétés commerciales	705 k€
AADSP 69	Sociétés commerciales	693 k€
ILANA SERVICES	Sociétés commerciales	675 k€
DOMUSVI DOMICILE	Sociétés commerciales	668 k€
CA ROULE SERVICES	Sociétés commerciales	662 k€
STE MIMA	Sociétés commerciales	654 k€

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Relations avec les organismes extérieurs – Allocation (2025) – 2/2

Raison sociale finale	Nature juridique tiers	Total
CCAS VAULX EN VELIN	CCAS	646 k€
CCAS BRON	CCAS	642 k€
ITINOVA	Association	609 k€
STE A2MICILE LYON 2	Sociétés commerciales	608 k€
CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE DE LYON	CCAS	597 k€
ORPEA	Sociétés commerciales	569 k€
ABC AIDE A DOMICILE	Association	566 k€
A2MICILE LYON CENTRE	Sociétés commerciales	562 k€
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS ADMR DU RHONE	Association	557 k€
HELP A DOM	Sociétés commerciales	554 k€
LYON ENSEMBLE	Sociétés commerciales	539 k€
ADHEO SERVICES VILLEURBANNE	Sociétés commerciales	529 k€
HOME LIBRE SERVICE MACON	Sociétés commerciales	527 k€
LC LYON OUEST SERVICES	Sociétés commerciales	517 k€
RHONE EMPLOIS FAMILIAUX REF	Association	510 k€
MAINTIEN ADOM RHONE	Sociétés commerciales	508 k€
ETHIC DOM EST ET SUD EST LYON	Association	500 k€
CROIX ROUGE FRANCAISE	Association	403 k€
HOPITAL INTERCOMMUNAL GERIATRIQUE	Etablissement public de santé	391 k€
HOPITAL DE FOURVIERE	Association	334 k€
FONDATION PARTAGE ET VIE	Fondation	318 k€
CENTRE HOSPITALIER DE MONTGELAS	Etablissement public de santé	308 k€

Raison sociale finale	Nature juridique tiers	Total
LA SAISON DOREE	Autres structures privées (copropriétés…)	245 k€
RESIDENCE DE MONTVENOUX	Association	243 k€
HOPITAL DE SAINTE FOY LES LYON	Etablissement public de santé	242 k€
CCAS VILLEURBANNE	CCAS	239 k€
OMEG AGE GESTION	Association	227 k€
STE OMERIS RESIDENCE PART DIEU MAZENOD	Sociétés commerciales	225 k€
ASS CHRETIENNE DE SERVICE AUX HANDICAPES	Association	212 k€
HOPITAL LES PORTES DU SUD	Association	201 k€
ASS HOSPITALIERE STE CAMILLE	Association	201 k€
ADEF RESIDENCES	Association	196 k€
ACCUEIL DES BUERS	Association	178 k€
CENTRE HOSPITALIER DU BEAUJOLAIS VERT	Etablissement public de santé	177 k€
FRANCE HORIZON CHRS FEYZIN	Association	176 k€
MA DEMEURE PHILOMENE MAGNIN	Association	169 k€
EHPAD PUBLIC JEAN COURJON	Etablissement public de santé	162 k€
ASSOCIATION PROTESTANTE D ENTRAIDE ET DE BIENFAISANCE	Association	147 k€
FOYER RESID RHODANIEN AVEUGLES	Association	146 k€
LA COMPASSION ASS GEST MAISONS RETRAITE	Association	116 k€
ACPPA ACCUEIL ET CONFORT POUR PERSONNES AGEES	Association	21 k€

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Relations avec les organismes extérieurs – Tarification (2025) – 1/3

Raison sociale finale	Nature juridique tiers	Total
ADAPEI 69	Association	37,932 k€
FONDATION ACOLEA	Association	33,710 k€
ASSOC PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP NEUROMOTEUR ET LEUR FAMILLE	Association	24,954 k€
ASSOCIATION LYONNAISE DE GESTION D ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES	Association	20,907 k€
SAUVEGARDE 69	Association	18,887 k€
CAPSO	Association	18,555 k€
AJD MAURICE GOUNON	Fondation	17,206 k€
ASS OEUVRE DE ST LEONARD	Association	10,941 k€
PRADO RHONE ALPES	Association	10,239 k€
ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE	Association	9,638 k€
ORSAC	Association	8,689 k€
SESAME AUTISME RHONE ALPES	Association	6,599 k€
FONDATION GABRIEL-FRANCOIS RICHARD	Fondation	6,511 k€
OVE	Fondation	6,000 k€
FONDATION ACTION ET RECHERCHE HANDICAP ET SANTE MENTALE	Fondation	5,924 k€
ENTRAIDE PROTESTANTE DE LYON	Association	5,376 k€
ASS RAYON DE SOLEIL DE L ENFANCE DU LYON	Association	4,740 k€
GROUPEMENT DE COOPERATION SOCIALE ET MEDICO SOCIALE RELYANCE TERRAMIES	Association	4,536 k€
APF FRANCE HANDICAP	Association	4,353 k€
ASSOCIATION ENTR AIDE AUX ISOLES	Association	4,087 k€
LA RELEVE	Association	3,890 k€
EDAPE	Association	3,712 k€
ASSOCIATION DE LA ROCHE	Association	3,606 k€
FEDERATION DES APAJH	Association	3,185 k€
SAVS	Association	3,138 k€
ASSOCIATION GESTION RELAIS	Association	3,020 k€
FONDATION D AUTEUIL CFC RHONE ALPES AMEJ	Fondation	3,007 k€
FORUM REFUGIES COSI	Association	2,976 k€
CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE DE LYON	CCAS	2,971 k€
CENTRE HOSPITALIER AIGUILLES QUEYRAS	Etablissement public de santé	2,925 k€
ACPPA ACCUEIL ET CONFORT POUR PERSONNES AGEES	Association	2,793 k€
STAYCITY LYON	Sociétés commerciales	2,730 k€
LE VALDOCCO	Association	2,685 k€

Raison sociale finale	Nature juridique tiers	Total
POPINNS	Association	2,341 k€
UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DU RHONE ET METROPOLE	Association	2,187 k€
ASSO LES OISI DE LA ROCHE	Association	2,074 k€
CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE	Etablissement public de santé	2,063 k€
BTP RESIDENCES MEDICO SOCIALES	Association	1,945 k€
AMAHC	Association	1,907 k€
SAS DES ALPES	Sociétés commerciales	1,889 k€
ASSOCIATION LA PIERRE ANGULAIRE	Association	1,867 k€
ALLIADE HABITAT	Sociétés commerciales	1,779 k€
ASSOCIATION AURORE	Association	1,773 k€
ENTREPRENDRE POUR HUMANISER LA DEPENDANCE EHD	Sociétés commerciales	1,719 k€
SANTE MENTALE ET COMMUNAUTES	Association	1,710 k€
AGIVR SIEGE SOCIAL	Association	1,681 k€
ASS COMMUNAUTE DE L ARCHE A LYON	Association	1,587 k€
ENTRAIDE PIERRE VALDO	Association	1,557 k€
ASS PATRONAGE INSTITUT REGIONAL SOURDS AVEUGLES DE MARSEILLE	Association	1,475 k€
PUPIILLES ENSEIGNEMENT PUB RHONE	Association	1,396 k€
HOSPICES CIVILS DE LYON	Etablissement public de santé	1,372 k€
CCAS VILLEURBANNE	CCAS	1,288 k€
SARL DU COIN DIVIN	Autres structures privées (copropriétés…)	1,283 k€
LA CORDEE EDUCATIVE	Association	1,205 k€
2AF	Sociétés commerciales	1,129 k€
RESIDENCE DE MONTVENOUX	Association	1,129 k€
ASS DEP AMIS ENFANTS INADAPTES	Association	1,097 k€
ADIHAM	Association	1,035 k€
ASS AIDE PERSONNES HANDICAPEES 3 VALLEES	Association	993 k€
V 2 C	Sociétés commerciales	956 k€
RESIDENCE DE MONTVENOUX	Association	955 k€
AFIPH	Association	912 k€
ADEF RESIDENCES	Association	910 k€
CTRE HOSPITALIER GERIATRIQUE DU MONT D OR	Etablissement public de santé	893 k€
ASS VALENTIN HAUY SCE AVEUGLES MALVOYANTS	Association	858 k€

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Relations avec les organismes extérieurs – Tarification (2025) – 2/3

Raison sociale finale	Nature juridique tiers	Total
L ADAPT	Association	801 k€
ASS.HABITAT HUMANISME RHONE	Association	768 k€
CENTRE READAPTION COTAGON	Autres structures privées (copropriétés…)	757 k€
MEDICA FRANCE	Sociétés commerciales	748 k€
CENTRE HOSPITALIER DE MONTGELAS	Etablissement public de santé	728 k€
FOYER HEBERGEMENT RES ST NICOLAS	Association	689 k€
MEDICA FRANCE	Association	682 k€
OMERIS RESEAU FRANCE	Sociétés commerciales	654 k€
ADAPEI DE L ARDECHE	Association	638 k€
HOTEL AZUR	Autres structures privées (copropriétés…)	632 k€
HOPITAL DE SAINTE FOY LES LYON	Etablissement public de santé	623 k€
MUTUALITE FRANCAISE LOIRE HAUTE LOIRE	Organismes de protection sociale, mutuelles	614 k€
FONDATION PARTAGE ET VIE	Fondation	596 k€
ITINOVA	Association	587 k€
UNION GESTION ETS CAISSE ASSUR MALADIE	Organismes de protection sociale, mutuelles	573 k€
LES JARDINS D ARCADIE EXPLOITATION	Sociétés commerciales	569 k€
ACPPA ACCUEIL ET CONFORT POUR PERSONNES AGEES	Association	544 k€
STUDILODGE PARC HARMONIE	Sociétés commerciales	517 k€
OXYGENE ACTION	Sociétés commerciales	511 k€
OMEG AGE GESTION	Association	503 k€
FRANCE HORIZON CHRS FEYZIN	Association	500 k€

Raison sociale finale	Nature juridique tiers	Total
LA COMPASSION ASS GEST MAISONS RETRAITE	Association	492 k€
CENTRE HOSPITALIER DU BEAUJOLAIS VERT	Etablissement public de santé	444 k€
FOYER RESID RHODANIEN AVEUGLES	Association	428 k€
HOPITAL DE FOURVIERE	Association	405 k€
EHPAD PUBLIC JEAN COURJON	Etablissement public de santé	401 k€
CROIX ROUGE FRANCAISE	Association	381 k€
ASS HOSPITALIERE STE CAMILLE	Association	368 k€
MA DEMEURE PHILOMENE MAGNIN	Association	361 k€
STE OMERIS RESIDENCE PART DIEU MAZENOD	Sociétés commerciales	347 k€
ASS CHRETIENNE DE SERVICE AUX HANDICAPES	Association	343 k€
HOPITAL INTERCOMMUNAL GERIATRIQUE	Etablissement public de santé	337 k€
LA SAISON DOREE	Autres structures privées (copropriétés…)	333 k€
HOPITAL LES PORTES DU SUD	Association	312 k€
ACCUEIL DES BUERS	Association	255 k€
ASSOCIATION LE MAS	Association	253 k€
CCAS BRON	CCAS	188 k€
ASSOCIATION PROTESTANTE D ENTRAIDE ET DE BIENFAISANCE	Association	161 k€
ORPEA	Sociétés commerciales	158 k€
CCAS VAULX EN VELIN	CCAS	28 k€

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Relations avec les organismes extérieurs – Tarification (2025) – 3/3

Raison sociale finale	Nature juridique tiers	Total
L ADAPT	Association	801 k€
ASS.HABITAT HUMANISME RHONE	Association	768 k€
CENTRE READAPTION COTAGON	Autres structures privées (copropriétés…)	757 k€
MEDICA FRANCE	Sociétés commerciales	748 k€
CENTRE HOSPITALIER DE MONTGELAS	Etablissement public de santé	728 k€
FOYER HEBERGEMENT RES ST NICOLAS	Association	689 k€
MEDICA FRANCE	Association	682 k€
OMERIS RESEAU FRANCE	Sociétés commerciales	654 k€
ADAPEI DE L ARDECHE	Association	638 k€
HOTEL AZUR	Autres structures privées (copropriétés…)	632 k€
HOPITAL DE SAINTE FOY LES LYON	Etablissement public de santé	623 k€
MUTUALITE FRANCAISE LOIRE HAUTE LOIRE	Organismes de protection sociale, mutuelles	614 k€
FONDATION PARTAGE ET VIE	Fondation	596 k€
ITINOVA	Association	587 k€
UNION GESTION ETS CAISSE ASSUR MALADIE	Organismes de protection sociale, mutuelles	573 k€
LES JARDINS D ARCADIE EXPLOITATION	Sociétés commerciales	569 k€
ACPPA ACCUEIL ET CONFORT POUR PERSONNES AGEES	Association	544 k€
STUDILODGE PARC HARMONIE	Sociétés commerciales	517 k€
OXYGENE ACTION	Sociétés commerciales	511 k€
OMEG AGE GESTION	Association	503 k€
FRANCE HORIZON CHRS FEYZIN	Association	500 k€

Raison sociale finale	Nature juridique tiers	Total
LA COMPASSION ASS GEST MAISONS RETRAITE	Association	492 k€
CENTRE HOSPITALIER DU BEAUJOLAIS VERT	Etablissement public de santé	444 k€
FOYER RESID RHODANIEN AVEUGLES	Association	428 k€
HOPITAL DE FOURVIERE	Association	405 k€
EHPAD PUBLIC JEAN COURJON	Etablissement public de santé	401 k€
CROIX ROUGE FRANCAISE	Association	381 k€
ASS HOSPITALIERE STE CAMILLE	Association	368 k€
MA DEMEURE PHILOMENE MAGNIN	Association	361 k€
STE OMERIS RESIDENCE PART DIEU MAZENOD	Sociétés commerciales	347 k€
ASS CHRETIENNE DE SERVICE AUX HANDICAPES	Association	343 k€
HOPITAL INTERCOMMUNAL GERIATRIQUE	Etablissement public de santé	337 k€
LA SAISON DOREE	Autres structures privées (copropriétés…)	333 k€
HOPITAL LES PORTES DU SUD	Association	312 k€
ACCUEIL DES BUERS	Association	255 k€
ASSOCIATION LE MAS	Association	253 k€
CCAS BRON	CCAS	188 k€
ASSOCIATION PROTESTANTE D ENTRAIDE ET DE BIENFAISANCE	Association	161 k€
ORPEA	Sociétés commerciales	158 k€
CCAS VAULX EN VELIN	CCAS	28 k€

Sources : Comptes financiers – Métropole de Lyon

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Liste des entretiens réalisés pendant la mission (04/05/26 – 12/06/26)

Objet de la réunion	Participants hors EY	Date
Comité technique – lancement audit	Michel Soulas, Cédric Heritier	4/05
Dette, trésorerie, partenaires	Cédric Heritier, Bertrand Manin	7/05
PPI	Cédric Heritier, Sabine Montsec, Matthieu Aubineau	7/05
Contrôles externes	Cédric Heritier, Simon Delumeau	7/05
Eléments budgétaires	Sandra Jousset	13/05
SDMIS	Cédric Heritier, Maud Massardier	22/05
Régie de l'eau	Cédric Heritier, Pauline Gabillet	22/05
Copil	Pascal Rothe, Michel Soulas, Cedric Heritier	22/05
Pôle PAPH	Cédric Heritier, Frédéric Barthet, Clarisse Micaud, Olivier Rouviere	26/05
SYTRAL	Cédric Heritier, Patricia Varnaison Revolle, Anne Riondet	26/05
Pôle enfance	Marie Isabelle Comte, Clémentine Butzbach	3/06
Prospective	Sandra Jousset	3/06
Copil	Pascal Rothe, Michel Soulas, Cedric Heritier, Pierre Schaegis	5/06
Prospective	Sandra Jousset	8/06

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Liste des documents transmis par la métropole ou ses partenaires pour la mission

1. Budget primitif (BP) et rapports budgétaires

2021

20201214_dob2021.pdf

20210125_bp2021_rapportbudgetaire.pdf

20210204_bp2021_volume-1.pdf

20210204_bp2021_volume-2.pdf

Annexe délibération BP 2021.pdf

Délibération BP 2021.pdf

2022

20220203_bp2022_rapportbudgetaire.pdf

20220203_bp2022_deliberation.pdf

20220203_bp2022_volume-1.pdf

20220203_bp2022_volume-2.pdf

2023

20221214_dob2023.pdf

20230216_bp2023_deliberation.pdf

20230216_bp2023_rapportbudgetaire.pdf

20230216_bp2023_volume-1.pdf

20230216_bp2023_volume-2.pdf

2024

20240206_bp2024_deliberation.pdf

20240206_bp2024_rapportbudgetaire.pdf

20240206_bp2024_volume-1.pdf

20240208_dob2024.pdf

20240502_bp2024_volume-2.pdf

2025

20250331_bp2025_rapportbudgetaire.pdf

20250331_bp2025_volume-1.pdf

20250331_bp2025_volume-2.pdf

20250404_dob2025.pdf

Délibération BP 2025.pdf

2026

20251124_dob2026.pdf

20260106_bp2026_rapportbudgetaire.pdf

20260106_bp2026_volume-1.pdf

20260106_bp2026_volume-2.pdf

Délibération BP 2026.pdf

DM 2026

DM_2026_recettes_perimetre_fiscalite_integrables_mais_non_arbitre.pdf

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Liste des documents transmis par la métropole ou ses partenaires pour la mission

2. Comptes administratifs (CA) et Comptes financiers uniques (CFU)

2019

20200619_compte-administratif-2019.pdf

Délibération 2019-3884.pdf

Délibération CA 2019.pdf

retraitements_2019.xlsx

2020

20210701_CA-2021_deliberation.pdf

20210701_ca2020_dematerialise.pdf

20210701_ca2020_rapport.pdf

2021

20220711_ca2021_deliberation.pdf

20220711_ca2021_dematerialise.pdf

20220711_ca2021_rapport.pdf

2022

20230706_cfu2022_annexes.pdf

20230706_cfu2022_deliberation2023-1738.pdf

20230706_cfu2022_principal.pdf

20230706_cfu2022_rapport.pdf

2023

20240703_cfu2023_annexes.pdf

20240703_cfu2023_deliberation2024-2322.pdf

20240703_cfu2023_principal.pdf

20240703_cfu2023_rapport.pdf

2024

20250704_cfu2024_annexes.pdf

20250704_cfu2024_deliberation2025-2871.pdf

20250704_cfu2024_principal.pdf

20250704_cfu2024_rapport.pdf

CFU 24 com fi version DAAJA.pdf

2025

CFU 2025 – Volume 1.pdf

CFU 2025 – Volume 2.pdf

2025_BALANCES_GENERALES

Drap de lit – Budget principal 05.05.2026.xlsx

Drap de lit – Tous budgets retraités 05.05.2026.xlsx

Rapport CFU 2025 draft non validé.docx

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Liste des documents transmis par la métropole ou ses partenaires pour la mission

3. Dette et notations financières

Dette

05052026_Liste_emprunts.xlsx

05052026_TableauDeBord_Dette_Assainissement.xlsx

05052026_TableauDeBord_Dette_Consolidee.xlsx

05052026_TableauDeBord_Dette_Dechets.xlsx

05052026_TableauDeBord_Dette_Principal.xlsx

05052026_TableauDeBord_Dette_Reseau_Chaleur.xlsx

Tableaux d'amortissement (TA) au 31/12/2025 :

Assainissement

Déchets

Budget principal

Consolidé

Réseau de chaleur urbain

TA bancaires taux fixe

TA bancaires taux variable

TA obligataires taux fixe

TA obligataires taux variable

Garanties d'emprunt

2024_Bilan_GE.pdf

2025_Bilan_GE.docx

ACOLEA.docx

ACSH.docx

ADEF.docx

Notations Fitch

Lyon – Rapport de notation – Juillet 2024.pdf

Métropole de Lyon – Rapport de notation 2025.pdf

Trésorerie

TRESORERIE_HEBDOMADAIRE_2025.xlsx

TRESORERIE_HEBDOMADAIRE_2026.xlsx

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Liste des documents transmis par la métropole ou ses partenaires pour la mission

4. Documents généraux Métropole

organigramme_administration.pdf

5. Fiscalité, dotations et péréquation

ATC

2021-0829_du_211213_ATC_rapport_quinquennal.pdf

ATC_2022.pdf

Fiches_toutes_communes_complet_210729.pdf

DMTO

DMTO_graph_retro.pdf

Graph_DMTO_expl.pdf

DSC

DSC 2020 (+ délibération)

DSC 2021 (+ délibération)

DSC 2022 (+ annexe)

DSC 2023 (+ annexe)

DSC 2024 (+ annexe)

DSC 2025 (+ annexe)

Bases fiscales historiques

S15 – Autres impôts locaux.xlsx

S15 – Base nette de CFE.xlsx

S15 – Base nette de foncier bâti.xlsx

S15 – Base nette de taxe d'habitation.xlsx

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Liste des documents transmis par la métropole ou ses partenaires pour la mission

6. Organismes externes

Régie Eau du Grand Lyon

Débat d'orientation budgétaire 2025

Schéma directeur – Synthèse

1 dossier complémentaire

Enfance

ENFANCE – Mail de la directrice Mme Comte.pdf

Établissements PA / PH / SAAD

Mail de F. Barthet.pdf

SDMIS

Principaux documents visibles :

CA 2021

CA 2022

CA 2023

CA 2024

CA 2025

DOB 2026

Comptes de gestion 2021 à 2025

Ensemble documentaire d'environ 411 fichiers

SEMLPA

Dossiers : 2021 2022 2023 2024 2024

LPA GE 2024.pdf

LPA GIE 2024.pdf

SEM LPA CAC comptes 2024.pdf

SEM LPA comptes consolidés 2024.pdf

SEM LPA rapport de gestion 2024.pdf

SPLM

2024

SPLM CAC 2024.pdf

SPLM comptes 2024.pdf

SPLRU

SPL RU CAC 2024.pdf

SPL RU rapport de gestion 2024.pdf

SYTRAL

Dossiers 2021

2022

2024

Documents financiers SYTRAL.zip

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Liste des documents transmis par la métropole ou ses partenaires pour la mission

6. PPI

20250520 Liste sélection projets PPI OI sup 1MEUR

Deliberation PPI

Liste projets PPI transmise EY

Livret d'accueil VF

Situation PPI au 06.05.2026

7. Prospective financière

20260520_Prospective métropole 2026 2032

20260527_Budget annexe assainissement

20260527_Budget annexe déchet

20260527_Budget principal

20260608_Amortissements totaux

8. Rapports Annuels

Rapports financiers 2019 à 2025

9. Risques et enjeux spécifiques

Forfait externat collèges privés

Social

10.RSU

Bilans RH 2019

Bilans RH 2020

RSU 2025 version CST

RSU Métropole 2021

RSU Métropole 2022

RSU Métropole 2023

RSU Métropole 2024

Aides à la pierre 13 mai 2026

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

Disclaimer

Ce document a été établi sur la base des besoins et informations que vous nous avez communiqués, par référence à votre contexte et en fonction de l'environnement juridique et économique actuel.

Les conclusions, qui y sont énoncées, sont élaborées à partir de nos méthodes, processus, techniques et savoir-faire. La décision de mettre en œuvre ou non ces conclusions, ainsi que les modalités de mise en œuvre relèvent de votre seule responsabilité. En tout état de cause EY n'assume aucune responsabilité vis-à-vis des tiers.

Ce rapport est émis en application du contrat convenu entre nous.

© 2026 Propriété d'EY France – Réalisé dans le respect des principes énoncés dans les « Réserves/Disclaimers ». Ce rapport est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir.

EY | Assurance | Tax | Transactions | Advisory

EY est un des leaders mondiaux de l'audit, du conseil, de la fiscalité et du droit, des transactions. Partout dans le monde, notre expertise et la qualité de nos services contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et les marchés financiers. Nous faisons grandir les talents afin qu'ensemble, ils accompagnent les organisations vers une croissance pérenne. C'est ainsi que nous jouons un rôle actif dans la construction d'un monde plus juste et plus équilibré pour nos équipes, nos clients et la société dans son ensemble.

EY désigne l'organisation mondiale et peut faire référence à l'un ou plusieurs des membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun est une entité juridique distincte. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Retrouvez plus d'informations sur notre organisation sur www.ey.com.

© 2026 EY Advisory.
Tous droits réservés.

ey.com